



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
COMMUNE DE DOUCHY – LES – MINES



A N N E X E S

OBJET : **Demande d'autorisation de la société CIDEME d'augmenter la capacité d'incinération du Centre de Valorisation Énergétique de DOUCHY-LES-MINES.**

REFERENCES : - Décision de M. Président du Tribunal Administratif de Lille N° E19000016/59 en date du 14 février 2019.
- Arrêté de la Préfecture du Nord référencé DCPI-BICPE-VD en date du 15 février 2019.

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : Gérard KAWECKI

9 : ANNEXES

1	Décision N° E19000016/59 de M. le Président du Tribunal Administratif de Lille désignant le Commissaire enquêteur
2	Arrêté d'enquête publique de M. le Préfet du Nord
3	Avis d'enquête publique
4	Procès-verbal de constatations de l'affichage de l'avis d'enquête
5	Procès-verbal de constatations sur le site internet
6	Parution de l'avis d'enquête dans la presse locale
7	Certificat d'affichage des communes de Haulchin, Noyelles-sur-Selle, Haspres, Neuville-sur-Escout, Douchy-les-Mines, Bouchain, Wavrechain-sous-Denain, Escaudain, Lourches, Thiant, Roelux et Denain.
8	Commission de suivi de site du 06 décembre 2018
9	Membres de la commission de suivi
10	Constat de huissier de l'affichage sur le site du CVE
11	Analyse de lait du 09/11/2017
12	Mesures de l'air ambiant par l'analyse de ray grass
13	Mesures de l'air ambiant par le système OWEN
14	Rapport d'étude ATMO sur la qualité de l'air sur Denain, Havelluy et Neuville-sur-Escout
15	Procès-verbal de synthèse
16	Affichette distribuée par l'association A3D
17	Questions du commissaire enquêteur et réponses du pétitionnaire suite à de l'étude du dossier
18	Avis du conseil municipal d'Haulchin et de Roelux
19	Etude de faisabilité technico-économique
20	Réponses du pétitionnaire aux questions posées dans le P.V de synthèse
21	Information de l'augmentation de capacité d'incinération sur le site du SIAVED.

Le 08 mai 2019
Gérard KAWECKI
Commissaire Enquêteur



ANNEXE N° 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

14/02/2019

N° E19000016 /59

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 07/02/2019, la lettre par laquelle le Préfet du Nord demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet l'autorisation pour la société Cideme d'augmenter la capacité d'incinération du centre de valorisation énergétique sur le territoire de la commune de Douchy les Mines ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Gérard KAWECKI, Officier de Gendarmerie au groupement de la Somme, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Préfet du Nord, au Directeur de la société Cideme et à Monsieur Gérard KAWECKI.

Fait à Lille, le 14/02/2019

Le Président,

O. Couvert-Castéra

Olivier COUVERT-CASTÉRA

Pour expédition conforme
Pour le greffier en chef,
Le greffier,



ANNEXE N° 2



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Annuaire 2

Préfecture du Nord

Direction de la Coordination
des Politiques Interministérielles

Bureau des installations classées
pour la protection de l'environnement

Réf. : DCPI-BICPE -VD

ARRÊTÉ D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**sur la demande d'autorisation présentée par la société CIDEME en
vue d'obtenir l'augmentation de capacité d'incinération du Centre
de Valorisation Energétique de DOUCHY LES MINES**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L123-3 à L123-18, L181-10, L512-1, R123-3 à R123-27 et R181-36 à R181-38 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2019 portant délégation de signature à monsieur Benoît READY, directeur de la coordination des politiques interministérielles à la préfecture du Nord, ainsi qu'à l'ensemble des personnes placées sous son autorité ;

Vu la demande d'autorisation présentée le 30 août 2018, complétée le 13 décembre 2018, par la société CIDEME, dont le siège social est situé Tour Franklin – 10ème étage – La Défense 8 - 92042 PARIS LA DEFENSE CEDEX, en vue d'obtenir l'augmentation de capacité d'incinération du Centre de Valorisation Energétique de DOUCHY LES MINES ;

Vu les études d'impact et de dangers et les pièces du dossier produit à l'appui de cette demande ;

Vu le rapport du 16 janvier 2019 de l'inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement portant avis sur l'aspect complet et régulier du dossier de demande d'autorisation d'exploiter susvisé ;

Vu l'absence d'avis du Conseil régional des Hauts-de-France saisi le 11 septembre 2018 sur la demande d'autorisation susvisée ;

Vu l'avis du Service départemental d'incendie et de secours du 8 octobre 2018 ;

Vu les avis de l'Agence Régionale de la Santé des 15 octobre 2018 et 11 janvier 2019 sur la demande d'autorisation susvisée ;

Vu l'avis du Service départemental d'incendie et de secours du 8 octobre 2018 ;

Vu les avis de la Direction départementale des territoires et de la mer des 15 octobre 2018 et 2 janvier 2019 ;

Vu l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale des Hauts-de-France du 15 février 2019 ;

Vu la décision du 14 février 2019 du président du tribunal administratif de Lille désignant, en qualité de commissaire-enquêteur, monsieur Gérard KAWECKI ;

Considérant que les conditions pour la tenue d'une enquête publique sont réunies ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture du Nord ;

ARRETE

CHAPITRE 1 : OBJET DE L'ENQUÊTE

Article 1.1. - La demande d'autorisation présentée par la société CIDEME - siège social : Tour Franklin – 10ème étage – La Défense 8 – 92 042 PARIS LA DEFENSE CEDEX - en vue d'obtenir l'augmentation de capacité d'incinération du Centre de Valorisation Energétique de DOUCHY LES MINES, 7 route de Louches, comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

- **2716-1** - Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant : supérieur ou égal à 1000 m³ ;

- **2770** - Installation de traitement thermique de déchets dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2792 et 2793 et des installations de combustion consommant comme déchets uniquement des déchets répondant à la définition de biomasse au sens de la rubrique 2910 ;

- **2771** - Installation de traitement thermique de déchets non dangereux, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2971 et des installations consommant comme déchets uniquement des déchets répondant à la définition de biomasse au sens de la rubrique 2910 ;

- **3520-a** - Élimination ou valorisation de déchets dans des installations d'incinération des déchets ou des installations de coïncinération des déchets : pour les déchets non dangereux avec une capacité supérieure à 3 tonnes par heure ;

- **3520-b** - Élimination ou valorisation de déchets dans des installations d'incinération des déchets ou des installations de coïncinération des déchets : pour les déchets dangereux avec une capacité supérieure à 10 tonnes par jour ;

ainsi que diverses activités soumises à déclaration au titre des rubriques **2515-1-b** et **4718-2-b** ;

sera soumise à l'enquête publique prévue par les dispositions du code de l'environnement.

CHAPITRE 2 : MESURES DE PUBLICITE

Article 2.1 – Accès au dossier

Un exemplaire du dossier contenant l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale sera déposé pendant un mois **du 11 mars 2019 au 11 avril 2019 inclus** en mairie de DOUCHY-LES-MINES, siège de l'enquête, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture de la mairie.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'État dans le Nord : (www.nord.gouv.fr - consultations et enquêtes publiques - installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – LILLE.

Toute personne peut par ailleurs, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Nord, dès la publication du présent arrêté.

Enfin, des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de monsieur Antoine BRUNET, directeur du site au 03.27.44.41.90 / 06.70.75.98.86 – courriel : antoine.brunet@dalkiawastenergy.fr.

Article 2.2 – Avis au public

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, un avis au public, établi aux frais du demandeur, sera affiché en mairies, par les soins des maires, dans les communes de DOUCHY-LES-MINES (commune d'implantation), BOUCHAIN, DENAIN, ESCAUDAIN, HASPRES, HAULCHIN, LOURCHES, NEUVILLE-SUR-ESCAUT, NOYELLES-SUR-SELLE, ROEULX, THIAN et WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN, dont une partie du territoire est située à moins de 3 km des limites de l'exploitation envisagée.

L'accomplissement de cet affichage sera certifié par les maires des communes précitées.

En outre, l'avis sera affiché sur des panneaux par le demandeur sur chacune des voies d'accès aux terrains, objet de la demande d'exploitation ou, s'il y a lieu, des voies publiques.

Par ailleurs, l'enquête sera annoncée quinze jours avant son ouverture et rappelée dans les huit premiers jours de celle-ci, par les soins du préfet du département du Nord, et aux frais du demandeur, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans tout le département.

CHAPITRE 3 : DÉROULEMENT DE L' ENQUÊTE

Article 3.1. - Monsieur Gérard KAWECKI, officier de gendarmerie au groupement de la Somme, retraité, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de DOUCHY-LES-MINES, au lieu de consultation du dossier : **lundi 11 mars 2019 de 8 h 00 à 12 h 00, vendredi 29 mars 2019 de 13 h 30 à 18 h 00, samedi 6 avril 2019 de 8 h 00 à 12 h 00 et jeudi 11 avril 2019 de 13 h 30 à 18 h 00.**

Article 3.2. - Les observations écrites ou orales seront consignées dans le registre ouvert en mairie de DOUCHY-LES-MINES. Des observations peuvent également être transmises :

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.
- de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences,
- par voie postale en mairie de DOUCHY-LES-MINES, 37 Place Paul Eluard, 59282 DOUCHY-LES-MINES – à l'attention de monsieur le commissaire-enquêteur.

Le commissaire enquêteur peut décider de la prolongation de l'enquête, qui doit alors être notifiée au préfet au plus tard huit jours avant la fin de l'enquête et portée à la connaissance du public au plus tard à la date initiale de fin d'enquête.

CHAPITRE 4 : CLÔTURE DE L'ENQUÊTE

Après clôture de l'enquête le 11 avril 2019, le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le demandeur et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans le procès verbal, en l'invitant à produire dans un délai maximum de 15 jours, ses observations éventuelles.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur enverra au préfet le dossier de l'enquête comprenant le registre accompagné des observations du public ainsi que son rapport et ses conclusions motivées au sous-préfet de VALENCIENNES. Ce délai pourra être reporté sur la demande argumentée du commissaire enquêteur et après avis de l'exploitant. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Nord, à la préfecture du Nord ainsi que dans la mairie soumise à enquête publique pendant une durée d'un an après la publication de l'arrêté d'autorisation ou de refus d'exploitation.

À l'issue de cette phase d'enquête, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation.

Les conseils municipaux de DOUCHY-LES-MINES, BOUCHAIN, DENAIN, ESCAUDAIN, HASPRES, HAULCHIN, LOURCHES, NEUVILLE-SUR-ESCAUT, NOYELLES-SUR-SELLE, ROEULX, THIANANT et WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN pourront formuler leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Ces avis ne pourront toutefois être pris en considération que s'ils sont exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

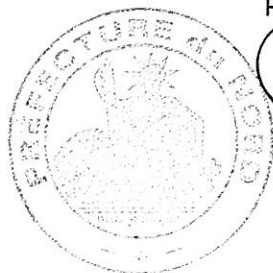
CHAPITRE 5 : NOTIFICATIONS

La secrétaire générale de la préfecture du Nord et le sous-préfet de VALENCIENNES sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant et dont copie sera adressée aux :

- maires de DOUCHY-LES-MINES, BOUCHAIN, DENAIN, ESCAUDAIN, HASPRES, HAULCHIN, LOURCHES, NEUVILLE-SUR-ESCAUT, NOYELLES-SUR-SELLE, ROEULX, THIANANT et WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN,
- commissaire-enquêteur ;
- directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, chargé du service d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

Fait à Lille, le 15 FEV. 2018

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur



Benoît READY

ANNEXE N° 3



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de DOUCHY-LES-MINES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La société CIDEME - siège social : Tour Franklin – 10ème étage – La Défense 8 – 92 042 PARIS LA DEFENSE CEDEX – a déposé un dossier d'autorisation en vue d'obtenir l'augmentation de capacité d'incinération du Centre de Valorisation Energétique de DOUCHY LES MINES, 7 route de Lourches, comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

- **2716-1** - Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux non inertes ;
 - **2770** - Installation de traitement thermique de déchets dangereux ;
 - **2771** - Installation de traitement thermique de déchets non dangereux ;
 - **3520-a** - Élimination ou valorisation de déchets dans des installations d'incinération des déchets ou des installations de coïncinération des déchets ;
 - **3520-b** - Élimination ou valorisation de déchets dans des installations d'incinération des déchets ou des installations de coïncinération des déchets ;
- ainsi que diverses activités soumises à déclaration au titre des rubriques **2515-1-b** et **4718-2-b** ;

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de **DOUCHY-LES-MINES du 11 mars 2019 au 11 avril 2019 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier (comprenant les études d'impact et de danger et l'avis de l'autorité environnementale émis sur le projet), tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être faites :

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr ou au commissaire-enquêteur durant ses permanences en mairie de DOUCHY-LES-MINES,
- par voie postale en mairie de DOUCHY-LES-MINES, 37 Place Paul Eluard, 59282 DOUCHY-LES-MINES – à l'attention de monsieur le commissaire-enquêteur.

Monsieur Gérard KAWECKI, officier de gendarmerie au groupement de la Somme, retraité, en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de DOUCHY-LES-MINES au lieu de consultation du dossier : **lundi 11 mars 2019 de 8 h 00 à 12 h 00, vendredi 29 mars 2019 de 13 h 30 à 18 h 00, samedi 6 avril 2019 de 8 h 00 à 12 h 00 et jeudi 11 avril 2019 de 13 h 30 à 18 h 00.**

Le dossier d'enquête publique papier sera également disponible à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr - consultations et enquêtes publiques - installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – LILLE.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de monsieur Antoine BRUNET, directeur du site au 03.27.44.41.90 / 06.70.75.98.86 – courriel : antoine.brunet@dalkiawastenergy.fr.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord ainsi qu'en préfecture du Nord et en mairie de DOUCHY-LES-MINES pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

ANNEXE N° 4

Région des Hauts de France
Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes

Commune de DOUCHY-LES-MINES

PROCES -VERBAL DE CONSTATATIONS

OBJET : Demande d'autorisation de la société CIDEME d'augmenter la capacité d'incinération du Centre de Valorisation Énergétique sur le territoire de la commune de DOUCHY-LES-MINES 59

REFERENCES : - Décision du Président du Tribunal Administratif de Lille N°E18000016/59 en date du 14 février 2019,
- Arrêté de la de la Préfecture de Lille sous la référence DCPI-BICPE -VD en date du 15 février 2019 .

L'enquête concerne une demande d'autorisation environnementale déposée par la société CIDEME pour augmenter sa capacité d'incinération de déchets du Centre de Valorisation Énergétique du SIAVED basé à DOUCHY-LES-MINES 59.

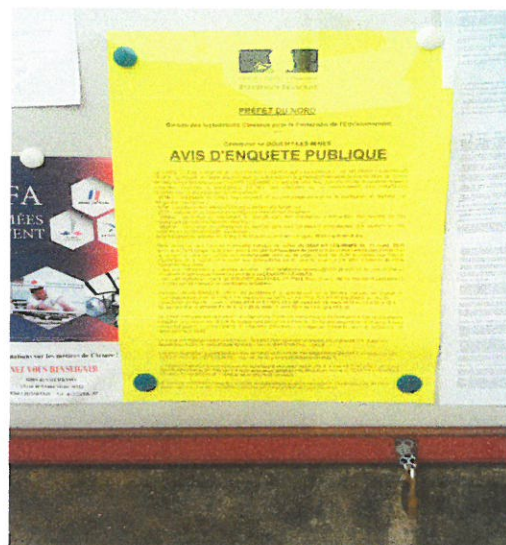
Nous KAWECKI, Gérard, Commissaire Enquêteur, effectuons les constatations suivantes :

Le 1er mars à 14h30, rue de Lourches à DOUCHY LES MINES, à l'entrée du CIDEME, l'avis d'enquête de dimension et de couleur réglementaires est affiché sur la clôture de l'établissement. Cette affiche est visible par tous les usagers de la voie publique et ce, quelque soit leur sens de circulation.

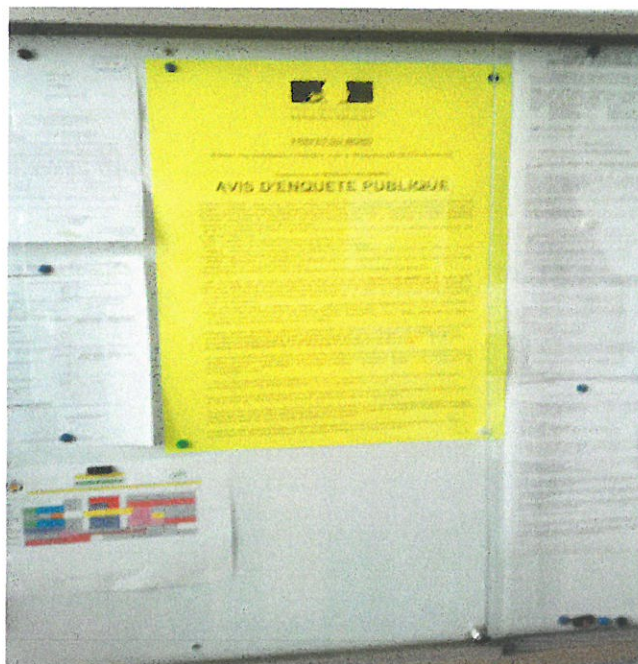
Ces constatations sont également effectuées les jours des permanences du Commissaire Enquêteur les : lundi 11 mars 2019, vendredi 29 mars 2019, samedi 6 avril 2019 et le jeudi 11 avril 2019 à 19h00 .



Le 05 mars 2019 et le 12 avril 2019, nous trouvant à la Mairie, 647 rue Jean-Jaurés à LOURCHES, nous constatons que l'avis d'enquête est apposé sur un panneau municipal visible des usagers de la route et des personnes qui fréquentent la Mairie.



Le 05 mars 2019 et le 12 avril 2019, nous trouvant à la Mairie place Gilbert Henry à ROEULX, nous constatons que l'avis d'enquête est apposé sur un panneau municipal visible des personnes qui fréquentent la Mairie.



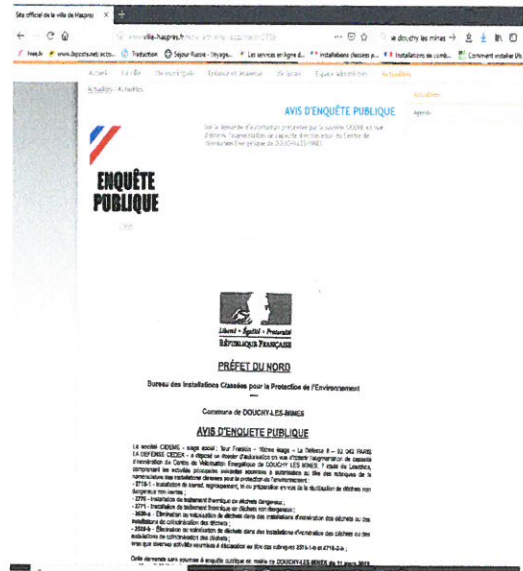
Le 05 mars 2019 et le 12 avril 2019, nous trouvons à la Mairie rue Jean-Jaurés à NEUVILLE-SUR-ESCAUT, nous constatons que l'avis d'enquête est apposé sur un panneau municipal visible des usagers de la route et des personnes qui fréquentent la Mairie.



Le 05 mars 2019 et le 12 avril 2019, nous trouvons à la Mairie, 75 Grand rue à NOYELLE SUR SELLE, nous constatons que l'avis d'enquête est apposé sur un panneau municipal visible des usagers de la route et des personnes qui fréquentent la Mairie.



Le 05 mars 2019 et le 12 avril 2019, nous trouvant à la Mairie, 7 rue Jean-Jaurés à HASPRES, nous constatons que l'avis d'enquête est apposé sur un panneau municipal visible des usagers de la route et des personnes qui fréquentent la Mairie. Le 10 mars 2019, nous constatons qu'un avis d'enquête est également inséré sur le site internet de la Mairie



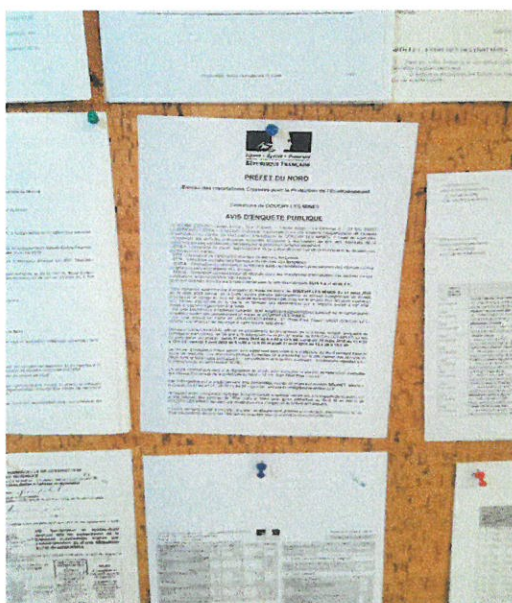
Le 05 mars 2019 et le 12 avril 2019, nous trouvant à la Mairie, rue Anatole France à THIANT, nous constatons que l'avis d'enquête est apposé sur un panneau municipal visible des usagers de la route et des personnes qui fréquentent la Mairie



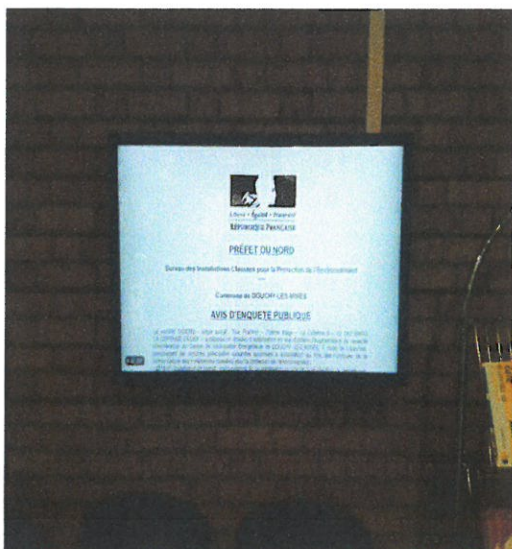
Le 05 mars 2019 et le 12 avril 2019, nous trouvant à la Mairie, 4 place de la Mairie à HAULCHIN, nous constatons que l'avis d'enquête est apposé sur un panneau municipal visible des usagers de la route et des personnes qui fréquentent la Mairie



Le 05 mars 2019 et le 12 avril 2019, nous trouvant à la Mairie, 20 rue Jean-Jaurès à WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN, nous constatons que l'avis d'enquête est apposé sur un panneau municipal extérieur visible des usagers de la route et sur un panneau intérieur visible des personnes qui fréquentent la Mairie.



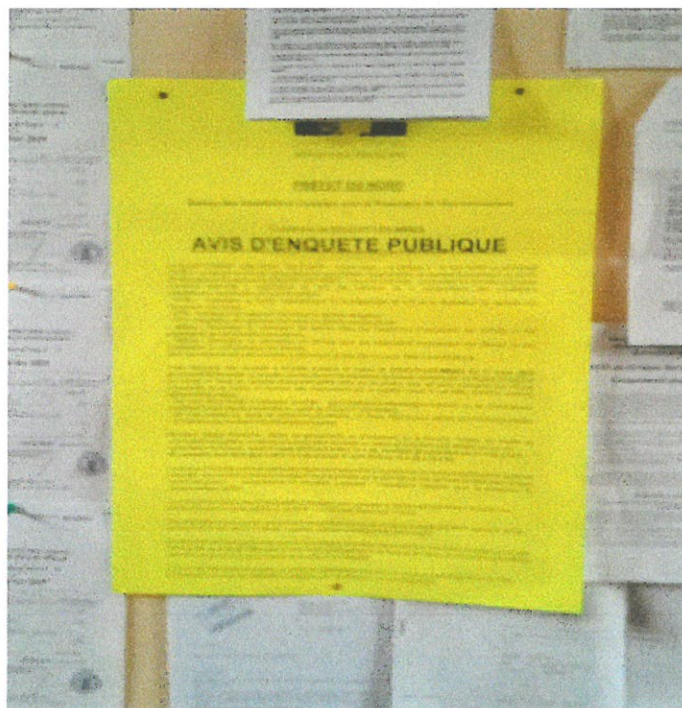
Le 05 mars 2019 et le 12 avril 2019, nous trouvant à la Mairie, 120 rue Villars à DENAIN nous constatons que l'avis d'enquête est apposé sur un panneau municipal visible des usagers de la route et sur un affichage électronique visible des personnes qui fréquentent la Mairie



Le 05 mars 2019 et le 12 avril 2019 nous trouvant à la Mairie, 16 place Bert à ESCAUDAIN, nous constatons que l'avis d'enquête est apposé sur un panneau municipal visible des usagers de la route et des personnes qui fréquentent la Mairie



Le 05 mars 2019 et le 12 avril 2019, nous trouvant à la Mairie, 128 rue Bocquet à BOUCHAIN, nous constatons que l'avis d'enquête est apposé sur un panneau municipal visible des personnes qui fréquentent la Mairie

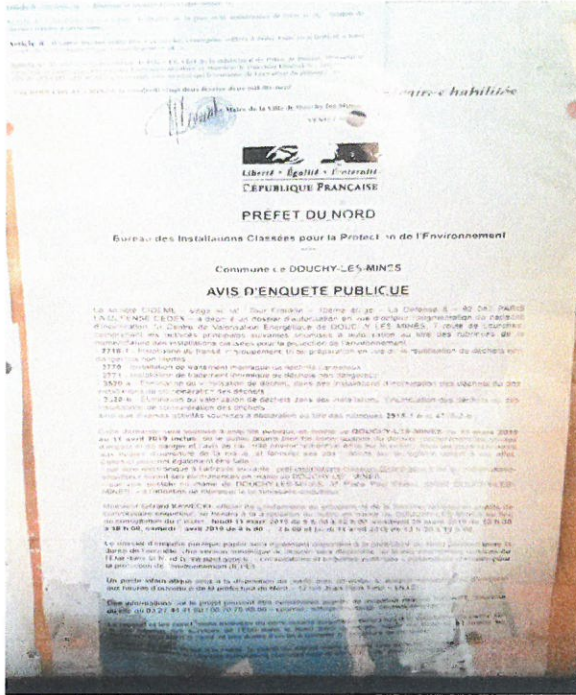


Le 07 mars 2019 nous trouvant à la Mairie, 37 rue Paul Eluard à DOUCHY-LES-MINES, nous constatons que l'avis d'enquête est apposé sur un panneau municipal visible des usagers de la route et des personnes qui fréquentent la Mairie.

L'affiche est également apposée sur :

- une colonne d'affichage municipal implantée sur la place du Hainaut,
- une colonne d'affichage municipal implantée sur la place des Nations
- une colonne d'affichage municipal implantée à l'entrée de la rue Joliot Curie
- un panneau municipal implanté à l'entrée de la rue de Noyelle
- un panneau municipal implanté dans l'Avenue Broca
- deux panneaux municipaux implantés dans la rue Joliot Curie et à l'arrêt de bus.

Le 12 avril 2019, nous constatons que l'avis d'enquête est affiché sur le panneau d'information municipal situé à l'entrée de l'hôtel de ville.



Le 06 mars 2019 et le 12 avril 2019, nous constatons que le SIAVD a fait paraître sur son site internet son projet d'augmentation de capacité ainsi que l'ouverture de l'enquête publique

Comment participer à l'enquête publique ?

Le dossier de cette enquête publique est consultable sur support papier et informatique, pendant un mois, **du 11 mars au 11 avril 2019 inclus en Mairie de Douchy-les-Mines**, aux heures d'ouverture. Les observations pourront être formulées sur le registre d'enquête publique en mairie ou par voie électronique, avant la clôture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur tiendra également des permanences en mairie de Douchy-les-Mines : **lundi 11 mars 2019 de 8h00 à 12h00, vendredi 29 mars 2019 de 13h30 à 18h00, samedi 6 avril 2019 de 8h00 à 12h00 et jeudi 11 avril 2019 de 13h30 à 18h00.**

Gérard KAWECKI
Commissaire Enquêteur

ANNEXE N° 5

Région des Hauts de France
 Département du Nord
 Arrondissement de Valenciennes

Commune de DOUCHY-LES-MINES

PROCES -VERBAL DE CONSTATATIONS

OBJET : Demande d'autorisation de la société CIDEME d'augmenter la capacité d'incinération du Centre de Valorisation Energétique sur le territoire de la commune de DOUCHY-LES-MINES 59

REFERENCES : - Décision de M. le Président du Tribunal Administratif de Lille N°E1800016/59 en date du 14 février 2019
 - Arrêté de la Préfecture de Lille sous la référence DCPI-BICPE -VD en date du 15 février 2019.

L'enquête concerne une demande d'autorisation environnementale déposée par la société CIDEME pour augmenter sa capacité d'incinération de déchets du Centre de Valorisation Énergétique du SIAVED basé à DOUCHY-LES-MINES 59.

Nous KAWECKI, Gérard, Commissaire Enquêteur, effectuons les constatations suivantes :

Sur l'arrêté préfectoral cité en référence il est mentionné que le dossier de présentation au public sera accessible sur le site internet de l'État dans le Nord : (www.nord.gouv.fr – consultations et enquêtes publiques – installations classées pour la protection de l'environnement ICPE).

Le 17 février 2019 nous consultons le site internet de la préfecture et nous suivons le cheminement énuméré dans l'arrêté préfectoral. La flèche indique l'endroit de sélection.

Gouvernement s'est fixé, parmi plusieurs objectifs prioritaires, celui d'améliorer la qualité des services publics, en développant une (...)
 > Voir tous

sur place ou « sans frontières traverse génération »
 > Voir tous

Enquêtes publiques

Être Informé

Logement - « Habiter mieux » : des aides adaptées à vos besoins de rénovation énergétique

19/05/2019. L'information et la participation du public visent à associer les citoyens dans le processus d'élaboration des décisions qui ont une incidence sur l'environnement. Retrouvez les consultations publiques et enquêtes publiques en cours dans le Nord.
 > Voir tous

18/10/2018. Vous êtes propriétaire occupant de votre logement, vous avez besoin de faire des travaux de rénovation énergétique et vous n'avez pas beaucoup de moyens ? Dans le cadre du Plan de rénovation énergétique des bâtiments, l'Agence nationale pour (...)
 > Voir tous

La sécurité routière

Maison de services au public

Consultations et enquêtes publiques

Mise à jour le 16/05/2018



ficieles

ques

helpe

s

L'information et la participation du public visent à associer les citoyens dans le processus d'élaboration des décisions qui ont une incidence sur l'environnement.

Plusieurs procédures permettent cette association :

- l'[enquête publique](#)
- la [consultation du public](#) (définie par la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 et l'ordonnance n°2013-714 du 5 août 2013)
- la [mise à disposition du public](#)
- le [débat public](#).

Les projets concernés sont publiés sur ce site internet des services de l'État dans le département du Nord, avec un classement thématique :

- ▶ [Canalisation de transport d'énergie](#)
- ▶ [Déclarations d'utilité publique](#)
- ▶ [Domaine funéraire](#)
- ▶ [Nature et biodiversité](#)
- ▶ [Installations classées pour la protection de l'environnement \(ICPE\) : carrières, éoliennes, installations agricoles, industrielles, etc.](#)
- ▶ [Installations de stockage de déchets inertes \(ISDI\)](#)
- ▶ [Permis de construire](#)
- ▶ [Police de l'eau](#)
- ▶ [Urbanisme](#)
- ▶ Consultez les autres [consultations publiques](#).

Retrouvez les procédures ICPE dans le Nord :

- ▼ [installations industrielles](#)
- ▼ [installations agricoles](#)
- ▼ [installations éoliennes](#)
- ▼ [carrières](#)

ction **Installations industrielles**

Mise à jour le 08/03/2019

Autorisations

+

Déclarations

Enregistrements

+

Prescriptions complémentaires

Sanctions

n Installations industrielles

Mise à jour le 08/03/2019

Autorisations

► [Autorisations 2019](#)

-

Déclarations

Enregistrements

+

Prescriptions complémentaires

Sanctions

Autorisations 2019

Mise à jour le 01/03/2019

Dans cette rubrique, retrouvez les procédures d'autorisation en matière d'[installations classées pour la protection de l'environnement \(ICPE\)](#) dont l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête a été pris à compter du 1er janvier 2019.

Si vous avez une question ou une observation, vous êtes invité(e) à l'adresser par voie électronique à l'adresse ci-dessous, en spécifiant le nom de l'exploitant et la commune : pref-installations-classees@nord.gouv.fr

A lire dans cette rubrique

- [CIDEME - DOUCHY-LES-MINES](#)
- [GOODMAN - ONNAING](#)
- [CONCERTO DEVELOPPEMENT - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES](#)

Nous constatons que tous les dossiers sont consultables sur le site internet et téléchargeables.

Néanmoins les pièces N° 1, 2, 3a, 3b, 4 et 5, sont composées de plus 2500 feuilles et plans, ce qui de l'avis du Commissaire Enquêteur sont peu exploitables pour un néophyte.

Il est donc demandé au maître d'ouvrage de scinder les dossiers afin que ceux-ci soient plus compréhensible par un internaute.

Le 1er mars 2019 le maître d'ouvrage et les services de la préfecture font paraître sur le site internet trois documents extraits des pièces citées ci-dessus. Il s'agit de la note de présentation non technique, du résumé non technique et l'attestation de biodiversité.

CIDEME - DOUCHY-LES-MINES


Mise à jour le 01/03/2019

- > Avis enquête publique 11-03 au 11-04-19 - format : PDF   - 0,12 Mb
- > Avis MRAE 150219 CIDEME DOUCHY-LES-MINES - format : PDF   - 0,32 Mb
- > Mémoire réponse à MRAE 260219 - format : PDF   - 0,10 Mb

Dossier :

- > 1-Dossier autorisation CIDEME DOUCHY-LES-MINES - format : PDF   - 33,27 Mb
- > 2-Dossier autorisation CIDEME DOUCHY-LES-MINES - format : PDF   - 36,04 Mb
- > 3a-Dossier autorisation CIDEME DOUCHY-LES-MINES - format : PDF   - 48,18 Mb
- > 3b-dossier autorisation CIDEME DOUCHY-LES-MINES - format : PDF   - 45,70 Mb
- > 4-Dossier autorisation CIDEME DOUCHY-LES-MINES - format : PDF   - 43,03 Mb
- > 5-Dossier autorisation CIDEME DOUCHY-LES-MINES - format : PDF   - 42,60 Mb

Compléments :

- > Note présentation non technique 071218 - format : PDF   - 0,85 Mb
- > Résumé non technique 071218 - format : PDF   - 0,80 Mb
- > Attestation non donnée biodiversité - format : PDF   - 0,21 Mb

Le 07 mars 2019 à 16 heures, en la présence de M. le Maire de DOUCHY les MINES, nous constatons que le dossier papier qui sera mis à la disposition du public est identique à celui figurant sur le site internet de la Préfecture.

Un registre d'observations en version papier est joint au dossier d'enquête publique.

Les observations écrites mentionnées sur le registre papiers ont été mis sur le site internet au fil de l'eau.

Les courriels reçus à l'adresse dédiée par la préfecture ont été incrérés dans le registre papier lors des permanences du Commissaire Enquêteur

Le 11 avril 2019, sur le site internet de la Préfecture nous constatons que les observations mentionnées sur registre papier ainsi que les courriels reçus à l'adresse dédiée sont mis à la disposition du public

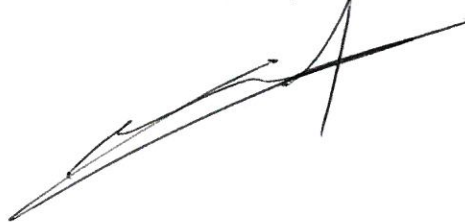
Observations durant l'enquête publique :

- > Obs230319 Mme MORA EP CIDEME à DOUCHY-LES-MINES - format : PDF   - 0.02 Mb
- > Obs registre du 11 au 29-03-19 - format : PDF   - 0.26 Mb
- > Obs030419 Mr LESCOUTRE - format : PDF   - 0.08 Mb
- > Obs030419 Mr DEREUX, association FNE HdF - format : PDF   - 0,03 Mb
- > Obs registre du 1er au 04-04-19 - format : PDF   - 0.29 Mb
- > Obs lettre anonyme 050419 - format : PDF   - 0.07 Mb
- > Obs registre du 06-04-19 - format : PDF   - 0.07 Mb
- > Obs 090419 Association ZERO WASTE FRANCE - format : PDF   - 1.48 Mb
- > Obs 090419 Mme DUWEZ - format : PDF   - 0,03 Mb
- > Obs100419 Groupe rassemblement national et apparentés CR HdF - format : PDF   - 0.39 Mb
- > Obs 100419 Association LES AMIS DE LA NATURE - format : PDF   - 0,04 Mb

Le Commissaire Enquête constate que les toutes observations émises sur le registre papier et reçues par courriels ont été mis à la disposition du public. Au fil de l'eau, les courriels ont été joints au registre papier et les observations écrites sur le registre ont été mis sur le site internet.

La mise à la disposition des dossiers et des observations est conforme à la réglementation en vigueur.

Gérard KAWECKI
Commissaire Enquêteur



ANNEXE N° 6

Annexe 6

VDN du 21/2/19



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Commune de DOUCHY-LES-MINES
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La société CIDEME - siège social : Tour Franklin - 10ème étage - La Défense 8 - 92 042 PARIS LA DEFENSE CEDEX - a déposé un dossier d'autorisation en vue d'obtenir l'augmentation de capacité d'incinération du Centre de Valorisation Énergétique de DOUCHY LES MINES, 7 route de Louches, comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

- 2716-1 - Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux non inertes ;
 - 2770 - Installation de traitement thermique de déchets dangereux ;
 - 2771 - Installation de traitement thermique de déchets non dangereux ;
 - 3520-a - Élimination ou valorisation de déchets dans des installations d'incinération des déchets ou des installations de coïncinération des déchets ;
 - 3520-b - Élimination ou valorisation de déchets dans des installations d'incinération des déchets ou des installations de coïncinération des déchets ;
- ainsi que diverses activités soumises à déclaration au titre des rubriques 2515-1-b et 4718-2-b ;

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de DOUCHY-LES-MINES du 11 mars 2019 au 11 avril 2019 inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier (comprenant les études d'impact et de danger et l'avis de l'autorité environnementale émis sur le projet), tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être faites :

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr ou au commissaire-enquêteur durant ses permanences en mairie de DOUCHY-LES-MINES,
- par voie postale en mairie de DOUCHY-LES-MINES, 37 Place Paul Eluard, 59282 DOUCHY-LES-MINES - à l'attention de monsieur le commissaire-enquêteur.

Monsieur Gérard KAWECKI, officier de gendarmerie au groupement de la Somme, retraité, en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de DOUCHY-LES-MINES au lieu de consultation du dossier : lundi 11 mars 2019 de 8 h 00 à 12 h 00, vendredi 29 mars 2019 de 13 h 30 à 18 h 00, samedi 6 avril 2019 de 8 h 00 à 12 h 00 et jeudi 11 avril 2019 de 13 h 30 à 18 h 00.

Le dossier d'enquête publique papier sera également disponible à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr - consultations et enquêtes publiques - installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - LILLE. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de monsieur Antoine BRUNET, directeur du site au 03.27.44.41.90 / 06.70.75.98.86 - courriel : antoine.brunet@dalkiawastenergy.fr

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord ainsi qu'en préfecture du Nord et en mairie de DOUCHY-LES-MINES pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

1462692700

HER ABONNÉ

tion concernant votre abonnement ?

3 66 880 200

Appel non surtaxé



Par mail :

serviceclients@lavoixdunord.fr

Marchés publics de fournitures et services
Procédures adaptées de - 90 000 euros



INFORMATION SUR UN AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

-Référence du marché : 2019.027
- REGION HAUTS- DE- FRANCE
151 avenue Hoover 59555 Lille Cedex.
- Marché de Services/ MAPA
- OBJET DU MARCHÉ : Conception et organisation d'animations et des caravanes publicitaires institutionnelles à l'occasion de PARIS-ROUBAIX (13 et 14 avril 2019) et des 4 JOURS DE DUNKERQUE - GRAND PRIX DES HAUTS-DE-FRANCE (du 14 au 19 mai 2019)
L'intégralité de cet avis publié au BOAMP pourra être téléchargée sur la plate-forme de dématérialisation de la Région dédiée aux marchés publics :
<https://marchespublics596280.fr/>
Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 21/03/2019 à 12h00.
Date d'envoi de l'avis : 07/03/2019.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté de décembre 2018 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5,25 euros - Pas-de-Calais 5,25 euros.
Enquêtes publiques et concertations



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de DOUCHY-LES-MINES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La société CIDEME - siège social : Tour Franklin - 10ème étage - La Défense 8 - 92 042 PARIS
LA DEFENSE CEDEX - a déposé un dossier d'autorisation en vue d'obtenir l'augmentation de capacité d'incinération du Centre de Valorisation Energétique de DOUCHY LES MINES, 7 route de Lourches, comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

- 2716-1 - Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux non inertes ;
- 2770 - Installation de traitement thermique de déchets dangereux ;
- 2771 - Installation de traitement thermique de déchets non dangereux ;
- 3520-a - Elimination ou valorisation de déchets dans des installations d'incinération des déchets ou des installations de coïncinération des déchets ;
- 3520-b - Elimination ou valorisation de déchets dans des installations d'incinération des déchets ou des installations de coïncinération des déchets ;

ainsi que diverses activités soumises à déclaration au titre des rubriques 2515-1-b et 4718-2-b ;

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de DOUCHY-LES-MINES du 11 mars 2019 au 11 avril 2019 inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier (comprenant les études d'impact et de danger et l'avis de l'autorité environnementale émis sur le projet), tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être faites :

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr ou au commissaire-enquêteur durant ses permanences en mairie de DOUCHY-LES-MINES,
- par voie postale en mairie de DOUCHY-LES-MINES, 37 Place Paul Eluard, 59282 DOUCHY-LES-MINES - à l'attention de monsieur le commissaire-enquêteur.

Monsieur Gérard KAWECKI, officier de gendarmerie au groupement de la Somme, retraité, en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de DOUCHY-LES-MINES au lieu de consultation du dossier : lundi 11 mars 2019 de 8 h 00 à 12 h 00, vendredi 29 mars 2019 de 13 h 30 à 18 h 00, samedi 6 avril 2019 de 8 h 00 à 12 h 00 et jeudi 11 avril 2019 de 13 h 30 à 18 h 00.

Le dossier d'enquête publique papier sera également disponible à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (www.nord.gouv.fr - consultations et enquêtes publiques - installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - LILLE. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de monsieur Antoine BRUNET, directeur du site au 03.27.44.41.90 / 06.70.75.98.86 - courriel : antoine.brunet@dalklavastenergy.fr

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord ainsi qu'en préfecture du Nord et en mairie de DOUCHY-LES-MINES pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

1462693400



CHER ABONNÉ

Vous avez une question concernant votre abonnement ?

Contactez votre Service Clients

**ENTREPRISES,
PUBLIEZ VOTRE ANNONCE
LÉGALE SOUS 48H
DANS UN SUPPORT HABILITÉ**

Publication du lundi au samedi



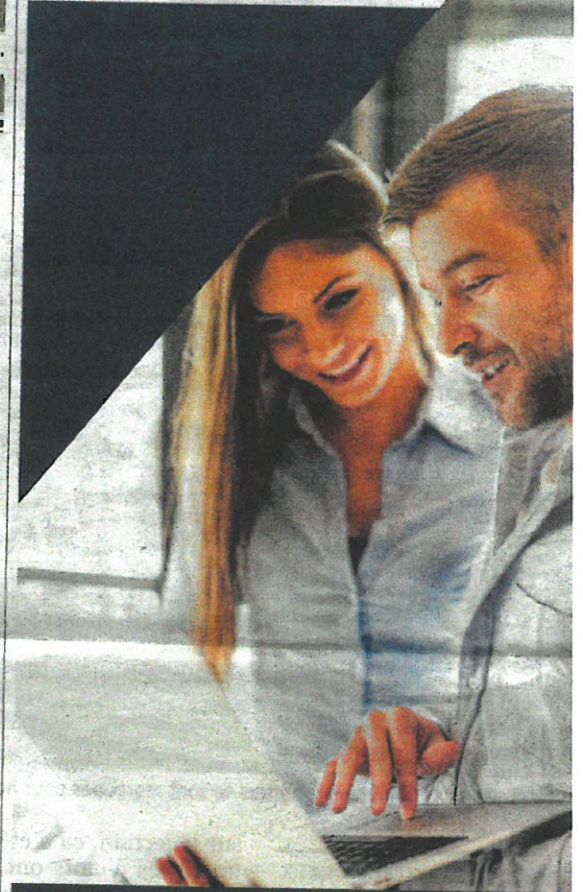
Habillé départements 59-62



Habillé départements 59-62



Habillé département 62



SÉCURITÉ

Nous vous garantissons le respect de vos obligations légales.

SUR-MESURE

Nous nous adaptons à votre besoin de diffusion, locale ou régionale, selon vos objectifs.

SIMPLICITÉ

Envoyez vos demandes d'insertion :
- par mail : annonces@lavoixdunordpublicite.fr
- par fax : 0 820 00 62 59
Réception des éléments: J-3 avant 12h

habitat
LA CONCURRENCE

ION ENERGETIQUE DE 94 LOGEMENTS IN-
DENCES DU PATRIMOINE DE SIA HABITAT -
SANS SUITE - SECONDE CONSULTATION

non
t la plus avantageuse appréciée en fonction
es règlement de la consultation, lettre d'in-
tard.

nt remis par voie dématérialisée.
E, poser des questions à l'acheteur, déposer
cs.info

1464253600

**Mairie d'ARLEUX
AVIS D'APPEL
CONCURRENCE**

TEL DE VILLE D'ARLEUX
3 Doubleage/ Cloison/Faux-Plafond - 4 Elec-
7 Menuiseries extérieures - 8 Menuiseries

ments : <http://www.nvnm.org>

15 mars 2019 avant 12h00 selon conditions

ique : 60% - 2° Prix : 40 %

1464253600

DE BERSÉE

de Saint-Etienne à Bersée
D'OFFRES

Mairie de BERSÉE

mairiebersée@wanadoo.fr

une procédure adaptée, articles 27, 78

DE L'EGLISE SAINT-ETIENNE

ot unique, décomposé en 2 tranches :

rés séparément
e la date limite de réception des offres
ultation s'adresse par conséquent à des
plus avantageuse appréciée en fonction

ntenus dans le mémoire technique, élé-

explicitera la manière dont il envisage au
rvations lors de la visite, la restauration
umentaire assorti d'un reportage photos

curer cette restauration (30 jours)

18 NÉCROLOGIES & ANNONCES

NORD ÉCLAIR
MARDI 12 MARS 2019

Avis de décès

Savy-Berlette

Nous avons la douleur de vous faire part du décès de

Madame Elisabeth GALVAIRE

née HOGUET

survenu le dimanche 10 mars 2019, à l'âge de 64 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 15 mars 2019, à 15 heures, en l'église Saint-Martin de Savy-Berlette, où l'on se réunira à 14 h 30, suivie de l'inhumation au cimetière dudit lieu, dans le caveau de famille.

L'offrande tiendra lieu de condoléances.

De la part de :


Monsieur Didier GALVAIRE, son époux
Maxime et Marina GALVAIRE-FILLION,
Mamou, ses parents
Émile et Benoit BIZART-GALVAIRE,
Robin, ses enfants et petits-enfants
M. (*) et Mme (*) Pierre et Marguerite HOGUET-ELIPPE,
ses parents
Bruno HOGUET et Muriel BUCAMP, son frère
Les familles HOGUET, GALVAIRE,
ses beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces
Ses oncles et tantes, cousins et cousines.
Toute la famille.

Ses voisins et amis,
Tout le personnel soignant

Selon sa volonté, pas de plaques, s'il vous plaît.
Un don peut-être fait pour la lutte contre le cancer.
Une urne sera placée à l'entrée de l'église.

Dans l'attente des funérailles, Elisabeth repose aux salons funéraires des Pompes Funèbres Dieval, 26, route Nationale à Tinques (62127), où la famille recevra de 15 à 19 heures.

Pompes Funèbres Jonathan DIEVAL
62127 TINCQUES - Hab. n 2014-02-0008 - 06.33.69.29.22



Lille

Caroline de SAINTIGNON-LE DANTEC,
son épouse

Franck et Soline de SAINTIGNON-KUBATKO,
Emmanuel de SAINTIGNON et Maria El FAKHRY,
Nicolas et Elodie de SAINTIGNON-DURAN,
Margot de SAINTIGNON et Arnaud MOLE,
Gervain de SAINTIGNON,
ses enfants

Imès, Camille, Alexis, Zébulon, Mathis, Titouan, Anatole,
Timothée, Charlie,
ses petits-enfants

Paul, Jacques, Xavier, Philippe,
ses frères

Ses beaux-parents,
Ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces,
Toute la famille et ses amis,

ont la douleur de vous faire part du décès de

Pierre de SAINTIGNON

survenu à Lille, le 9 mars 2019, à l'âge de 70 ans, administré du sacrement des malades.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 16 mars 2019, à 10 heures, en la cathédrale Notre-Dame de la Treille à Lille.

Assemblée à la cathédrale à 9 h 40.

L'offrande en fin de cérémonie tiendra lieu de condoléances.

Il sera ensuite inhumé au cimetière de Lille Est, entouré de sa famille et de ses proches amis.

Dans l'attente de ses funérailles, Pierre de SAINTIGNON repose au salon funéraire Martin, 6, rue du Lazaro à Marcq-en-Barœul. Visites de 9 h 30 à 18 heures, jusqu'à jeudi 14 heures.

Conformément à sa volonté, ni fleurs artificielles, ni plaques. Pour ceux et celles qui le souhaitent, une contribution à l'Association des Amis de la Fondation des Possibles contribuera à la continuité de cette dernière grande aventure économique et sociale dont Pierre de SAINTIGNON a été le fondateur.

Il ne sera pas envoyé de faire-part.
Le présent avis en tenant lieu.

Pompes Funèbres Franck et Marie MARTIN
MARCQ-EN-BARŒUL - 6, rue du Lazaro
LILLE - 262, rue Nationale - 03.20.89.89.46

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté de décembre 2018 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5,25 euros - Pas-de-Calais 5,25 euros.

Enquêtes publiques et concertations



PREFET DU NORD
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Commune de DOUCHY-LES-MINES
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société CIDEME - siège social : Tour Franklin - 10ème étage - La Défense 8 - 92 042 PARIS LA DEFENSE CEDEX - a déposé un dossier d'autorisation en vue d'obtenir l'augmentation de capacité d'incinération du Centre de Valorisation Énergétique de DOUCHY LES MINES, 7 route de Louches, comprenant les activités précitées suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

- 2716 - Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la reutilisation de déchets non dangereux non inertes ;
- 2771 - Installation de traitement thermique de déchets dangereux ;
- 3520 - Élimination ou valorisation de déchets dans des installations d'incinération des déchets ou des installations de co-incinération des déchets ;
- 3520-b - Élimination ou valorisation de déchets dans des installations d'incinération des déchets ou des installations de co-incinération des déchets ;

ainsi que diverses activités soumises à déclaration au titre des rubriques 2515-1b et 0718-2-2 ;

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de DOUCHY-LES-MINES du 11 mars 2019 au 11 avril 2019 inclus, ou le public pourra prendre connaissance du dossier (comprenant les études d'impact et de danger et l'avis de l'autorité environnementale) ainsi que le projet, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être faites :

- par voie électronique à l'adresse suivante : projet.installations-classées@nord.gouv.fr ou au commissaire-enquêteur durant ses permanences en mairie de DOUCHY-LES-MINES, par voie postale en mairie de DOUCHY-LES-MINES, 37 Place Paul Eluard, 59282 DOUCHY-LES-MINES - à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur

Monsieur Gérard KAWECKI, officier de gendarmerie de la Somme, retraité, en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de DOUCHY-LES-MINES au lieu de consultation du dossier : lundi 11 mars 2019 de 8 h 00 à 12 h 00, vendredi 29 mars 2019 de 13 h 30 à 18 h 00, samedi 6 avril 2019 de 8 h 00 à 12 h 00 et jeudi 11 avril 2019 de 12 h 30 à 18 h 00.

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr) - consultations et enquêtes publiques - installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - LILLE. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de monsieur Antoine BRUNET, directeur du site au 03.27.44.41.50 / 06.70.75.98.86 - courriel : antoine.brUNET@se.lavoixnord.gouv.fr

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord ainsi qu'en préfecture du Nord et en mairie de DOUCHY-LES-MINES pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Béthune
Paris (75)

Nous avons la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Guy TABARDEL

Magistrat honoraire
Chevalier de la Légion d'honneur

survenu à Béthune le 9 mars 2019 dans sa 97^e année.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 13 mars 2019 à 10 heures en l'église Saint-Christophe de Béthune. Elle sera suivie de l'inhumation au cimetière de Belleville à Paris dans le caveau de famille.

Réunion en l'église à 9 h 30.

L'offrande tiendra lieu de condoléances.

De la part de :

Janine TABARDEL-BOULET, son épouse
Dominique TABARDEL,
Thierry et Catherine TABARDEL-ROBERT,
Sylvie et Bruno HANNECART-TABARDEL,
ses enfants
Hugues, Ariane, Guillaume, Laura et Thibault,
ses petits-enfants
Inara, Adam et Noam, ses arrière-petits-enfants
Ses neveux, nièces, cousins, cousines.
Toute la famille.
Ses voisins, amis et tous ceux qui l'ont aidé et soigné.
L'ensemble du personnel du Clos des Deux Rivières.

Dans l'attente des funérailles, Monsieur Guy TABARDEL repose au salon funéraire des pompes funèbres Crespel 156 rue Saint-Pry à Béthune. Les salons sont ouverts de 9 heures à 19 heures.

Vos condoléances sur www.pompesfuneres-crespel.com

Pompes Funèbres CRESPÉL
156, rue Saint-Pry - BETHUNE - 03.21.68.09.07

Béthune

Nous avons la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Guy TABARDEL

Magistrat honoraire
Chevalier de la Légion d'honneur

survenu à Béthune le 9 mars 2019 dans sa 97^e année.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 13 mars 2019 à 10 heures en l'église Saint-Christophe de Béthune. Elle sera suivie de l'inhumation au cimetière de Belleville à Paris dans le caveau de famille.

Réunion en l'église à 9 h 30.

L'offrande tiendra lieu de condoléances.

De la part de :

Janine TABARDEL-BOULET, son épouse
Dominique TABARDEL,
Thierry et Catherine TABARDEL-ROBERT,
Sylvie et Bruno HANNECART-TABARDEL,
ses enfants
Hugues, Ariane, Guillaume, Laura et Thibault,
ses petits-enfants
Inara, Adam et Noam, ses arrière-petits-enfants
Ses neveux, nièces, cousins, cousines.
Toute la famille.
Ses voisins, amis et tous ceux qui l'ont aidé et soigné.
L'ensemble du personnel du Clos des Deux Rivières.

Dans l'attente des funérailles, Monsieur Guy TABARDEL repose au salon funéraire des pompes funèbres Crespel 156 rue Saint-Pry à Béthune. Les salons sont ouverts de 9 heures à 19 heures.

Vos condoléances sur www.pompesfuneres-crespel.com

Pompes Funèbres CRESPÉL
156, rue Saint-Pry - BETHUNE - 03.21.68.09.07

Remerciements

Oignies

Monsieur et Madame Jean Yves et Catherine HUON,
Madame Nathalie BAK,
ses enfants
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Toute la famille,

très sensibles aux marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

Madame Valérie BAK

née PIEPRZ
veuve de Monsieur Bruno BAK

présent toutes les personnes ayant assisté aux obsèques, celles qui se sont associées à leur deuil par un geste personnel, un envoi de fleurs, de bien vouloir trouver, ici, l'expression de leur très vive gratitude et leurs sincères remerciements.

Pompes Funèbres CASSEL - 03.21.37.06.06
74, rue des 80 Fusillés - 62590 OIGNIES

LA VOIX DU NORD

CHER ABONNÉ

Vous avez une question concernant votre abonnement ?

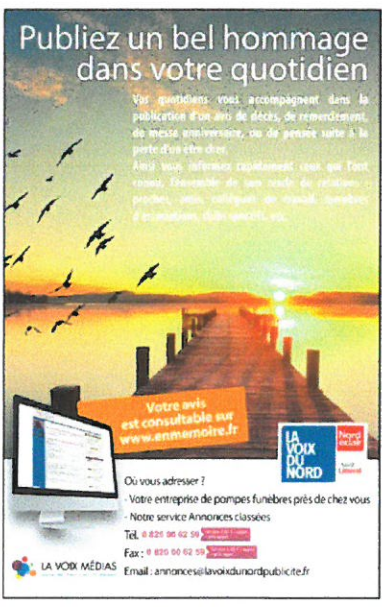
Contactez votre Service Clients

Par téléphone en appelant le **03 66 880 200**

Publiez un bel hommage dans votre quotidien

Vos quotidiens vous accompagnent dans la publication d'un avis de décès, de remerciement, de messe funéraire, ou de grande suite à la perte d'un être cher.

Avec nos services personnalisés, vous êtes rassuré, rassurée, accompagné(e), et votre proche sera accompagné(e) dans sa douleur.



LA VOIX DU NORD

LA VOIX MÉDIAS

www.lavoixnordpublicite.fr

020 00 02 59
020 00 02 59

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)

NORD ÉCLAIR
JEUDI 21 FÉVRIER 2019

NÉCROLOGIES & ANNONCES

15

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté de décembre 2018 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5,25 euros - Pas-de-Calais 5,25 euros.
Enquêtes publiques et concertations



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Commune de DOUCHY-LES-MINES
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La société CIDEME - siège social : Tour Franklin - 10ème étage - La Défense 8 - 92 042 PARIS LA DEFENSE CEDEX - a déposé un dossier d'autorisation en vue d'obtenir l'augmentation de capacité d'incinération du Centre de Valorisation Énergétique de DOUCHY LES MINES, 7 route de Loucheux, comprenant les actions principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

- 2716 - Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux non inertes ;
- 2719 - Installation de traitement thermique de déchets dangereux ;
- 2721 - Installations de traitement thermique de déchets non dangereux ;
- 2820 - Élimination ou valorisation de déchets dans des installations d'incinération des déchets ou des installations de concentration des déchets ;
- 3520 - Élimination ou valorisation de déchets dans des installations d'incinération des déchets ou des installations de concentration des déchets ;

ainsi que diverses activités soumises à déclaration au titre des rubriques 2515-f et 4710-2-b.
Cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de DOUCHY-LES-MINES du 11 mars 2019 au 11 avril 2019 inclus, où le public pourra prendre connaissance de dossier (comprenant les études d'impact et de danger et l'avis de l'autorité environnementale émis sur le projet), tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Ces-ci pourront également être faites - par voie électronique à l'adresse suivante : pre-Installations-classes@nord-pas.de.fr ou au commissaire-enquêteur durant ses permanences en mairie de DOUCHY-LES-MINES.

par voie postale en mairie de DOUCHY-LES-MINES, 31 Place Paul Eluard, 59102 DOUCHY-LES-MINES - à l'attention de monsieur le commissaire-enquêteur.
Monsieur Gérard KAWEDI, officier de gendarmerie au groupement de la Somme, a été nommé commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de DOUCHY-LES-MINES au lieu de consultation du dossier : lundi 11 mars 2019 de 8 h 00 à 12 h 00, vendredi 29 mars 2019 de 15 h 30 à 18 h 00, samedi 6 avril 2019 de 8 h 00 à 12 h 00 et jeudi 11 avril 2019 de 15 h 30 à 18 h 00.

Le dossier d'enquête publique papier sera également disponible à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'État dans le Nord le vendredi 22 février 2019, consultations et enquêtes publiques - installations classées pour la protection de l'environnement (IPE).
Un point d'information sera à la disposition du public pour consulter le dossier administratif d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sains Peur - LILLE. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de monsieur Antoine BRUNET, directeur du site au 03 27 44 41 09 / 06 70 75 98 86 - antoine.brUNET@lavoixmedias.fr.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord ainsi qu'un procès-verbal du Nord et au mairie de DOUCHY-LES-MINES pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.
À l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.



NOS RENDEZ-VOUS ANNONCES

Vous aussi, publiez votre annonce dans La Voix du Nord, Nord Éclair et Nord Littoral



Téléphone

0 811 00 62 59 Service 0,05 € / appel + prix appel

Une équipe de conseillers est à votre disposition pour vous aider à rédiger votre annonce.
N° de téléphone réservé aux particuliers en semaine de 8 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 8 h 30 à 12 h. Payement par CB.



Courrier

Envoyez-nous cette grille accompagnée de votre règlement par chèque à l'ordre de La Voix Annonces :
NOS RENDEZ-VOUS ANNONCES - CS 10549 - 59023 Lille Cedex

Sélectionnez votre rubrique

- | | | | |
|--|--|--|-----------------------------------|
| LE MARDI | LE VENDREDI | LE SAMEDI | LE DIMANCHE |
| <input type="checkbox"/> IMMOBILIER (sauf commerces) | <input type="checkbox"/> SERVICES AUX PARTICULIERS | <input type="checkbox"/> AUTOMOBILE (sauf utilitaires, P.L.) | <input type="checkbox"/> TOURISME |
| <input type="checkbox"/> Département : | <input type="checkbox"/> Rencontres | <input type="checkbox"/> Berlin | <input type="checkbox"/> Mer |
| <input type="checkbox"/> Ville : | <input type="checkbox"/> Service à la personne | <input type="checkbox"/> Monaco | <input type="checkbox"/> Montagne |
| <input type="checkbox"/> Prix : | <input type="checkbox"/> Amis/Amis/Amis | <input type="checkbox"/> Immobilier | <input type="checkbox"/> Camping |
| <input type="checkbox"/> Classe énergie : | <input type="checkbox"/> Colocation | <input type="checkbox"/> Immobilier | |
| | <input type="checkbox"/> Billetterie | <input type="checkbox"/> Immobilier | |

* Pour les ANNONCES RENCONTRES, copie carte d'identité, traitement obligatoire des réponses par le journal : domiciliation facturée 10 € TTC pour 1 parution, 30 € TTC pour 2 parutions et plus.

Rédigez votre annonce

Nouveau

Rédigez votre bien par une photo pour 5€ quel que soit le nombre de parutions.
Obligatoire uniquement pour les annonces immobilières, automobiles, bonnes adresses et tourisme.

Informations utiles à la saisie de votre annonce :
Commencez par un des verbes : Une lettre par case et une case vide seulement. VENDRE, LOUER, PROPOSER, acheter, louer, etc.
RECHERCHE, ACHETER, Louer, etc.
Écrivez la liste des adresses.
Faites la liste des coordonnées : adresse, téléphone, etc.
Ne laissez pas de cases vides.

1^{ère} ligne
2^{ème} ligne
3^{ème} ligne
4^{ème} ligne
5^{ème} ligne
6^{ème} ligne
7^{ème} ligne

Validez votre annonce pour 2 €

Choisissez le nombre de parutions

	4 lignes	Tarif/ligne suppl.	Exemple à 4 lignes
1 semaine	1 zone	25 € + 1,5 €	25 + 1,5 = 26,5 €
	Toutes zones	21 € + 4,5 €	21 + 4,5 = 25,5 €
2 semaines + la 3^{ème} offerte	1 zone	13,5 € + 3 €	13,5 + 3 = 16,5 €
	Toutes zones	59 € + 9 €	59 + 9 = 68 €
offre spéciale* 5 semaines pour 3€ de plus	1 zone	18,5 € + 3 €	18,5 + 3 = 21,5 €
	Toutes zones	44 € + 9 €	44 + 9 = 53 €

Je sélectionne ma zone de parution

Carte interactive montrant les zones de parution : Littoral, Métropole lilloise, Hainaut, Artois, etc.

Toutes zones

Je calcule le prix de mon annonce

Tarif standard (4 lignes) _____

+ () X () Nombre de lignes suppl. x tarif _____

+ domiciliation* (10 € TTC pour 1 parution, 20 € TTC pour 2 parutions et plus) _____

+ Valorisation (2€ pour 1 parution, 4€ pour 2 parutions, 6€ pour 3 parutions, 8€ pour 4 parutions, 10€ pour 5 parutions) _____

ou photo 5€ quel que soit le nombre de parutions _____

TOTAL : _____

Renseignez vos coordonnées

Nom : _____ Prénom : _____ Tel. : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Ville : _____ E-mail : _____

Publiez un bel hommage dans votre quotidien

Vous souhaitez vous accompagner dans la publication d'un avis de décès, de remerciement, de service anniversaire, ou de service suite à la suite d'un être cher.

Nous vous informons également pour nos Forfaits Funéraires, Forfaits de Soins Funéraires et de Services Funéraires, Forfaits de Services Funéraires, Forfaits de Services Funéraires.

Votre avis est consultable sur www.annuaire.fr

Où vous adresser ?
- Votre entreprise de pompes funèbres près de chez vous
- Notre service Annonces classées

Tel : 0 820 00 62 59
Fax : 0 820 00 62 59
Email : annonces@lavoixnordpublicite.fr

LA VOIX MÉDIAS

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)

Pourquoi la capacité de l'incinérateur du SIAVED va augmenter

A l'automne 2019, l'incinérateur du syndicat interarrondissement de valorisation et d'élimination des déchets devrait voir sa capacité passer de 90 000 tonnes à 120 000 tonnes. Pourquoi ? Les explications de Daniel Tison, directeur général des services, et de Florian Paulin, ingénieur-conseil du SIAVED.



Si l'autorisation lui est accordée par la préfecture, le centre de valorisation énergétique du SIAVED sera en capacité d'incinérer davantage de déchets. PHOTO PIERRE ROLANET

PAR VALÉRIE AUBERT
valenciennes@lavoxdunord.fr

DOUCHY-LES-MINES. Ce que l'on appelle communément l'incinérateur se nomme, plus précisément, centre de valorisation énergétique (CVE). « Ce que l'on va augmenter, c'est sa capacité de traitement », explique-t-on au SIAVED.

« Administrativement, on a une autorisation de la préfecture pour incinérer jusqu'à 90 000 tonnes de déchets par an. Or nous en collectons 116 000 tonnes. Ce qui n'est pas incinéré au SIAVED l'est, pour une petite partie, 3 500 tonnes, à Saint-Saulve ; les 22 500 tonnes qui restent partent en centre d'enfouissement, à Lewarde principalement. » Ainsi, augmenter la capacité du CVE, c'est permettre d'incinérer davantage de déchets, mais pas en collecter plus. « Nous travaillons sur ce dossier depuis 2016. Nous avons fait une demande en préfecture pour pouvoir incinérer 120 000 tonnes. Nous espérons démarrer à la rentrée de sep-

tembre 2019. » Au SIAVED, les déchets sont « valorisés ». Ils permettent de produire de l'électricité depuis 2004, et d'alimenter le réseau de chauffage urbain de Douchy depuis 2014 (1 500 logements et neuf bâtiments publics). Lors de leur combustion, les déchets libèrent des gaz chargés en énergie, ensuite récupérée sous

« En augmentant sa capacité, le CVE va pouvoir aussi alimenter le réseau de chauffage de Denain d'ici fin 2020. »

forme de vapeur grâce à une chaudière, et transformée en électricité et en chauffage. En ce qui concerne le chauffage, 20 000 mégawattheures (MWh) sont produits chaque année (évitant la diffusion de 6 000 tonnes de CO₂ par an). En ce qui concerne l'électricité, 42 000 MWh sont produits chaque année. Une partie est utilisée en interne et

33 000 MWh sont vendus à EDE. De l'argent gagné qui permet de réduire le coût de traitement des déchets.

ENFOURIR LES DÉCHETS : DE PLUS EN PLUS CHER

En augmentant sa capacité, le CVE va pouvoir aussi alimenter le réseau de chauffage de Denain d'ici fin 2020.

En outre, à horizon 2025, cela va coûter plus cher d'enfouir des déchets : 65 € la tonne contre 24 actuellement. D'où l'intérêt de les incinérer, plutôt que de les enfouir.

En ce qui concerne les rejets, « ils sont contrôlés au quotidien, et aussi quatre fois par an par un organisme extérieur ; le programme de surveillance d'impact environnemental réalise quant à lui deux campagnes de mesures par an, dans un rayon de 3,5 km ».

Les fumées sont traitées. Ce qui reste est valorisé : le mâchefer, dont on extrait de la ferraille, qui part en aciérie, du cuivre et de l'aluminium vendus à l'industrie ; les résidus de mâchefer sont utilisés pour réaliser des sous-couches routières. ■

FAUT-IL S'INQUIÉTER ?

La capacité de l'incinérateur du SIAVED doit être augmentée, ce qui inquiète Marie-Josée Boch, une habitante de Bouchain. Elle redoute que les rejets n'entraînent des désagréments pour la santé ou l'environnement. Une enquête publique est en cours depuis le 11 mars. Ce jour-là, Marie-Josée Boch est donc allée à la rencontre de l'enquêteur public, présent pour la journée en mairie de Douchy. Elle lui a tout d'abord fait savoir qu'elle estimait insuffisante l'information faite en direction du public, quant à l'augmentation de capacité de l'incinérateur. « L'information légale a été faite, a-t-il précisé : affiches dans les mairies ou sur les panneaux municipaux, dans les journaux municipaux, dans la presse, sur le site de la préfecture. »

Onze communes situées dans un rayon de trois kilomètres autour de l'incinérateur sont concernées par cette enquête publique. Une fois celle-ci terminée, l'enquêteur pourra émettre, à destination du préfet, soit un avis favorable, soit un avis défavorable ou encore un avis favorable avec réserves. « Ensuite, c'est le préfet qui décide. Tout citoyen peut faire un recours au tribunal administratif. »

Le registre d'enquête publique est disponible jusqu'au 11 avril en mairie de Douchy, au bureau de l'urbanisme. Après cette date, l'enquêteur aura un mois pour rendre son rapport et son avis à la préfecture. Il pourra disposer de quinze jours supplémentaires s'il le souhaite. Ses conclusions seront visibles sur le site de la préfecture. Le préfet se prononcera deux ou trois mois après avoir reçu ce rapport. ■

L'enquêteur sera présent en mairie de Douchy le 29 mars (13 h 30 - 18 h), le 6 avril (8 h - 12 h) et le 11 avril (13 h 30 - 18 h). Le dossier de demande d'autorisation environnementale est disponible sur le site de la préfecture.

ANNEXE N° 7

CERTIFICAT D'AFFICHAGE


OBJET : Enquête publique du 11 mars 2019 au 11 avril 2019 inclus.
Société CIDEME
Dossier de demande d'autorisation relative à l'augmentation de capacité
d'incinération du centre de valorisation énergétique de DOUCHY LES MINES

Monsieur le maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit du 23 février 2019 au 11 avril 2019 sans interruption, et dans le voisinage de l'installation projetée, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

A Denain , le 25 AVR. 2019

(Signature du maire revêtue du
cachet de la mairie)

Par délégation du Maire
Monsieur Daniel COFFIN
1er Adjoint



A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD
DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES
Bureau des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement
A l'attention de Madame Véronique DELVILLE
12-14 rue Jean Sans Peur
59039 LILLE CEDEX

✓

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

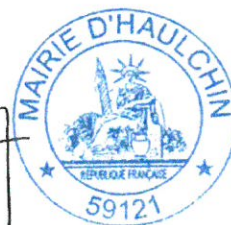
OBJET : Enquête publique du 11 mars 2019 au 11 avril 2019 inclus.
Société CIDEME
Dossier de demande d'autorisation relative à l'augmentation de capacité
d'incinération du centre de valorisation énergétique de DOUCHY LES MINES

Monsieur le maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit du 23 février 2019 au 11 avril 2019 sans interruption, et dans le voisinage de l'installation projetée, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

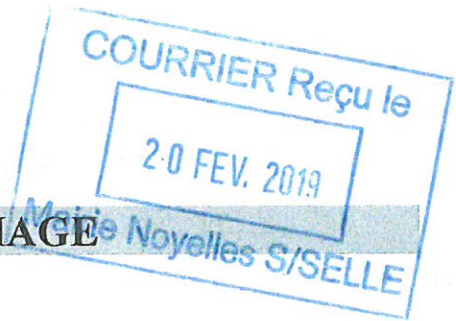
A Haulchin, le 23 avril 2019

(Signature du maire revêtue du
cachet de la mairie)

Marie-Claire BAILLEUX
Maire de la
Commune d'Haulchin



A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD
DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES
Bureau des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement
A l'attention de Madame Véronique DELVILLE
12-14 rue Jean Sans Peur
59039 LILLE CEDEX



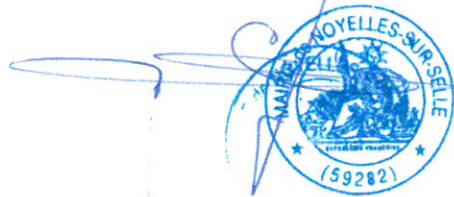
CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Enquête publique du 11 mars 2019 au 11 avril 2019 inclus.
Société CIDEME
Dossier de demande d'autorisation relative à l'augmentation de capacité
d'incinération du centre de valorisation énergétique de DOUCHY LES MINES

Monsieur le maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit du 23 février 2019 au 11 avril 2019 sans interruption, et dans le voisinage de l'installation projetée, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

A *NSS* , le *23.02.2019*

(Signature du maire revêtue du
cachet de la mairie)



A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD
DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES
Bureau des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement
A l'attention de Madame Véronique DELVILLE
12-14 rue Jean Sans Peur
59039 LILLE CEDEX

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

OBJET : Enquête publique du 11 mars 2019 au 11 avril 2019 inclus.
Société CIDEME
Dossier de demande d'autorisation relative à l'augmentation de capacité
d'incinération du centre de valorisation énergétique de DOUCHY LES MINES

Monsieur le maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit du 23 février 2019 au 11 avril 2019 sans interruption, et dans le voisinage de l'installation projetée, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

A Haspres , le 26 février 2019

(Signature du maire revêtue du
cachet de la mairie)

Jean-François DELATTRE,
Maire.



A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD
DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
Bureau des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement
A l'attention de Madame Véronique DELVILLE
12-14 rue Jean Sans Peur
59039 LILLE CEDEX

PRÉFECTURE DU NORD
15 AVR. 2019
D.C.P.I. - B.I.C.P.E.

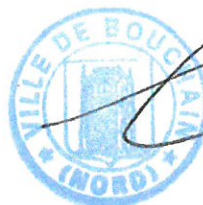
CERTIFICAT D'AFFICHAGE

OBJET : Enquête publique du 11 mars 2019 au 11 avril 2019 inclus.
Société CIDEME
Dossier de demande d'autorisation relative à l'augmentation de capacité
d'incinération du centre de valorisation énergétique de DOUCHY LES MINES

Monsieur le maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit du 23 février 2019 au 11 avril 2019 sans interruption, et dans le voisinage de l'installation projetée, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

A BOUCHAIN, le 12/04/2019

(Signature du maire revêtue du
cachet de la mairie).



A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD
DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
Bureau des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement
A l'attention de Madame Véronique DELVILLE
12-14 rue Jean Sans Peur
59039 LILLE CEDEX

PRÉFECTURE DU NORD
15 AVR. 2019
EX. DE B.I.C.P.E.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

OBJET : Enquête publique du 11 mars 2019 au 11 avril 2019 inclus.
Société CIDEME
Dossier de demande d'autorisation relative à l'augmentation de capacité
d'incinération du centre de valorisation énergétique de DOUCHY LES MINES

Monsieur le maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit du 23 février 2019 au 11 avril 2019 sans interruption, et dans le voisinage de l'installation projetée, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

A Wavrechain-sous-Denain, le 12 Avril 2019

(Signature du maire revêtue du
cachet de la mairie)



Le Maire,
J. DELCROIX

A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD
DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
Bureau des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement
A l'attention de Madame Véronique DELVILLE
12-14 rue Jean Sans Peur
59039 LILLE CEDEX

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

OBJET : Enquête publique du 11 mars 2019 au 11 avril 2019 inclus.
Société CIDEME
Dossier de demande d'autorisation relative à l'augmentation de capacité
d'incinération du centre de valorisation énergétique de DOUCHY LES MINES

Monsieur le maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit du 23 février 2019 au 11 avril 2019 sans interruption, et dans le voisinage de l'installation projetée, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

A Escandain, le 11 Avril 2019

(Signature du maire revêtue du
cachet de la mairie)

Bruno SALIGOT,

Maire d'Escandain.



A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD
DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES
Bureau des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement
A l'attention de Madame Véronique DELVILLE
12-14 rue Jean Sans Peur
59039 LILLE CEDEX

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

OBJET : Enquête publique du 11 mars 2019 au 11 avril 2019 inclus.
Société CIDEME
Dossier de demande d'autorisation relative à l'augmentation de capacité
d'incinération du centre de valorisation énergétique de DOUCHY LES MINES

Monsieur le maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit du 23 février 2019 au 11 avril 2019 sans interruption, et dans le voisinage de l'installation projetée, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

A *Louches*, le 16 AVR. 2019

(Signature du maire revêtue du
cachet de la mairie)



A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD
DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES
Bureau des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement
A l'attention de Madame Véronique DELVILLE
12-14 rue Jean Sans Peur
59039 LILLE CEDEX

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

OBJET : Enquête publique du 11 mars 2019 au 11 avril 2019 inclus.
Société CIDEME
Dossier de demande d'autorisation relative à l'augmentation de capacité
d'incinération du centre de valorisation énergétique de DOUCHY LES MINES

Monsieur le maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit du 23 février 2019 au 11 avril 2019 sans interruption, et dans le voisinage de l'installation projetée, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

A Thiant, le 18/4/2019.

(Signature du maire revêtue du
cachet de la mairie)



A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD
DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
Bureau des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement
A l'attention de Madame Véronique DELVILLE
12-14 rue Jean Sans Peur
59039 LILLE CEDEX

Fait le 18/4/2019

PRÉFECTURE DU NORD
17 AVR. 2019
D.C.P.I. - B.I.C.P.E.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

OBJET : Enquête publique du 11 mars 2019 au 11 avril 2019 inclus.
Société CIDEME
Dossier de demande d'autorisation relative à l'augmentation de capacité
d'incinération du centre de valorisation énergétique de DOUCHY LES MINES

Monsieur le maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit du 23 février 2019 au 11 avril 2019 sans interruption, et dans le voisinage de l'installation projetée, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

A Roeux , le 12 Avril 2019 .

(Signature du maire revêtue du
cachet de la mairie)



ROEULX, Le 12 Avril 2019 .
Le Maire,

Charles LEMOINE

A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD
DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
Bureau des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement
A l'attention de Madame Véronique DELVILLE
12-14 rue Jean Sans Peur
59039 LILLE CEDEX

ANNEXE N° 8



PREFET DU NORD

BDT/VG

le 06 décembre 2018

Commission de Suivi de Site (CSS) UIOM à Douchy les Mines

La commission de Suivi de Site compétente pour l'usine d'incinération de déchets de Douchy les Mines s'est réunie, le 09 novembre 2018, dans les locaux de l'Unité Territoriale DREAL de Valenciennes, sous la présidence de Monsieur Christian ROCK, Sous-Préfet de Valenciennes :

Présents :

- Madame Hélène AUTREAU, Directrice Générale des Services de Neuville-sur-Escaut
- Monsieur Jean-René BIHET, Maire de Louches
- Monsieur Antoine BRUNET, Directeur, CIDEME
- Madame Marine COINE, Service Prévision, SDIS
- Monsieur Laurent CASTERMAN, Élu CHSCT, CIDEME
- Monsieur Richard CHAVATTE, Délégué du personnel et syndical, CIDEME
- Monsieur Patrick DAMEZ, Responsable Maintenance, CIDEME
- Monsieur Stéphane DAUZAT, Directeur Adjoint, CIDEME
- Monsieur Jean Francois DELATTRE, Maire d'Haspres
- Madame Sylvie DEREGNAUCOURT, Directrice de Cabinet, SIAVED
- Monsieur Bernard BIREMBAUT, Conseiller Municipal de Denain
- Madame Aurélie GAMEZ, Directrice des Services, Mairie de Thiant
- Monsieur Aurélien GIBAUT, Inspecteur de l'Unité Territoriale DREAL
- Madame Véronique GUIGON, Bureau du Développement Territorial, Sous-Préfecture
- Madame Christiane HENNIAUX, Cheffe du bureau du Développement Territoriale, Sous-Préfecture
- Monsieur Jean-Jacques HENTRY, Association de l'Atelier pour le Développement Durable de Douchy-les-Mines
- Monsieur Jean-Marie LECERF, Maire de Thiant
- Monsieur Jérôme LECOCQ, Technicien Qualité Sécurité Environnement, CIDEME
- Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED
- Madame Solange LEMOINE, Adjointe au Maire de Denain et Présidente Adjointe de l'Association Denain Écologie
- Madame Isabelle LIBERKOWSKI, Responsable de l'Unité Territoriale DREAL
- Monsieur Jérôme MESSIER, Inspecteur de l'Unité Territoriale DREAL
- Monsieur Vincent MORO, DDTM
- Monsieur Florian PAULIN, Consultant CAP'ÉCOS
- Monsieur Richard PREUVOT, Responsable Adjoint à la Cheffe d'Unité Territoriale DREAL
- Monsieur Didier RYCHLAK, Directeur Général Adjoint, SIAVED
- Monsieur Jean-Louis SAILLET, Conseiller Municipal d'Haulchin
- Monsieur Daniel SAUVAGE, Maire de Noyelles-sur-Selle
- Madame Anne-Sophie SKOTAREK, KALIES
- Monsieur Gérard TELLE, Trésorier de l'Association Denain Écologie
- Monsieur Daniel TISON, Directeur Général, SIAVED
- Monsieur Francis VERRIEZ, Adjoint au Maire de Roelx
- Monsieur Patrick WANIANBOURG, Délégué du personnel, CIDEME
- Monsieur Patrick ZIATKOWSKI, Conseiller Municipal de Douchy-les-Mines

Excusés :

- Madame Any BROWERS, Adjoint au Maire de Bouchain
- Monsieur André DRELON, Adjoint au Maire d'Escaudain
- Madame Catherine GUILBAULT-DELILLE, Présidente de l'Association Les Amies de la Nature
- Madame Thérèse LEGOFF, Présidente de l'Association Ostrevant Bouchain Environnement
- Monsieur Jean-Charles WERY, Adjoint au Maire d'Escaudain

Monsieur le Sous-Préfet remercie l'ensemble des membres présents et rappelle que la précédente Commission de Suivi de Site (CSS) s'était réunie le 12 janvier 2018 au cours de laquelle avaient été présentées les évolutions du site de Douchy, et notamment les travaux et projets de 2016 et 2017, ainsi que le nouveau projet de valorisation énergétique qui nécessitait une augmentation de la capacité d'incinération. La CSS de ce jour a pour but de présenter aux membres ce projet tel qu'il a été déposé en Préfecture le 30 août 2018 par la société CIDEME, exploitant du centre de valorisation énergétique (CVE) mais aussi de présenter le bilan de l'action de l'Inspection des Installations Classées. Il précise également que cette commission a été exceptionnellement élargie aux maires des communes qui se trouveront dans le rayon d'affichage pour l'enquête publique qui aura lieu en début d'année 2019 pour leur permettre de disposer d'une bonne information sur le projet qu'ils pourront relayer à leur conseil municipal.

I. Présentation du projet d'extension du Centre de Valorisation Energétique (CVE - Monsieur Florian PAULIN et Madame Anne-Sophie SKOTAREK)

Construit en 1977 et transformé en 2005, le CVE appartient au SIAVED et est actuellement exploité par la société CIDEME pour la période 2015-2025. Cette installation valorise les déchets ménagers et assimilés et les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI). Elle traite chaque année environ 88 000 Tonnes de déchets dont 4 000 Tonnes de DASRI. Grâce à l'incinération des déchets non recyclables ou non compostables, le CVE produit de l'électricité depuis 2004 et alimente depuis 2014 un Réseau de Chaleur Urbain. La vapeur produite représente 230 000 tonnes par an, valorisés sous forme d'électricité (42 000MWh/an) revendue majoritairement sur le réseau EDF, qui les injecte dans les communes environnantes, ainsi qu'un réseau de chaleur urbain (18 000 Mwh/an) distribué sur la ville de Douchy les Mines.

Augmentation de la capacité d'incinération à 120 000 T/An :

Après étude approfondie des gisements et des capacités locales et régionales de traitement de déchets, la société CIDEME a déposé un dossier de demande d'autorisation d'extension de capacité de cet équipement. Cette augmentation de capacité s'inscrit pleinement dans les orientations de la politique de transition énergétique aujourd'hui engagée et plus particulièrement dans le Plan Régional de Prévention et des Gestion des Déchets, en cours d'élaboration.

Cette augmentation permettra de poursuivre le développement du Réseau de Chaleur Urbain (RCU) sur la ville de Douchy-les-Mines pour les bâtiments communaux et les consommateurs qui ne sont pas encore reliés (restaurant scolaire, médiathèque, le boulodrome et la ZAC des Prouettes) mais également pour un projet en partenariat avec la ville de Denain et la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut portant notamment sur le centre nautique.

Le passage à 120 000T/An permettra de valoriser énergétiquement les déchets qui n'ont pu être évités ou qui n'ont pu être valorisés sous forme matière (de ne plus enfouir environ 30 000 T par an) et d'éviter 6000 T /an de CO2 tout en respectant les niveaux de rejets, en continuant les actions de prévention et en renforçant la valorisation matière (extension des consignes de tri et projet de centre de tri) et en restant certifié Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage (label du Ministère de l'environnement -ADEME).

Projets et perspectives

Des modifications du process vont être apportées avec l'installation de nouveaux équipements tels que des échangeurs et une pompe à chaleur afin d'améliorer la cogénération. Des aménagements vont être réalisés notamment sur les voies de circulation sur le site qui vont être élargies pour limiter les manœuvres, réduire les risques de collision et les temps d'attente des camions sur la rampe et ainsi faciliter les accès aux bâtiments en toute sécurité. Le bâtiment de réception des déchets ménagers et assimilés comprenant un hall de déchargement et un hall de fosse de réception des déchets sera agrandi pour accueillir plus de déchets ménagers. La fosse de réception des déchets sera agrandie. En rez-de-chaussée du hall de déchargement, il sera prévu l'agrandissement d'un local regroupant l'ensemble des stockages et éléments de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des installations. Le parking véhicules légers du CVE et l'entrée du site seront réaménagés et implantés au sud-ouest de la parcelle.

En parallèle de ces aménagements est prévu le remplacement des bureaux administratifs du SIAVED actuels constitués partiellement de locaux préfabriqués par une construction nouvelle en matériaux durables.

Le dossier de Demande d'Autorisation Environnementale qui sera soumis à enquête publique

Il sera constitué d'une présentation du site et du projet, d'une étude d'impact (analyse de l'impact du projet sur les différents milieux : paysage, eau, air, acoustique...), d'une évaluation du risque sanitaire liée à l'augmentation d'incinération, d'une étude de dangers, d'un résumé non technique du projet

Le CVE continuera à respecter les valeurs limites à l'émission (arrêté ministériel du 23 janvier 1997), à poursuivre le maintien des niveaux de rejets, à œuvrer sur la partie surveillance de l'impact environnemen

II. Bilan de l'Action de l'inspection des Installations Classées (M. PREUVOT)

Une inspection approfondie réalisée le 18 juillet 2018 portant sur la surveillance environnementale et radioactivité des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) entrant sur le site :

- *Deux observations faites au titre de la surveillance environnementale* : un déplacement des 3 tables de ray-grass afin que les retombées ne soient pas perturbées par des obstacles naturels ou artificiels et l'obligation pour l'exploitant de faire figurer dans les appels d'offres l'agrément des laboratoires et organismes.

- *Deux observations faites au titre de la radioactivité des DASRI* : établir une consigne précisant les conditions de mise en œuvre des recommandations de la circulaire du 30 juillet 2003 relative aux procédures à suivre en cas de déclenchement de portique de détection de radioactivité sur les centres d'enfouissement technique, les centres de traitement par incinération, les sites de récupération de ferrailles et les fonderies. Effectuer une analyse des incidents à répétition (déclenchement du portique de détection de radioactivité) afin de déterminer (si possible) le type de déchets concerné, de comparer les réglages des appareils de détection chez le producteur et à l'entrée de CIDEME, ainsi que les bruits de fond mesurés sur le site de production des déchets et celui du CIDEME.

Un point supplémentaire abordé lors de l'inspection portait sur l'absence d'enregistrement dans le logiciel GIDAF des résultats des rejets aqueux, Les résultats sont maintenant enregistrés dans les délais réglementaires.

Surveillance :

L'autosurveillance pratiquée sur les rejets atmosphériques des 2 fours n'appelle pas de remarque particulière, hormis pour les analyses de dioxines/furanes pour la période du 10/08 au 07/09/2018 sur le four 1. Une recherche des causes de ce dépassement est en cours.

Concernant les rejets d'eaux pluviales dans la Selle qui font l'objet d'une surveillance trimestrielle. Celle-ci a révélé un dépassement de la DCO en mars 2018 (112 mg/l ; VLE 25 mg/l) et un dépassement du Zinc en juin 2018 (0,86 mg/l ; VLE 0,5 mg/l). L'inspection a demandé à l'exploitant de l'informer des raisons de ces dépassements et des actions correctives envisagées pour éviter leur renouvellement. En attente de réponse.

Le nouveau programme de surveillance environnementale a été validé par l'inspection le 30 août 2017. Une première campagne de mesures suivant ce nouveau programme a été effectuée en septembre 2017. Des prélèvements ont été réalisés sur 7 points autour du site (mesures de retombées et prélèvements de sols). Ceux-ci n'ont pas révélé d'anomalie particulière.

Une surveillance de la qualité des eaux souterraines circulant sous le site est exercée à partir de 3 piézomètres. Celle-ci ne révèle pas d'anomalie particulière pour les 25 paramètres ou substances mesurés.

Au niveau bruit, la dernière campagne de mesure des niveaux acoustiques en limite de propriété et dans les zones à émergence réglementée a été effectuée en mai et juillet 2016. Une prochaine campagne devrait être réalisée en 2019.

Instruction du dossier d'autorisation environnementale unique déposé le 30/08/2018 ;

Une demande de compléments a été faite par courrier en date du 22/10/2018 portant sur les points suivants :

- les impacts potentiels des extensions prévues sur la Selle,
- une caractérisation insuffisante pour affirmer que le site n'est pas en zone humide (DDTM),
- le traitement des eaux pluviales,
- la justification de l'absence d'étude faune-flore,
- un bilan des émissions atmosphériques actuelles,
- la méthodologie de l'évaluation des émissions qui n'est pas adaptée,
- l'écartement de certaines substances présentant un intérêt,
- l'évaluation prospective des risques sanitaires doit être effectuée avec un autre logiciel que celui qui a été retenu,
- les mesures de bruit doivent être refaites compte tenu que les mesures résiduelles sont toujours inférieures aux mesures d'ambiance.

III. Échanges

Monsieur PAULIN souligne la réactivité pour apporter des réponses quand on les sollicite sur les dépassements. Il précise que le site est dans un environnement qui vit et que des phénomènes extérieurs peuvent également contribuer aux rejets atmosphériques, d'autres ICPE étant situées à proximité dont RECYDEM. Il confirme également que des mesures de bruit seront reprogrammées en 2019 pour faire une comparaison avec celles de 2016. Pour la radioactivité, les bruits de fond devront être mesurés sur le site de production des déchets et sur le CVE.

Monsieur CHAVATTE souligne de bonnes conditions de travail au sein du site et une bonne communication entre le personnel, la direction et l'intercommunalité, c'est un site où il « fait bon vivre ».

Madame LEMOINE souligne une grande transparence du SIAVED à l'égard des associations environnementales et suggère de travailler davantage sur la sensibilisation de la population pour le tri sélectif afin d'obtenir un meilleur rendement.

Monsieur HENTRY s'interroge sur la pertinence des contrôles des nappes phréatiques.

Monsieur PAULIN répond que celles-ci sont régulièrement analysées (3 prélèvements sur le site et 3 prélèvements sur le site d'ARCELOR MITTAL et qu'à ce jour aucune anomalie n'a été relevée sur une pollution dans les nappes. Sur les sols il confirme qu'une pollution existe.

Monsieur TISON précise que le SIAVED offre une valorisation du traitement des déchets pour le Caudrésis et le Catésis. Le SIAVED regroupe aujourd'hui 113 communes sur trois intercommunalités soit près de 300 000 habitants. En 2016, le SIAVED est devenu un syndicat mixte fermé à la carte.

Monsieur LEMOINE indique qu'une DSP est en cours concernant le réseau de chauffage de Denain avec deux candidats proposant chacun deux tracés, les travaux débiteront fin 2019 - début 2020.

En conclusion, Monsieur le Sous-Préfet rappelle que les compléments doivent être apportés rapidement au dossier pour la mise en enquête publique qui sera programmée en 2019

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Sous-Préfet remercie les participants et lève la séance.

Le Sous-Préfet



Christian ROCK

ANNEXE N° 9

Feuille1

NOM	PRENOM	FONCTION
AUTEM	Jacques	
BIANCO	Roberto et Bianca	
BIHET	Jean-René	maire de Lourches
CARON	Bernard	
CARON	Solange	
CHATELAIN	Jean Louis	
CHAVATTE	Richard	CVE
CHEVALIER	Pascal	président de denain ecologie
CHOTEAU	Danielle	adjte douchy
COPLO	Waldemar	
CURTAZ	Danièle	
DAZIN	Eddie	
DE WEVER	Michel	
DELFORGE	Josiane	
DELFORGE	Didier	ex de cideme et ass pêche
DEROUBAIX	Serge	
DOM	José	asso nouveau contenu de la vie à douchy
DOUCEMENT	Marie-Josée	conseillère municipale
DUBOIS	Jacques	maire
DUBUS	René	
DUFOUR	Sébastien	adjoint env douchy les mines
DURAN	Jean Philippe	asso env
ESTAQUET	Catherine	Présidente A3D
GORNY	Gérard	AGCNF
GOSSE	Gilbert	ex adjoint à l'environnement
HATRON	JP	
HOMBERT	Christian	ass env
JEAN	Pascal	maire de Neuville
LACROIX	François	conseiller municipal
LECOCQ	Jérôme	CVE
LEMOINE	Solange	adjointe env denain + ass ecologie
LES AMIS DE LA NATURE		
MICHNIK	Jean-François	CVE
NOCLAIN	Marie-Josée	asso diverses
PAULIN	Florian	BE CAP ECOS
RAGGI	Bruno	CVE
RAHOUI	Fathia	
ROHART	Jean-Marc	
SAINT GEORGES	Daniel	
STAMPEL	Joseph	
TELLE	Gérard	jardiniers de France
THUILLIEZ	Michel	professeur à l'universite de Vals
URBAIN	Patrick	journaliste à la Gazette npdc

Feuille1

VANAERDE	Patrick	AGCNF
VANPEVENAEGE	Jérôme	
VDN Denain		
VERRIEZ	Francis	
VILAIN	Franck	
WOJTOWICZ	Marc	CIDEME
ZAWIEJA	Isabelle	adjointe roeulx

Personnel SIAVED et TIRU

PREUVOT	Richard	
ADEL	Dominique	
CAREMIAUX	Cindy	
DHAVELONS	Charlotte	
PAULIN	Florian	
POTTIEZ	Jean-Noël	
EMPIS	Anne-Flore	
GUIGNANDON	Vanessa	
TISON	Daniel	
RYCHLAK	Didier	
BRUNET	Antoine	
DAMEZ	Patrick	
DAUZAT	Stéphane	

ANNEXE N° 10

Grégory COSSON
Huissier de Justice

Procédures Conservatoires - Procédures Civiles d'Exécution - Contentieux Immobilier - Jeux Concours - Constats

9, Rue des Glatignies
B.P. 70052
59301 VALENCIENNES Cédex



Téléphone : 03.59.76.11.03
Télécopie : 03.27.30.92.29
gregory.cosson@huissier-justice.fr

VALENCIENNES, le 27/02/2019

REFERENCE ETUDE C19017.00

-Références :SIAVED
c/Q.D.D PVC AFFICHAGE ENQUETE

PUBLIQUE

-V/références:PVC Affichage: Enquête publique
n°059.179.17.C0007

:Immeuble sis 2 Bis rue de Louches

0
LAV-ICAF

SIAVED
5 Rue de Louches
59282 DOUCHY LES MINES

Messieurs,

Dans cette nouvelle affaire, vous avez bien voulu faire appel aux services de l'étude pour la réalisation d'un constat d'affichage, ce dont je vous remercie bien vivement.

Ainsi, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint tirage pour information des photographies effectuées sur place.

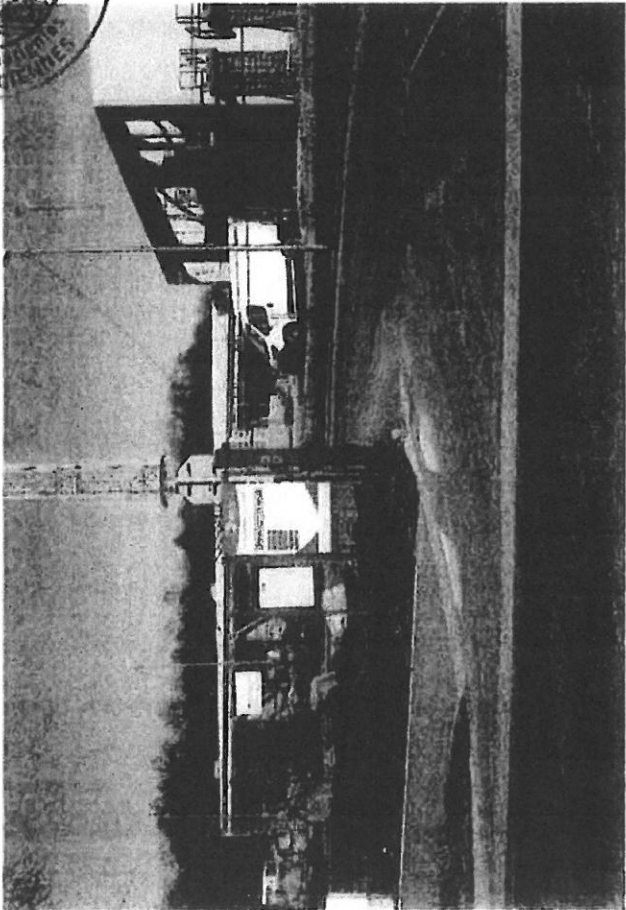
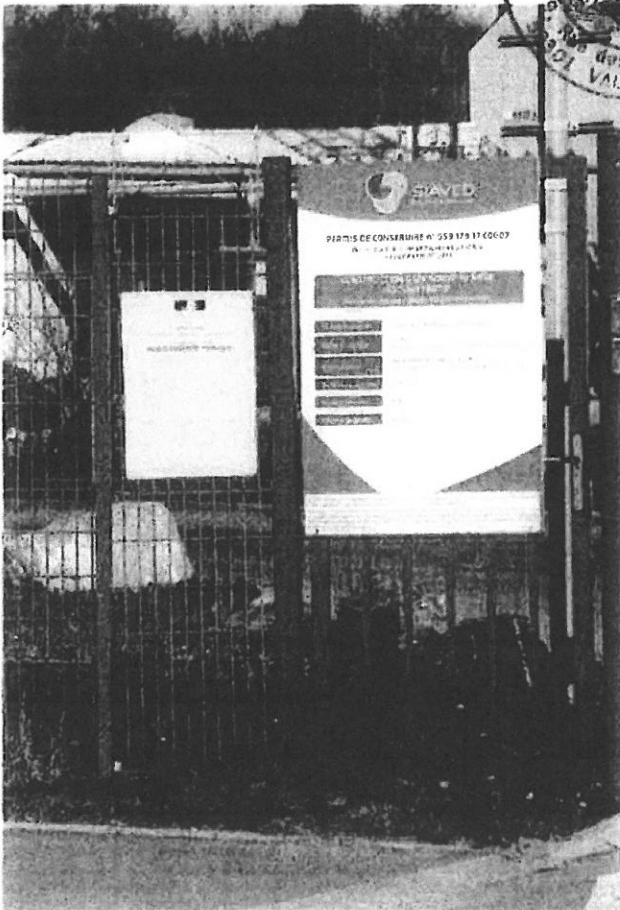
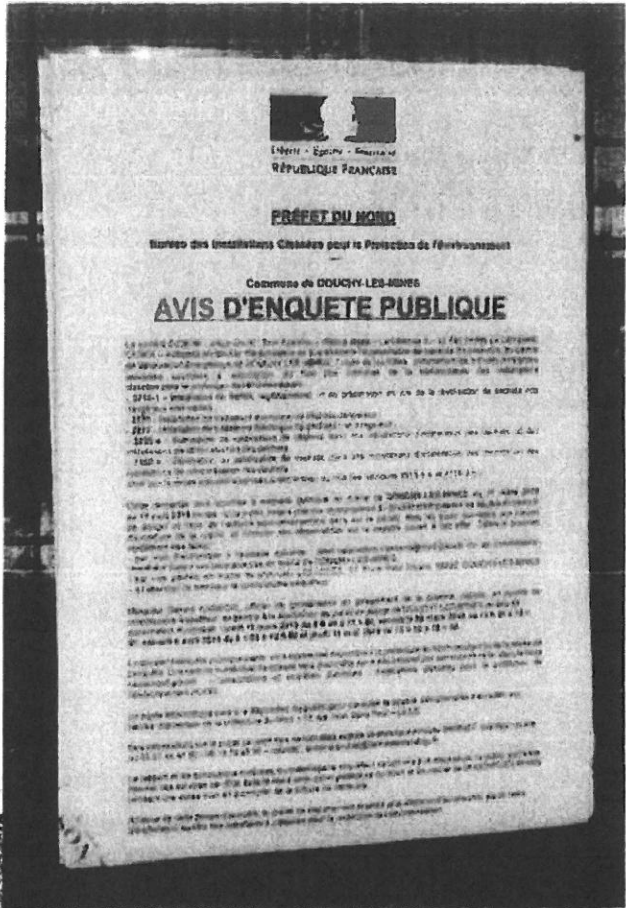
Souhaitez-vous faire effectuer un deuxième et troisième passage au 11/04/2019 ?

A vous lire.

Dans cette attente, et vous souhaitant bonne réception de la présente.

Veuillez agréer, Messieurs, mes salutations distinguées

Me Grégory COSSON



ANNEXE N° 11

Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée

VENDÉE
LE DEPARTEMENT

RAPPORT D'ANALYSE

Accréditation
n° 1-1064
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

Demande N° : L.2017.28526
Client : DDPP DU NORD
Bulletin n° : L.2017.28526-1

SIAVED
5 ROUTE DE LOURCHES

59282 DOUCHY LES MINES

Date de réception : 09/11/2017 09:25
Date de prélèvement : 31/10/2017 00:00
Prélevé par : LE CLIENT

Echantillon: L.2017.28526-1-1 **Nature échantillon: Lait de mélange de bovin**
Lieu de prélèvement: EARL Hendrycks Noyelles sur Selle Nature du produit: Lait cru 1litre
Pays d'origine:
Référence : 2017/10/31/SC/001
Température à réception: -20°C Poids de l'échantillon à réception: 1 litre
Date de début d'analyse : 10/11/2017 Date de début d'analyse (Confirmation) :

Analyse	Méthode	Résultat	Incertitude absolue (+/- U)	Unité	Limite réglementaire
Dioxines et Furanes					
OMS-PCDD/F-TEQ Upperbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.237	0.047	pg TEQ/g de MG	2,5
OMS-PCDD/F-TEQ Mediumbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.197		pg TEQ/g de MG	
OMS-PCDD/F-TEQ Lowerbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.157		pg TEQ/g de MG	
PCB Dioxin-Like					
OMS-PCBDL-TEQ Upperbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.583	0.117	pg TEQ/g de MG	
OMS-PCBDL-TEQ Mediumbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.583		pg TEQ/g de MG	
OMS-PCBDL-TEQ Lowerbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.583		pg TEQ/g de MG	
Dioxines, Furanes et PCB Dioxin-Like					
OMS-PCDD/F-PCBDL-TEQ Upperbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.820	0.164	pg TEQ/g de MG	5,5
PCB Non Dioxin-Like					
Somme PCB NDL Upperbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	2.21	0.44	ng/g de MG	40
Somme PCB NDL Mediumbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	2.21		ng/g de MG	
Somme PCB NDL Lowerbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	2.21		ng/g de MG	

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne concerne que les objets soumis aux essais.

L'accréditation de la section Laboratoire du COFRAC selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation identifiés par U : incertitude de mesure élargie (k=2)

Le laboratoire est agréé par les Ministères chargés de la santé, de l'environnement et de l'agriculture..

Un décompte et un avis des sommes à payer vous seront adressés dans les prochains jours par la Paierie Départementale

Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée

VENDÉE
LE DEPARTEMENT

RAPPORT D'ANALYSE

Accréditation
n° 1-1064
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

Dioxines / Furanes

Détection	CPG-HRMS
Masse prise d'essai avant extraction (en g)	31.820
Pourcentage de matière sèche	/
Equivalent poids frais (en g)	31.820
Equivalent à 12% d'humidité (en g)	
Masse de graisse extraite ou purifiée (en g)	1.189
Pourcentage de matière grasse	3.7
Incertitude élargie (en %)	20

Eléments	OMS-TEF (2005)	LOD / LOQ	Rendement d'extraction	Résultats
2378 TCDD	1	0.050	87	0.054
12378 PCDD	1	0.059	89.9	< 0.059
123789 HxCDD	0.1	0.059	90.9	0.071
123678 HxCDD	0.1	0.059	88.3	0.122
123478 HxCDD	0.1	0.059	83.8	< 0.059
1234678 HpCDD	0.01	0.042	78.5	0.113
12346789 OCDD	0.0003	0.109	70	< 0.109
2378 TCDF	0.1	0.084	84.1	< 0.084
12378 PCDF	0.03	0.093	91	< 0.093
23478 PCDF	0.3	0.093	93.7	0.202
123478 HxCDF	0.1	0.025	85.7	0.091
123678 HxCDF	0.1	0.025	86.3	0.072
123789 HxCDF	0.1	0.034	92.6	< 0.034
234678 HxCDF	0.1	0.025	89.2	0.055
1234789 HpCDF	0.01	0.059	80.2	< 0.059
1234678 HpCDF	0.01	0.042	85.7	0.046
12346789 OCDF	0.0003	0.101	71.4	< 0.101

Total OMS-TEQ-PCDD/PCDF		
Upperbound	0.237	pg TEQ/g de MG
Mediumbound	0.197	pg TEQ/g de MG
Lowerbound	0.157	pg TEQ/g de MG

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne concerne que les objets soumis aux essais.

L'accréditation de la section Laboratoire du COFRAC selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation identifiés par U : incertitude de mesure élargie (k=2)

Le laboratoire est agréé par les Ministères chargés de la santé, de l'environnement et de l'agriculture..

Un décompte et un avis des sommes à payer vous seront adressés dans les prochains jours par la Paierie Départementale

Page : 2 / 5

Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée

VENDÉE
LE DEPARTEMENT

RAPPORT D'ANALYSE

Accréditation
n° 1-1064
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

PCB Dioxine-Like

Paramètres	PCB DL Coplanaires	PCB DL Non Coplanaires
Détection	CPG-HRMS	CPG-HRMS
Masse prise d'essai avant extraction (en g)	31.820	31.820
Pourcentage de matière sèche	/	/
Equivalent poids frais (en g)	31.820	31.820
Equivalent à 12% d'humidité (en g)		
Masse de graisse extraite ou purifiée (en g)	1.189	1.189
Pourcentage de matière grasse	3.7	3.7
Incertitude élargie (en %)	20	20

Eléments coplanaires	OMS-TEF (2005)	LOD / LOQ	Rendement d'extraction	Résultats
PCB77	0.0001	0.034	86.6	1.24
PCB81	0.0003	0.034	86.8	0.367
PCB126	0.1	0.135	88.6	5.40
PCB169	0.03	0.034	101.7	0.550
Eléments non coplanaires	OMS-TEF (2005)	LOD / LOQ	Rendement d'extraction	Résultats
PCB105	0.00003	1.009	84.8	138
PCB114	0.00003	0.967	88.6	10.4
PCB 118	0.00003	1.009	83.9	590
PCB123	0.00003	0.967	82.9	8.93
PCB156	0.00003	1.808	88	62.5
PCB157	0.00003	1.808	87	12.9
PCB167	0.00003	1.850	88.7	33.8
PCB189	0.00003	2.271	86.3	4.03

Total OMS-TEQ-PCB		
Upperbound	0.583	pg TEQ/g de MG
Mediumbound	0.583	pg TEQ/g de MG
Lowerbound	0.583	pg TEQ/g de MG
Total OMS-PCDD/F-PCB-TEQ		
Upperbound	0.820	pg TEQ/g de MG

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne concerne que les objets soumis aux essais.

L'accréditation de la section Laboratoire du COFRAC selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation identifiés par U : incertitude de mesure élargie (k=2)

Le laboratoire est agréé par les Ministères chargés de la santé, de l'environnement et de l'agriculture..

Un décompte et un avis des sommes à payer vous seront adressés dans les prochains jours par la Paierie Départementale

Page : 3 / 5

Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée

VENDÉE
LE DEPARTEMENT

RAPPORT D'ANALYSE

Accréditation
n° 1-1064
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

PCB Non Dioxin-Like

Détection	CPG-HRMS
Masse prise d'essai avant extraction (en g)	31.820
Pourcentage de matière sèche	/
Equivalent poids frais (en g)	31.820
Equivalent à 12% d'humidité (en g)	
Masse de graisse extraite ou purifiée (en g)	1.189
Pourcentage de matière grasse	3.7
Incertitude élargie (en %)	20

Eléments	LOD / LOQ	Rendement d'extraction	Résultats
PCB 28	0.001	90.1	0.005
PCB 52	0.001	78.1	0.006
PCB 101	0.001	76.7	0.025
PCB 138	0.004	89.7	0.842
PCB 153	0.003	76.7	1.00
PCB 180	0.003	79.1	0.334

Somme des 6 PCB NDL		
Upperbound	2.21	ng/g de MG
Mediumbound	2.21	ng/g de MG
Lowerbound	2.21	ng/g de MG

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne concerne que les objets soumis aux essais.

L'accréditation de la section Laboratoire du COFRAC selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation identifiés par U : incertitude de mesure élargie (k=2)

Le laboratoire est agréé par les Ministères chargés de la santé, de l'environnement et de l'agriculture..

Un décompte et un avis des sommes à payer vous seront adressés dans les prochains jours par la Paierie Départementale

Page : 4 / 5

La Roche sur Yon, le 17/11/2017

Emmanuelle QUETIER
Responsable technique Dioxines
et micropolluants orgas
organique

Destinataires :

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU NORD, TM
9010, CS 70010, 59046 LILLE CEDEX
SIAVED, 5 ROUTE DE LOURCHES, 59282 DOUCHY LES MINES

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne concerne que les objets soumis aux essais.

L'accréditation de la section Laboratoire du COFRAC selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation identifiés par U : incertitude de mesure élargie (k=2)

Le laboratoire est agréé par les Ministères chargés de la santé, de l'environnement et de l'agriculture..

Un décompte et un avis des sommes à payer vous seront adressés dans les prochains jours par la Paierie Départementale

Page : 5 / 5

ANNEXE N° 12



RAPPORT D'ESSAIS N°CKL17/A099/PRO2

MESURES D'AIR AMBIANT
Campagne de Biosurveillance par les Ray-Grass

Août - Septembre 2017



SIAVED – DOUCHY-LES-MINES

Fait à Sainghin-en-Mélantois,
Date d'émission : 15 décembre 2017 – Version 01

Rédacteur :
Ingénieur d'études

A. HERBEZ

Approbateur :
Ingénieur d'études

A. HONORE

Le rapport comporte 26 pages. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

PREAMBULE

Le SIAVED (Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets) possède un Centre de Valorisation Énergétique exploité par la société CIDEME-TIRU qui dispose d'une autorisation d'exploiter une unité de valorisation de déchets sur la commune de Douchy-Les-Mines dans le département du Nord (59).

Conformément à l'article 31, chapitre VIII de l'arrêté préfectoral du site, en date du 03 juin 2014, CIDEME-TIRU est tenu de procéder à la surveillance de la qualité de l'air et de ses retombées dans son environnement.

Suite à l'élaboration du protocole de surveillance environnementale référencé CKL16/A099/PR01 V02 en date de mars 2017, KALI'AIR a été mandaté pour la réalisation de la campagne de biosurveillance par les Ray-Grass autour du CVE SIAVED de DOUCHY-LES-MINES.

Le présent rapport correspond à la campagne de mesures réalisée du 24 août au 22 septembre 2017. Les installations du SIAVED étaient alors en fonctionnement.

SOMMAIRE

PRESENTATION DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT	4
IMPLANTATION - ENVIRONNEMENT	4
POPULATION	5
ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC	6
EMISSIONS CONNUES AUX ALENTOURS	7
<i>SOURCES DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE</i>	<i>7</i>
<i>LES EMISSIONS INDUSTRIELLES</i>	<i>7</i>
<i>SITES POTENTIELLEMENT POLLUES A PROXIMITE</i>	<i>8</i>
INVESTIGATIONS REALISEES	9
<i>DEFINITION DES INVESTIGATIONS REALISEES</i>	<i>9</i>
<i>PRESENTATION ET INTERET DES SYSTEMES DE PRELEVEMENT</i>	<i>10</i>
RESULTATS ET INTERPRETATION DE LA CAMPAGNE DE MESURES	14
IMPLANTATION DES STATIONS	14
METHODOLOGIE D'INVESTIGATION	16
<i>PRELEVEMENTS</i>	<i>16</i>
<i>PREPARATION DES STATIONS DE BIOSURVEILLANCE AVANT LA CAMPAGNE DE PRELEVEMENT ET</i>	
<i>CONDITIONNEMENT POST EXPOSITION</i>	<i>16</i>
<i>ANALYSES</i>	<i>17</i>
VALEURS DE REFERENCE	18
<i>METAUX</i>	<i>18</i>
<i>DIOXINES ET FURANES</i>	<i>18</i>
CONDITIONS METEOROLOGIQUES AU COURS DE LA CAMPAGNE	19
<i>ROSE DES VENTS</i>	<i>19</i>
<i>DONNEES PLUVIOMETRIQUES ET TEMPERATURES</i>	<i>21</i>
RESULTATS D'ANALYSES SUR LES RAY-GRASS	22
<i>DIOXINES FURANES</i>	<i>23</i>
<i>METAUX</i>	<i>25</i>

PRESENTATION DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

IMPLANTATION - ENVIRONNEMENT

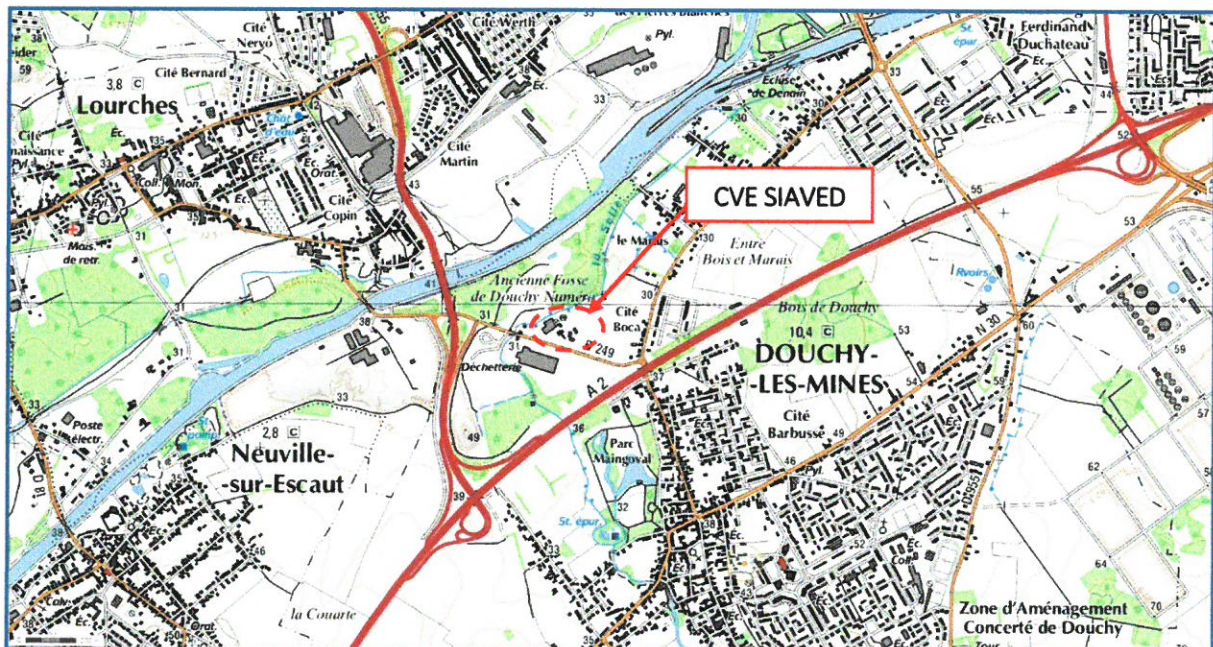
Le CVE SIAVED est basé à Douchy-Les-Mines dans le département du Nord (59), entre Douai et Valenciennes.

La société est implantée le long de la route départementale (RD 249), l'accès se fait par la rue de Lourches.

L'environnement proche du site est composé :

- ↳ au nord, du fleuve canalisé de l'Escaut puis d'espaces boisés,
- ↳ à l'est, d'espaces boisés puis d'habitations,
- ↳ au sud, de la rue de Lourches puis de la société Simastock,
- ↳ à l'ouest, d'espaces boisés puis de l'autoroute A 21.

L'extrait de carte IGN au 1/25 000 et la vue aérienne ci-après permettent de localiser le CVE SIAVED.





POPULATION

Le CVE SIAVED est implanté à environ 1,2 km au nord-ouest du centre-ville de Douchy-Les-Mines.

Les premières habitations sont situées à environ 350 m à l'est du site, rue de Denain.

Dans un rayon plus large, les zones habitées les plus proches du CVE SIAVED sont recensées dans le tableau suivant :

Commune	Situation	Nombre d'habitants (INSEE 2012)
Denain	2,5 km, au nord-est	20 270
Douchy-Les-Mines	1,2 km, au sud-est	10 737
Escaudain	3,7 km au nord-ouest	9 114
Haulchin	4,1 km à l'est	2 329
Lourches	1,9 km, au nord-ouest	3 881
Neuville-sur-Escout	2,1 km au sud-ouest	2 580
Noyelles-sur-Selle	2,6 km, au sud	754
Roelx	3,2 km, à l'ouest	3 775

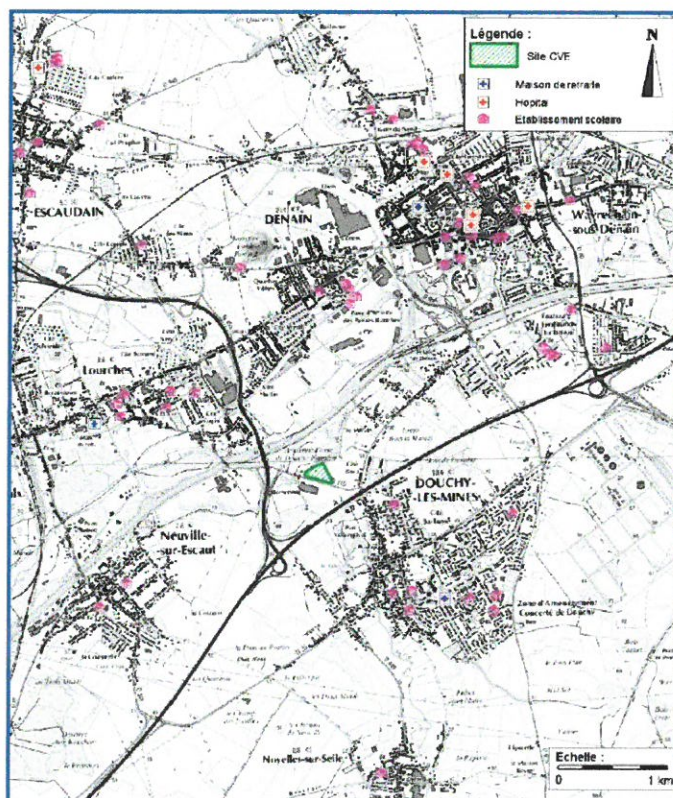
ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Les établissements pouvant recevoir, compte tenu de leur âge ou de leur état de santé, des populations dites « sensibles », à savoir écoles, crèches, hôpitaux et maisons de retraite, sont présents sur la zone d'étude.

Le nombre d'établissements par commune est synthétisé dans le tableau ci-après.

Commune	Crèches	Etablissements d'enseignement primaire	Etablissements d'enseignement secondaire	Maisons de retraite	Etablissements de santé
Denain	1	17	7	2	7
Douchy-Les-Mines	-	10	1	2	
Escaudain	-	8	1	-	1
Haulchin	-	-	-	-	-
Lourches	1	4	1	1	-
Neuville-sur-Escout	-	3	-	-	-
Noyelles-sur-Selle	-	1	-	-	-
Roeulx	-	5	-	1	-

L'extrait de carte ci-après localise ces établissements.



EMISSIONS CONNUES AUX ALENTOURS

Dans le cadre de l'interprétation des résultats des mesures environnementales, il est nécessaire de connaître les émissions potentielles sur le secteur du CVE SIAVED.

SOURCES DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Les principales sources de rejets atmosphériques autour du site sont liées :

- ✓ aux rejets des entreprises situées à proximité immédiate du site,
- ✓ aux rejets générés par la circulation des véhicules et le chauffage domestique des villes environnantes,
- ✓ à la proximité d'axes routiers fréquentés, et notamment de la RD 249, située à environ 60 m au sud du site, de l'A21 à environ 420 m à l'ouest et de l'A2 située à environ 350 m au sud-ouest.

LES ÉMISSIONS INDUSTRIELLES

Dans un rayon de 5 km autour du site, les principales sources de pollution atmosphérique d'origine industrielle sont présentées dans le tableau suivant (source : IREP, registre français des émissions polluantes du Ministère proposé par l'INERIS).

Commune	Entreprise	Activité	Localisation par rapport au site
Denain	AIR LIQUIDE	Gaz industriels	4 km au nord du site
	AMD SOLUTIONS France	Métallurgie	1,2 km au nord-ouest du site
	CARCOOP	Station-service	2,2 km au nord-est du site
	DENAIN LOGISTIQUE	Logistique	950 m au nord du site
	FONDERIE ET ACIERIE DE DENAIN (FAD)	Fonderie et Aciérie	2,0 km au nord du site
	GTM France	Traitement des métaux	3,2 km au nord-est du site
	WILMOT RUCAR	Centrale d'achat non alimentaire	3,2 km au nord-est du site
Douchy-Les-Mines	SICCANOR	Fabrication de produits chimiques	200 m à l'ouest du site
Haulchin	ENTREPOT PETROLIER DE VALENCIENNES	Distribution de pétrole et dérivés	2,3 km à l'est du site
Lourches	RECYDEM	Valorisation des déchets de construction	700 m au sud-ouest du site

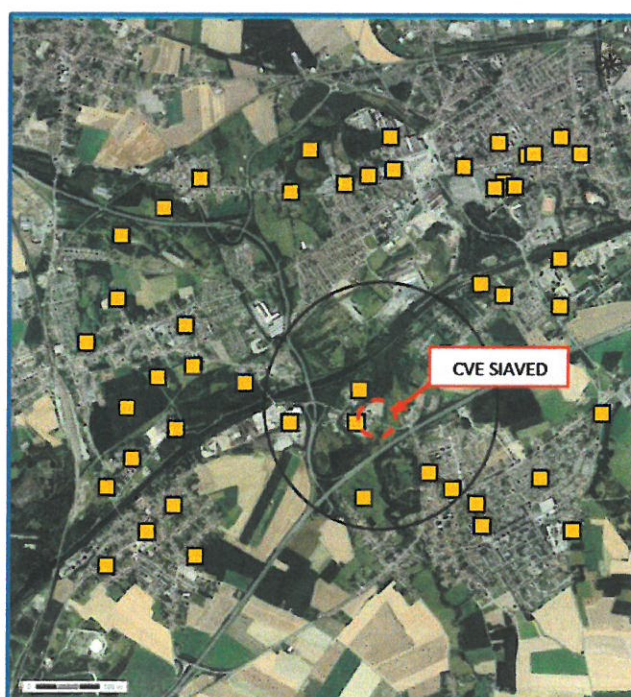
SITES POTENTIELLEMENT POLLUES A PROXIMITE

Les bases de données BASIAS et BASOL regroupent les sites potentiellement pollués (BASOL) et les industriels (BASIAS).

Dans un rayon d'1 km autour du CVE SIAVED, les bases de données BASIAS et BASOL recensent 6 sites.

Le tableau et la carte ci-dessous présentent les informations relatives à ces sites.

Identifiant	Nom	Commune	Activité	Etat	Distance au site (en m)
NPC5905243	SOCIETE BAIL INDUSTRIE	LOURCHES	Décharge de déchets industriels banals, décharge de déchets industriels spéciaux, terrils et/crassier de mines	Activité terminée Pollué connu	780 m au sud-ouest
NPC5905285	TERRIL 167	DOUCHY-LES-MINES	Terril et/ou crassier de mines	Activité terminée	250 m au nord-ouest
NPC5905356	GARAGE ANDRE PROUVEUR		Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques	En activité	780 m au sud-est
NPC5905719	QUOINCHON ET LARGILLET		Mécanique industrielle	Activité terminée	850 m au sud-ouest
NPC5905241	BAIL INDUSTRIE		Décharge de déchets industriels spéciaux	Activité terminée	280 m au sud-ouest
NPC5902162	VICTOR HAQUIN		Chaudronnerie, tonnellerie	Non renseigné	960 m sud-est



INVESTIGATIONS REALISEES

DEFINITION DES INVESTIGATIONS REALISEES

La présente campagne concerne la biosurveillance par les Ray-Grass, les investigations réalisées sont résumées dans le tableau suivant :

Type de surveillance	Surveillance des teneurs en dioxines, furanes et métaux autour du site Campagne de août - septembre 2017
Objet – but	Caractérisation des retombées du site et suivi de l'évolution annuelle de ces retombées
Composés analysés	<ul style="list-style-type: none"> * 16 métaux (soit Sb, As, Cd, Cr, Co, Cu, Sn, Mn, Ni, Pb, Se, Te, Tl, V, Zn et Hg) * Dioxines et Furanes
Dispositifs de prélèvement	Biosurveillance active – Ray-Grass
Fréquence	Annuelle
Nombre et localisation des dispositifs de surveillance prévus	<p>8 sites de prélèvement</p> <ul style="list-style-type: none"> * 7 sites « mesure », situés au niveau des zones principalement impactées par les retombées liées aux émissions du site * 1 site « témoin », situé au niveau d'une zone non impactée par les retombées des émissions du site ou par d'autres sources connues.
Durée de la campagne de surveillance	Campagne de 1 mois pour l'ensemble des paramètres

PRESENTATION ET INTERET DES SYSTEMES DE PRELEVEMENT

La biosurveillance peut se définir comme «l'utilisation des réponses à tous les niveaux d'organisation biologique (moléculaire, biochimique, cellulaire, physiologique, tissulaire, morphologique, écologique) d'un organisme ou d'un ensemble d'organismes pour prévoir et/ou révéler une altération de l'environnement et pour en suivre l'évolution».

Différentes familles de végétaux peuvent être utilisées dans le cadre d'une campagne de biosurveillance : les végétaux supérieurs (la biosurveillance peut s'effectuer soit au niveau des systèmes foliaires soit au niveau des écorces), les bryophytes ou les lichens. Le choix de l'organisme végétal d'étude dépend de ses capacités de réaction ou d'accumulation vis-à-vis des polluants inorganiques ou organiques présents dans l'atmosphère.

A l'heure actuelle, plusieurs méthodes de biosurveillance sont normalisées en France. Les méthodes de référence sont les suivantes :

- ↳ Norme NF X 43-900 – Biosurveillance de l'air – Bioindication de l'ozone par le tabac.
- ↳ **Norme NF X 43-901 – Biosurveillance de l'air – Biosurveillance active de la qualité de l'air à l'aide de ray-grass : des cultures à la préparation des échantillons.**
- ↳ Norme NF X 43-902 – Biosurveillance de l'air – Biosurveillance passive de l'air à l'aide de mousses autochtones : de la récolte à la préparation des échantillons.
- ↳ Norme NF X 43-903 – Biosurveillance de l'environnement – Détermination d'un indice biologique de lichens épiphytes (IBLE).

En raison de ses particularités anatomiques et caractéristiques physiologiques, le Ray Grass est un organisme bien adapté pour l'étude des polluants atmosphériques inorganiques et organiques du fait de ses facultés d'absorption des polluants.

L'utilisation de stations de culture contrôlée de Ray-Grass (graminées) permet d'évaluer le niveau de contamination résultat des dépôts atmosphériques dans une matrice végétale équivalente au fourrage rentrant dans l'alimentation du bétail. Si ces mesures ne représentent pas une part du bol alimentaire humain, elles sont néanmoins un bon indicateur du niveau de contamination de la chaîne alimentaire locale qui résulterait uniquement des dépôts atmosphériques dans une matrice végétale mimétique pendant la période de mesure.

Principe de mesure et grandeur caractérisée

L'objectif est de quantifier la part des contaminants atmosphériques qui s'accumulent (bioaccumulation) dans un végétal, le Ray-Grass, utilisé en culture standardisée.

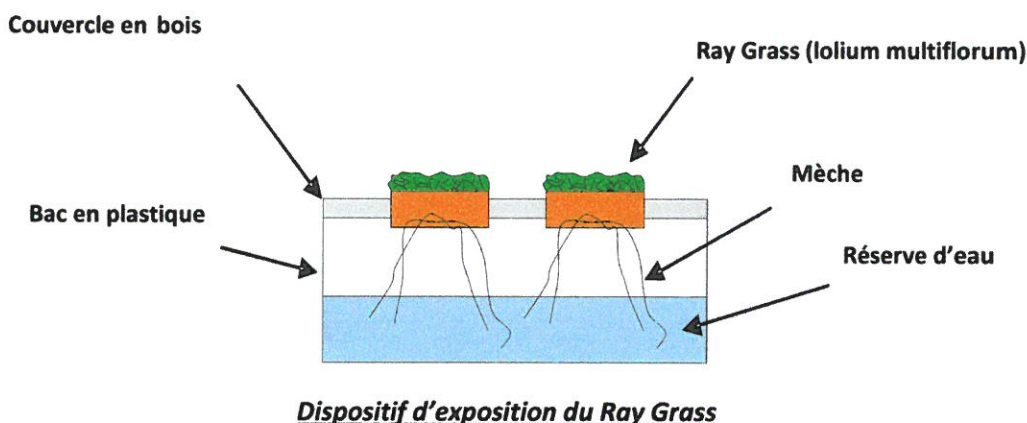
La photo ci-après présente l'implantation d'une station de mesure par biosurveillance – Ray-Grass.



Conformément à la norme NF X 43-901, le Ray-Grass est préalablement cultivé dans des conditions contrôlées sous serre (hors zone d'étude) avant d'être exposé sur le site d'étude. Arrivé à maturité (après environ 6 semaines), il est coupé à ras et emmené sur le site d'étude pour être exposé (6 pots seront installés par station de mesure). Les dispositifs seront positionnés sur une table en bois non-traité d'environ 1,3 mètre de hauteur durant une période d'un mois pendant laquelle le Ray-Grass se remet à pousser.

Une alimentation en eau est assurée par des fibres de verre reliant le substrat à un bac d'eau située sous la surface de la table. A la fin de la période d'exposition, le Ray-Grass est récolté lors d'une nouvelle coupe à ras, puis conditionné pour analyse. Il est à noter que le Ray-Grass n'est pas lavé.

Le schéma suivant présente le dispositif de mise en place des cultures des Ray-Grass selon la norme NF X 43-901.



Les résultats des mesures obtenus avec cette technique représentent la partie bioaccumulée dans le Ray-Grass des contaminants présents dans l'air, mais également la part accumulée via le transfert racinaire des métaux présents dans le substrat de culture. Le protocole normatif prévoit, pour limiter ce dernier, d'ajouter du carbonate de calcium dans le substrat de culture.

Blanc de la campagne de mesure

Les pots de Ray-Grass utilisés comme « blanc » sont placés durant un mois sous une serre de l'institut de GENECH. Avant l'exposition, les parties aériennes du Ray-Grass sont découpées à l'aide de ciseaux en céramique et placées dans des sachets hermétiques puis transportées dans des glacières dans le laboratoire agréé réalisant les analyses. L'opération est renouvelée après exposition. Nous disposons ainsi d'un blanc de campagne « aller » et d'un blanc de campagne « retour », conformément à la norme.

Unités de mesure

Les substances suivies par biosurveillance sont les dioxines/furanes exprimées en pg TEQ/g de masse sèche et les 16 métaux sélectionnés exprimés en µg/g de masse sèche.

A noter que la prise de biomasse pendant la période de prélèvement sera utile à la comparaison des séries temporelles afin de surveiller les variations et donc les phénomènes de dilution ou concentration à des périodes différentes.

Conformément au guide INERIS, pour chaque campagne, nous récupérons les données météorologiques (rose des vents et pluviométrie) sur la période de prélèvement au niveau d'une station météorologique KALI'AIR, placée sur le site du SIAVED, qui est indispensable à l'interprétation des résultats.

La hauteur de prélèvement met à l'abri de toute contamination due à des réenvols du sol. En effet, ce type de contamination des végétaux devient négligeable au-dessus d'une hauteur de 50 cm (source : guide INERIS, Smith et Jones, 2000).

Bien que les résultats obtenus sur les Ray-Grass ne puissent être transférés à une autre espèce végétale, il peut être considéré comme une espèce végétale représentative d'une partie du fourrage rentrant dans l'alimentation des animaux. Il est cependant à noter que les voies de contamination du bétail en plein champ comprennent également l'ingestion de sol de la pâture.

Le Ray-Grass ne pouvant être mis en œuvre que hors des périodes hivernales, **la présente campagne s'est déroulée du 24 août au 22 septembre 2017**. Cette période correspond au moment où les cultures fourragères sont potentiellement impactées dans les zones surveillées.

RESULTATS ET INTERPRETATION DE LA CAMPAGNE DE MESURES

IMPLANTATION DES STATIONS

La localisation des points échantillonnés a été sélectionnée par souci de cohérence à l'emplacement des points de prélèvement prévus dans le cadre du protocole. Le positionnement a été réalisé en tenant compte des différents obstacles pouvant être rencontrés en chacun de ces points (arbres, bâtiments, plans d'eau...). Les stations de mesures ont été sécurisées afin d'éviter les risques de malveillance.

Les zones de prélèvements sélectionnées sont les suivantes :

Numéro	Zone	Localisation	Coordonnées GPS
1	Douchy-les-Mines	127 rue de Denain <i>Riverain</i>	N 50°18'47'' E 03°23'14''
2	Douchy-les-Mines	73 cité Boca <i>Riverain</i>	N 50°18'34'' E 03°23'6''
3	Denain	8 allée de Nanteuil <i>Riverain</i>	N 50°18'60'' E 03°22'17''
4	Denain	81 rue Louis Petit <i>Société</i>	N 50°19'18'' E 3°22'49''
5	Douchy-les-Mines	69 rue de Neuville <i>Société</i>	N 50°18'7'' E 3°22'34''
6	Neuville-sur-Escaut	28 rue Jules Védrine <i>Riverain</i>	N 50°17'60'' E 3°21'34''
7	Lourches	222 rue de Danton <i>Riverain</i>	N 50°18'41'' E 3°22'13''
8	Douchy-les-Mines	7 Résidence Croix-Sainte-Marie <i>Société</i>	N 50°18'31'' E 3°24'12''

Les localisations des points échantillonnés lors de cette campagne sont présentées sur le plan suivant.

 LOCALISATION DES STATIONS DE MESURES



METHODOLOGIE D'INVESTIGATION

PRELEVEMENTS

Les prélèvements ont été réalisés par la société KALI'AIR du 24 août au 22 septembre 2017.

Les conditions générales de la campagne sont les suivantes :

Station	Période de prélèvement	Analyse
Biosurveillance Ray Grass	8 points de mesures + 1 blanc Chaque point de mesure est équipé d'une station de biosurveillance. La station de surveillance est composée d'un dispositif d'exposition des Ray-Grass et d'un support en bois non traité.	Dioxines et furanes Métaux (Cd, Tl, Hg, Sb, As, Pb, Cr, Co, Cu, Mn, Ni, V, Sn, Se, Te, Zn)

PREPARATION DES STATIONS DE BIOSURVEILLANCE AVANT LA CAMPAGNE DE PRELEVEMENT ET CONDITIONNEMENT POST EXPOSITION

Les dispositifs présentés au paragraphe « présentation et intérêt des systèmes de prélèvements » ont été positionnés sur une table en bois non traité d'environ 1,3 mètre de hauteur. Chaque point de surveillance comportait 6 pots de Ray Grass.

Les pots de Ray Grass utilisés comme « blanc » ont été placés durant un mois sous une serre de l'institut de GENECH. Avant l'exposition, les parties aériennes du RAY GRASS ont été découpées à l'aide de ciseaux en céramique et placées dans des sachets hermétiques puis transportées dans des glacières au laboratoire MICROPOLLUANTS TECHNOLOGIE. L'opération est renouvelée après exposition. Nous disposons ainsi d'un blanc de campagne « aller » et d'un blanc de campagne « retour » conformément à la norme.

ANALYSES

Les analyses ont été réalisées par le laboratoire MICROPOLLUANTS TECHNOLOGIE basé à Saint-Julien-les-Metz (57). Les bulletins d'analyses sont consultables sur demande.

Les protocoles relatifs aux différentes analyses réalisées sont regroupés dans le tableau ci-après.

Paramètres	Normes	Principes	Limite de quantification
Arsenic	Méthode interne	Lyophilisation, broyage et minéralisation par HNO ₃ en système de micro-ondes fermé Dilution avec de l'eau ultra pure Analyse par ICP/MS	de 0,025 à 2,25 mg/kg MS
Vanadium			
Cadmium			
Cuivre			
Cobalt			
Zinc			
Antimoine			
Etain			
Tellure			
Thallium			
Sélénium			
Chrome			
Manganèse			
Nickel			
Plomb			
Mercure			
Dioxines/furanes	Méthode interne	Lyophilisation, broyage et minéralisation au toluène par un système d'extraction à chaud et sous pression Purification sur plusieurs colonnes en verre garnies d'adsorbants spécifiques Analyse par HRGC/HRMS par dilution isotopique	15 pg/g 12% H ₂ O PF ITEQ

VALEURS DE REFERENCE

Il n'existe pas de valeur réglementaire pour les niveaux d'exposition aux retombées pour le Ray-Grass. Il existe cependant des valeurs de références dont on peut se rapprocher à titre indicatif compte tenu de la nature du Ray Grass (herbe). L'arrêté du 12 janvier 2011 modifié fixant les teneurs maximales pour les substances et produits indésirables dans l'alimentation des animaux (notamment pour le fourrage vert) prévoit désormais que ces teneurs maximales soient celles fixées au niveau communautaire, par la directive 2002/32/CE du 7 mai 2002 sur les substances indésirables dans les aliments pour animaux. L'annexe I de cette dernière fixe des seuils pour les PCDD/F ainsi que pour les métaux suivants : arsenic, plomb, mercure et cadmium.

MÉTAUX

Les valeurs fixées par la directive 2002/32/CE du 7 mai 2002 sont les suivantes :

Composés	Teneur en mg/kg d'aliment pour animaux d'une teneur en humidité de 12 %
Arsenic	2 mg/kg à 12 % d'humidité
Cadmium	1 mg/kg à 12 % d'humidité
Plomb	30 mg/kg à 12 % d'humidité
Mercure	0,1 mg/kg à 12 % d'humidité

Il n'existe pas de valeur de référence pour les autres métaux analysés dans la présente étude.

DIOXINES ET FURANES

Les valeurs fixées par la directive 2002/32/CE du 7 mai 2002 sont les suivantes :

Composés	Teneur en pg/g d'aliment pour animaux d'une teneur en humidité de 12 %
Dioxines et furanes ITEQ OMS	0,75 pg ITEQ/g à 12 % d'humidité

CONDITIONS METEOROLOGIQUES AU COURS DE LA CAMPAGNE

L'interprétation des mesures est basée sur les données de la station météorologique KALI'AIR, implantée sur le site du SIAVED durant toute la période des mesures. Nous devons préciser que la station météo a été coupée à plusieurs reprises durant cette période. Par conséquent, les données du 24 au 28 août 2017 sont manquantes.

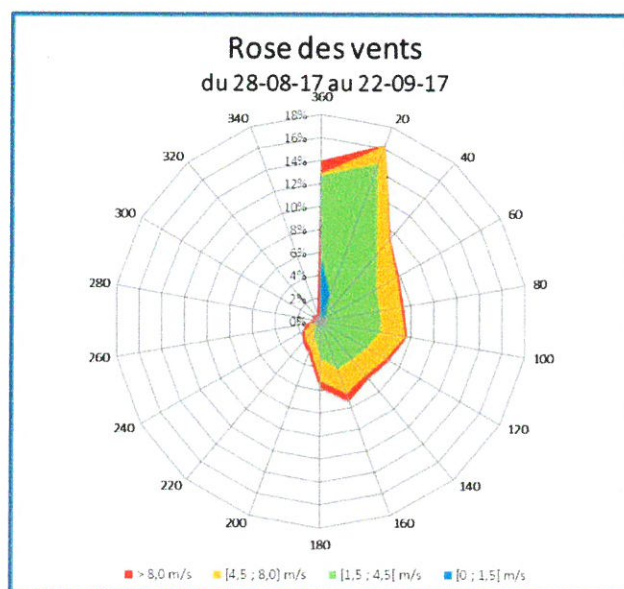
ROSE DES VENTS

La rose des vents présentée correspond au vent horaire à 2 m d'altitude, moyenné sur la période d'exposition (acquisition de données avec un pas de temps de 10 minutes). Pendant la campagne, on note deux origines principales de vents.

Le tableau ci-dessous synthétise les informations principales issues des données météorologiques relevées lors de la période de prélèvement :

	Du 28 août au 22 septembre 2017
Vents dominants	Direction 360° à 60° nord / nord-est soit 47,49 % des observations
Vents secondaires	Direction 80° à 180° sud-est / sud soit 41,5 % des observations

La figure suivante présente la rose des vents générale par classes de vitesses pour la station météorologique sur la période allant du 28 août au 22 septembre 2017. A noter que les vents faibles (0 à 1,5 m/s) favorisant les retombées de proximité représentent 9,71 % des vents totaux.

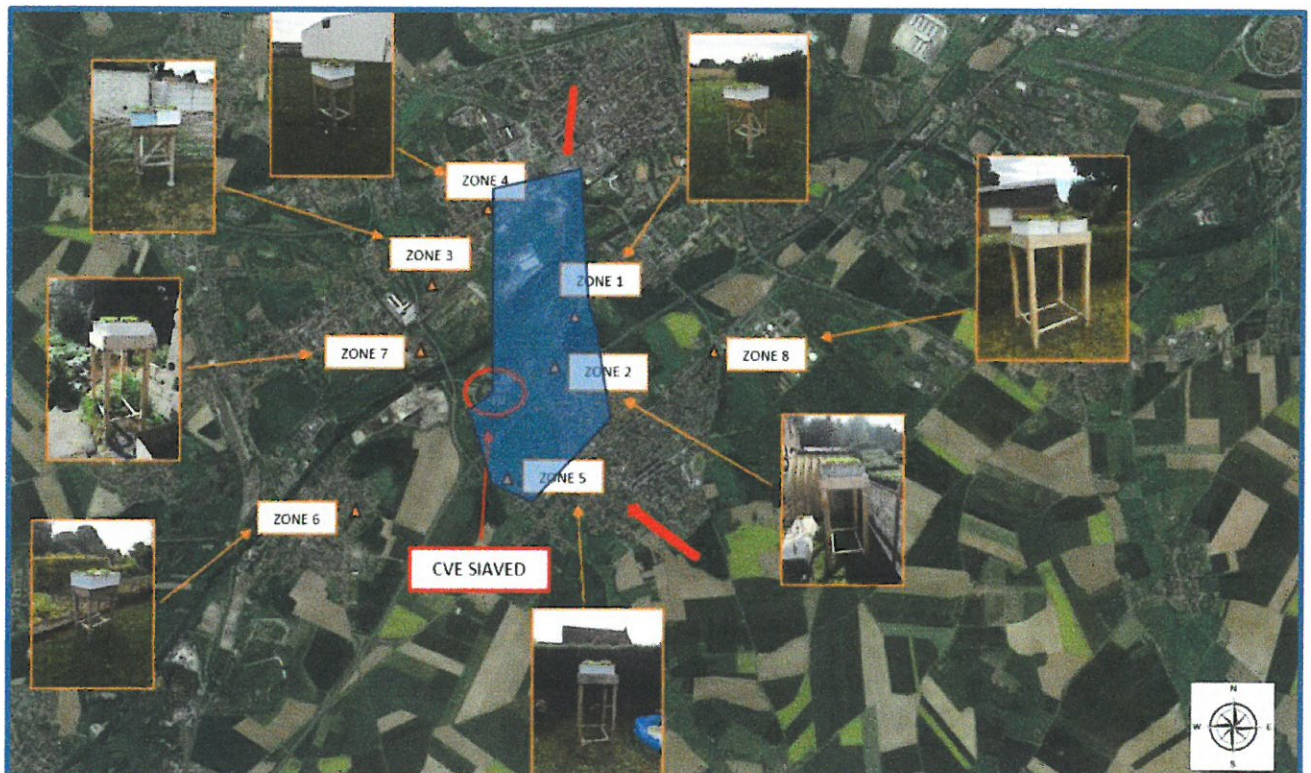


Le profil de la rose des vents de la période de mesures indique des vents dominants de secteurs nord/nord-est et des vents secondaires de secteurs est/sud-est.

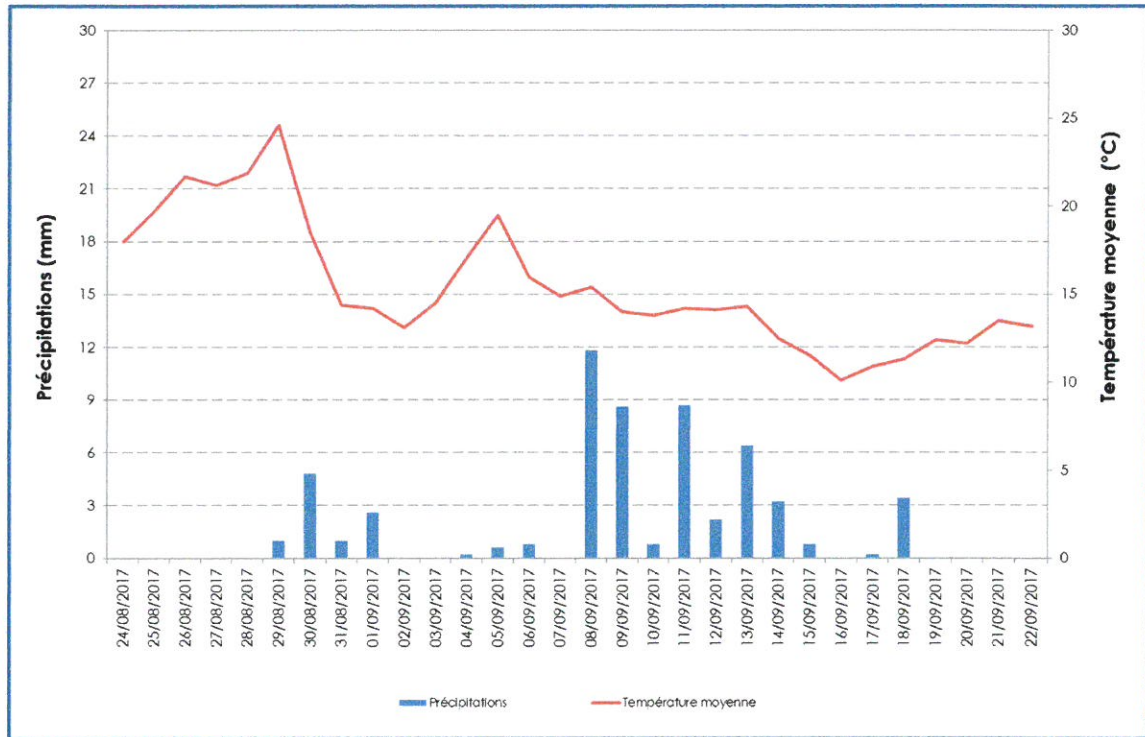
Ainsi, les zones 1, 2 et 8 sont très peu susceptibles d'être influencés par les retombées du site du SIAVED, précisons même qu'au vu de la distance de la zone 8 par rapport au site du SIAVED, nous pouvons considérer la zone 8 comme point témoin de la campagne de mesures, représentative du bruit de fond environnant.

Inversement, les points 3, 4, 5, 6 et 7 peuvent être sous l'influence des vents en provenance du site.

Rappelons également que les vents faibles représentent 9,71 % des vents totaux et sont donc susceptibles d'influencer les stations les plus proches du site.



DONNEES PLUVIOMETRIQUES ET TEMPERATURES



Le total des précipitations durant la campagne de mesures est de **57,1 mm**. Le maximum est mesuré le 08 septembre 2017 avec 11,8 mm.

La moyenne de température durant la campagne de mesures est de **15,4°C**. Le maximum est mesuré le 29 août 2017 avec 24,6°C.

RESULTATS D'ANALYSES SUR LES RAY-GRASS

Les résultats des analyses effectuées sur les biostations sont regroupés dans le tableau ci-après. Pour rappel, les bulletins d'analyses pour les dioxines/furanes et pour les métaux sont consultables sur demande.

Dans cette campagne, les dépôts sont estimés par la mesure de la concentration en éléments dans les Ray-Grass. Grâce au piégeage et à l'accumulation des éléments, les concentrations reflètent le dépôt relatif. Le terme « relatif » se justifie en raison des divers facteurs pouvant influencer les teneurs (biomasse de matière végétale, % d'accumulation, lessivage...). Par conséquent, les concentrations mesurées dans les végétaux donnent une information sur le dépôt relatif (imprégnation) permettant les comparaisons spatio-temporelles et sont donc pertinentes pour estimer les variations du dépôt absolu.

Nota : au niveau de l'analyse, certaines valeurs sont inférieures aux valeurs limites de quantification. Dans le cadre de ce rapport, nous avons choisi d'assimiler la limite de quantification comme valeur de concentration.

DIOXINES FURANES

Référence KALI'AIR (N° Point)	BLANC départ	BLANC retour	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6	Zone 7	Zone 8
Numéro d'échantillon	CKL17/A099/19	CKL17/A099/20	CKL17/A099/21	CKL17/A099/22	CKL17/A099/23	CKL17/A099/24	CKL17/A099/25	CKL17/A099/26	CKL17/A099/27	CKL17/A099/28
Date exposition	-	Du 24/08/2017 au 22/09/2017	Du 24/08/2017 au 22/09/2017	Du 24/08/2017 au 22/09/2017	Du 24/08/2017 au 22/09/2017	Du 24/08/2017 au 22/09/2017	Du 24/08/2017 au 22/09/2017	Du 24/08/2017 au 22/09/2017	Du 24/08/2017 au 22/09/2017	Du 24/08/2017 au 22/09/2017
Poids frais	61,30	26,90	65,60	72,70	93,30	26,30	75,00	90,90	46,90	59,80
Poids sec	6,10	3,40	13,00	11,40	16,20	4,00	11,40	12,50	7,80	9,90
Poids sec 12% H2O	6,83	3,81	14,56	12,77	18,14	4,48	12,77	14,00	8,74	11,09
% humidité	90,00	87,40	80,20	84,30	82,60	84,80	84,80	86,20	83,40	83,40

Éléments	Concentration en pg/g de MS OMS 2005									
Dioxines (TE-OMS) - valeur max	0,25	0,24	0,69	0,34	0,49	0,74	0,20	0,41	0,68	0,33

Éléments	Concentration en pg/g de MF 12% - (incertitude induite)									
Dioxines (TE-OMS) - valeur max	0,22	0,21	0,62	0,31	0,44	0,66	0,18	0,36	0,61	0,30

La totalité des points échantillonnés autour du site SIAVED présente des teneurs inférieures aux valeurs recommandées par l'arrêté du 29 août 2014 modifiant l'arrêté du 12 janvier 2001 qui fixe les teneurs maximales pour les substances et produits indésirables dans l'alimentation des animaux (notamment le fourrage vert) à 0,75 pg ITEQ/g à 12 % d'humidité. Cette comparaison ne présente qu'un caractère indicatif.

Bien que l'ensemble des points présentent des teneurs globalement faibles et du même ordre de grandeur, nous pouvons noter que les teneurs en PCDD/F sont légèrement plus élevées pour les zones 1, 4 et 7. Pour rappel, les zones 4 et 7 sont davantage susceptibles d'être sous l'influence des vents en provenance du site d'après les conditions météorologiques observées durant la campagne.

En revanche, les points 3, 5 et 6 qui le sont également, ne présentent pas de teneurs significativement différentes des autres stations de mesures et sont même plutôt faibles.

Ainsi, d'autres sources, extérieures au SIAVED, semblent contribuer aux teneurs en PCDD/F retrouvées dans l'environnement.

METAUX

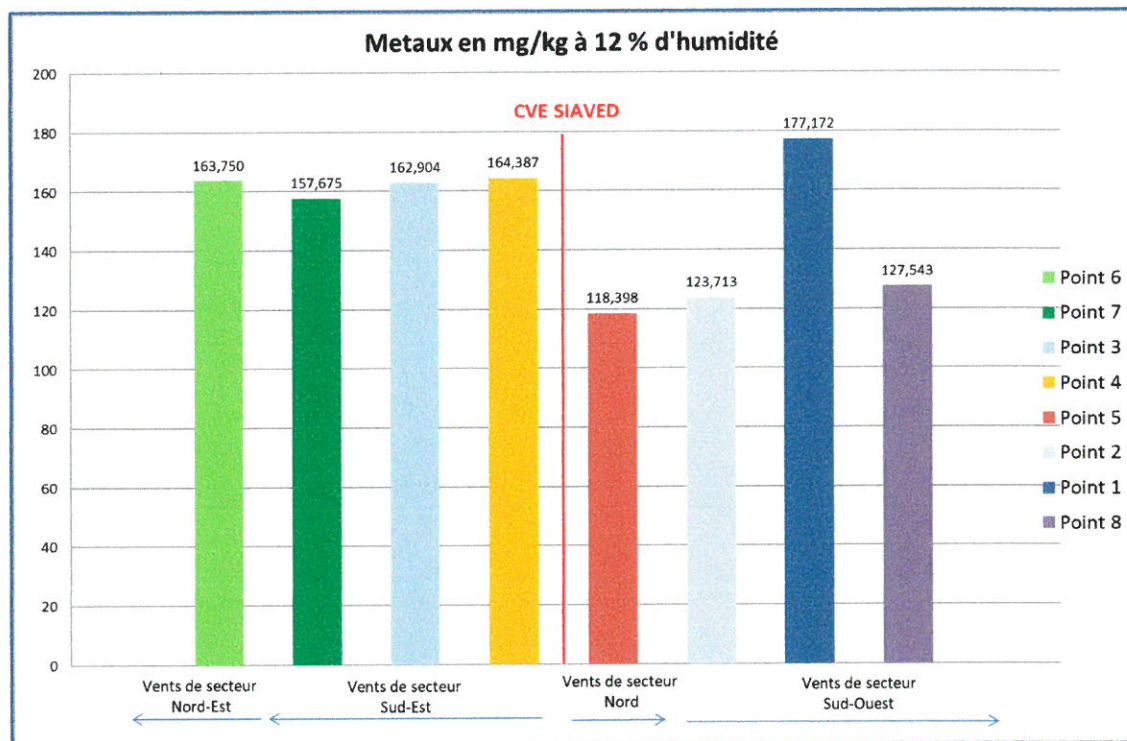
Référence KAL/AIR (N° Point)	BLANC départ	BLANC retour	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5	Point 6	Point 7	Point 8
Numéro d'échantillon	CKL17/A099/19	CKL17/A099/20	CKL17/A099/21	CKL17/A099/22	CKL17/A099/23	CKL17/A099/24	CKL17/A099/25	CKL17/A099/26	CKL17/A099/27	CKL17/A099/28
Date exposition	-	Du 24/08/17 au 22/09/17	Du 24/08/17 au 22/09/17	Du 24/08/17 au 22/09/17	Du 24/08/17 au 22/09/17	Du 24/08/17 au 22/09/17	Du 24/08/17 au 22/09/17	Du 24/08/17 au 22/09/17	Du 24/08/17 au 22/09/17	Du 24/08/17 au 22/09/17
Poids frais (g)	61,30	26,90	65,60	72,70	93,30	26,30	75,00	90,90	46,90	59,80
Poids sec (g)	6,10	3,40	13,00	11,40	16,20	4,00	11,40	12,50	7,80	9,90
Poids sec à 12% H ₂ O	6,83	3,81	14,56	12,77	18,14	4,48	12,77	14,00	8,74	11,09
% humidité	90,00	87,40	80,20	84,30	82,60	84,80	84,80	86,20	83,40	83,40

Concentration en mg/kg de MS	Vanadium	< 0,125	< 0,125	< 0,125	< 0,125	< 0,125	0,209	< 0,125	< 0,125	0,188	< 0,125
	Chrom	< 0,125	0,149	0,332	0,328	0,460	0,745	0,199	0,223	0,953	0,277
	Manganèse	129,800	161,700	136,900	88,150	126,800	121,900	98,270	122,000	101,000	100,400
	Cobalt	0,911	1,260	0,347	0,173	0,253	0,356	0,250	0,411	0,471	0,287
	Nickel	14,280	12,130	4,160	2,580	2,650	4,330	2,810	5,190	5,270	3,870
	Cuivre	9,360	7,730	4,710	4,010	4,310	5,420	2,890	4,300	6,400	3,130
	Zinc	47,000	47,980	49,580	40,300	44,860	47,840	26,730	49,180	54,280	33,220
	Arsenic	0,071	0,163	0,134	0,125	0,169	0,147	0,062	0,079	0,113	0,058
	Selenium	< 0,250	< 0,250	< 0,250	< 0,250	< 0,250	< 0,250	< 0,250	< 0,250	< 0,250	< 0,250
	Cadmium	0,069	0,058	0,076	0,072	0,073	0,083	0,041	0,057	0,101	0,037
	Etain	< 0,125	0,196	0,185	0,175	0,172	0,241	< 0,125	< 0,125	0,440	< 0,125
	Antimoine	< 0,125	< 0,125	< 0,125	< 0,125	0,156	0,167	< 0,125	< 0,125	< 0,125	< 0,125
	Tellure	< 0,125	< 0,125	< 0,125	< 0,125	< 0,125	< 0,125	< 0,125	< 0,125	< 0,125	< 0,125
	Thallium	< 0,125	< 0,125	< 0,125	< 0,125	< 0,125	< 0,125	< 0,125	< 0,125	< 0,125	< 0,125
	Plomb	0,112	0,220	1,230	1,870	1,900	2,150	0,454	1,060	6,730	0,669
	Mercure	< 0,025	< 0,025	0,029	< 0,025	< 0,025	< 0,025	< 0,025	< 0,025	< 0,025	< 0,025
Somme	< 202,63	< 232,36	< 198,43	< 138,56	< 182,45	< 184,11	< 132,61	< 183,40	< 176,60	< 142,85	

Concentration en mg/kg à 12 % d'H ₂ O	Vanadium	< 0,112	< 0,112	< 0,112	< 0,112	< 0,112	0,187	< 0,112	< 0,112	0,168	< 0,112
	Chrom	< 0,112	0,133	0,296	0,293	0,411	0,665	0,178	0,199	0,851	0,247
	Manganèse	115,893	144,375	122,232	78,705	113,214	108,839	87,741	108,929	90,179	89,643
	Cobalt	0,813	1,125	0,310	0,154	0,226	0,318	0,223	0,367	0,421	0,256
	Nickel	12,750	10,830	3,714	2,304	2,366	3,866	2,509	4,634	4,705	3,455
	Cuivre	8,357	6,902	4,205	3,580	3,848	4,839	2,580	3,839	5,714	2,795
	Zinc	41,964	42,839	44,268	35,982	40,054	42,714	23,866	43,911	48,464	29,661
	Arsenic	0,063	0,146	0,120	0,112	0,151	0,131	0,055	0,071	0,101	0,052
	Selenium	< 0,223	< 0,223	< 0,223	< 0,223	< 0,223	< 0,223	< 0,223	< 0,223	< 0,223	< 0,223
	Cadmium	0,062	0,052	0,068	0,064	0,065	0,074	0,037	0,051	0,090	0,033
	Etain	< 0,112	0,175	0,165	0,156	0,154	0,215	< 0,112	< 0,112	0,393	< 0,112
	Antimoine	< 0,112	< 0,112	< 0,112	< 0,112	0,139	0,149	< 0,112	< 0,112	< 0,112	< 0,112
	Tellure	< 0,112	< 0,112	< 0,112	< 0,112	< 0,112	< 0,112	< 0,112	< 0,112	< 0,112	< 0,112
	Thallium	< 0,112	< 0,112	< 0,112	< 0,112	< 0,112	< 0,112	< 0,112	< 0,112	< 0,112	< 0,112
	Plomb	0,100	0,196	1,098	1,670	1,696	1,920	0,405	0,946	6,009	0,597
	Mercure	< 0,022	< 0,022	0,026	< 0,022	< 0,022	< 0,022	< 0,022	< 0,022	< 0,022	< 0,022
Somme	180,918	207,465	177,172	123,713	162,904	164,387	118,398	163,750	157,675	127,543	

Concernant les métaux, les résultats sur l'ensemble des stations de mesures pour l'arsenic, le cadmium, le mercure et le plomb sont inférieurs aux valeurs stipulées par l'arrêté du 12 janvier 2011 modifié. Cette comparaison ne présente qu'un caractère indicatif. Pour rappel, il n'existe pas de valeur de référence pour les autres paramètres mesurés.

Le graphique suivant présente les teneurs en métaux totaux sur l'ensemble des stations mesurées en fonction de l'orientation des vents et de leur distance par rapport au site SIAVED.



Les concentrations en métaux lourds sont du même ordre de grandeur entre les zones 1, 3, 4, 6 et 7. Tous ces points sont susceptibles d'être sous l'influence des vents principaux en provenance du site, sauf le point 1, qui est peu susceptible d'être impacté.

De plus, nous observons que les zones les moins concentrées en métaux sont les zones 5, 2 et 8. Rappelons que parmi ces trois points, seul le point 5 est susceptible d'être influencé par les retombées potentielles du site.

La zone 8, pouvant être considérée comme zone témoin de cette campagne de mesures ne présente pas de différence significative avec certains points sous l'influence des vents dominants en provenance du site.

Face à ces observations, nous ne pouvons conclure sur l'impact direct du SIAVED sur les teneurs en métaux dans l'environnement du site.



KALIÈS

RAPPORT DE BASE



CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE DE DOUCHY-LES-MINES (59)

Numéro d'affaire : KA16.05.009		
Agence : NORD		
Date	Version	Objet de la version
19 décembre 2016	1	Création du document
13 mars 2017	2	modification du rapport (prise en compte des remarques du SIAVED)



Rédacteur	Chef de Projet	Superviseur
Nom : L.GODON	Nom : S. LACOUR	Nom : P.MARLY
Signature : 	Signature : 	Signature : 

SIÈGE SOCIAL

16, rue Louis Neel - 59260 LEZENNES - Tél : 03 20 19 17 17 - Fax : 03 20 19 17 41 - www.kalies.com

SAS au capital de 119 900 euros - APE 741 C - SIRET 420 116 253 00022 - RCS Lille B 420 116 253 - TVA FR 29420116253



RAPPORT D'ESSAIS N° CKL18/A128/PRO2

MESURES D'AIR AMBIANT

Rapport de la campagne de mesures par jauges OWEN
de retombées atmosphériques de dioxines, furanes, poussières et métaux
campagne mars – avril 2018



SIAVED – DOUCHY-LES-MINES

Fait à Sainghin-en-Mélantois,
Date d'émission : 11 octobre 2018 – Version 01

Rédacteur :

L. ISENBRANDT

Approbateur:

Ingenieur d'études

A. HERBEZ

Le rapport comporte 58 pages. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Laboratoire et Bureaux : 217 rue des Sureaux – 59262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS
Tél : 03 20 04 12 12 – Fax : 03 20 04 12 04 – www.kaliar.fr
SIRET 447 675 125 00051

Siège Social : 12, Rue Louis Néel – 59260 LEZENNES

SAS au capital de 135 000 euros – APE 7112B – SIRET 447 675 125 00036 - . RCS Lille B447 675 125- TVA FR 53447675125

PRÉAMBULE

Le SIAVED (Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets) possède un Centre de Valorisation Énergétique exploité par la société CIDEME-TIRU qui dispose d'une autorisation d'exploiter une unité de valorisation de déchets sur la commune de Douchy-Les-Mines dans le département du Nord (59).

Conformément à l'article 31, chapitre VIII de l'arrêté préfectoral du site, en date du 03 juin 2014, CIDEME-TIRU est tenu de procéder à la surveillance de la qualité de l'air et de ses retombées dans son environnement.

Suite à l'élaboration du protocole de surveillance environnementale référencé CKL16/A099/PR01 V02 en date de mars 2017, KALI'AIR a été mandaté pour la réalisation de la campagne de mesures des retombées atmosphériques autour du CVE SIAVED de DOUCHY-LES-MINES.

Le présent rapport correspond à la campagne de mesures réalisée du 08 mars au 09 avril 2018, installations du SIAVED en fonctionnement.

SOMMAIRE GÉNÉRAL

PRESENTATION DU SITE	4
IMPLANTATION - ENVIRONNEMENT	4
POPULATION	5
ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC.....	6
EMISSIONS CONNUES AUX ALENTOURS	7
<i>SOURCES DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE</i>	7
<i>LES EMISSIONS INDUSTRIELLES</i>	7
<i>SITES POTENTIELLEMENT POLLUES A PROXIMITE</i>	8
INVESTIGATIONS REALISEES – RAPPEL DU PROTOCOLE	9
DEFINITION DES INVESTIGATIONS.....	9
PRESENTATION ET INTERET DES SYSTEMES DE PRELEVEMENT	11
CONDITIONS METEOROLOGIQUES GENERALES.....	12
DEFINITION DE LA CAMPAGNE 2018	13
POSITIONNEMENT DES POINTS.....	13
METHODOLOGIE D'INVESTIGATIONS	15
<i>PRELEVEMENTS</i>	15
<i>PREPARATION DES STATIONS DE SURVEILLANCE AVANT LA CAMPAGNE DE PRELEVEMENT ET</i>	
<i>CONDITIONNEMENT POST-EXPOSITION</i>	15
<i>ANALYSES</i>	17
RESULTATS ET INTERPRETATION DE LA CAMPAGNE DE MESURES 2017	18
VALEURS DE REFERENCE.....	18
CONDITIONS METEOROLOGIQUES	20
ROSE DES VENTS.....	20
DONNEES PLUVIOMETRIQUES ET TEMPERATURES.....	22
RESULTATS DES INVESTIGATIONS	23
DIOXINES ET FURANES	23
POUSSIERES.....	31
MÉTAUX.....	32
CONCLUSION	39
LISTE DES ANNEXES	42

PRESENTATION DU SITE

IMPLANTATION - ENVIRONNEMENT

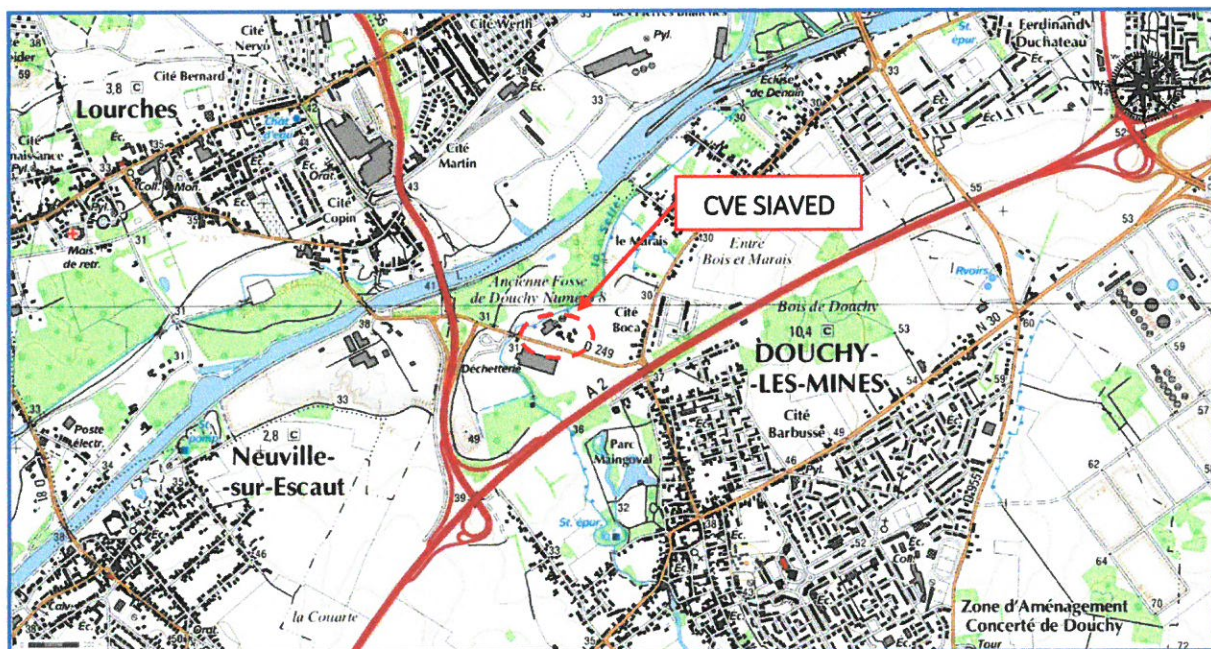
Le CVE SIAVED est basé à Douchy-Les-Mines dans le département du Nord (59), entre Douai et Valenciennes.

La société est implantée le long de la route départementale (RD 249), l'accès se fait par la rue de Lourches.

L'environnement proche du site est composé :

- ↳ au nord, du fleuve canalisé de l'Escaut puis d'espaces boisés,
- ↳ à l'est, d'espaces boisés puis d'habitations,
- ↳ au sud, de la rue de Lourches puis de la société Simastock,
- ↳ à l'ouest, d'espaces boisés puis de l'autoroute A 21.

L'extrait de carte IGN au 1/25 000 et la vue aérienne ci-après permettent de localiser le CVE SIAVED.





POPULATION

Le CVE SIAVED est implanté à environ 1,2 km au nord-ouest du centre-ville de Douchy-Les-Mines.

Les premières habitations sont situées à environ 350 m à l'est du site, rue de Denain.

Dans un rayon plus large, les zones habitées les plus proches du CVE SIAVED sont recensées dans le tableau suivant :

Commune	Situation	Nombre d'habitants (INSEE 2012)
Denain	2,5 km, au nord-est	20 270
Douchy-Les-Mines	1,2 km, au sud-est	10 737
Escaudain	3,7 km au nord-ouest	9 114
Haulchin	4,1 km à l'est	2 329
Lourches	1,9 km, au nord-ouest	3 881
Neuville-sur-Escout	2,1 km au sud-ouest	2 580
Noyelles-sur-Selle	2,6 km, au sud	754
Roeulx	3,2 km, à l'ouest	3 775

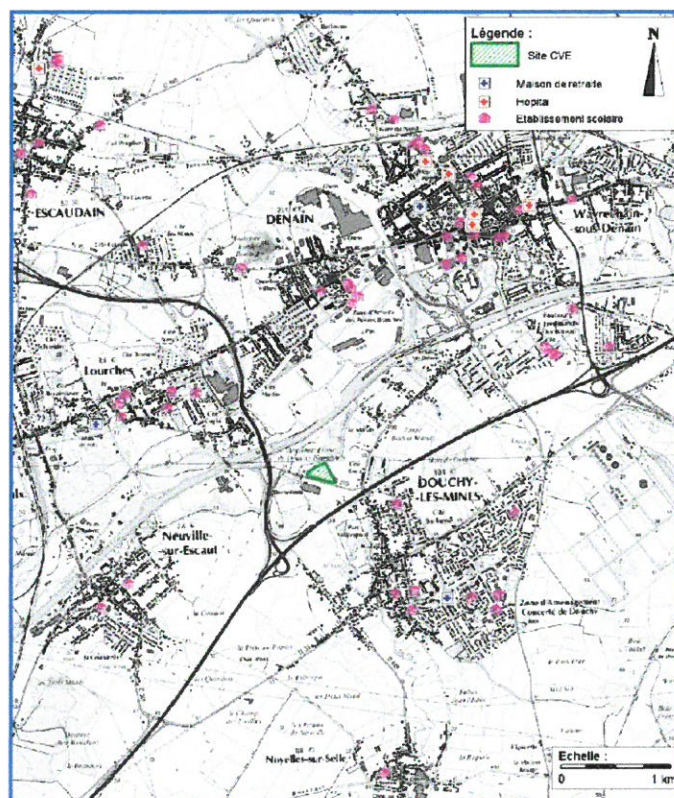
ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Les établissements pouvant recevoir, compte tenu de leur âge ou de leur état de santé, des populations dites « sensibles », à savoir écoles, crèches, hôpitaux et maisons de retraite, sont présents sur la zone d'étude.

Le nombre d'établissements par commune est synthétisé dans le tableau ci-après.

Commune	Crèches	Etablissements d'enseignement primaire	Etablissements d'enseignement secondaire	Maisons de retraite	Etablissements de santé
Denain	1	17	7	2	7
Douchy-Les-Mines	-	10	1	2	
Escaudain	-	8	1	-	1
Haulchin	-	-	-	-	-
Lourches	1	4	1	1	-
Neuville-sur-Escout	-	3	-	-	-
Noyelles-sur-Selle	-	1	-	-	-
Roelx	-	5	-	1	-

L'extrait de carte ci-après localise ces établissements.



EMISSIONS CONNUES AUX ALENTOURS

Dans le cadre de l'interprétation des résultats des mesures environnementales, il est nécessaire de connaître les émissions potentielles sur le secteur du CVE SIAVED.

SOURCES DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Les principales sources de rejets atmosphériques autour du site sont liées :

- ✓ aux rejets des entreprises situées à proximité immédiate du site,
- ✓ aux rejets générés par la circulation des véhicules et le chauffage domestique des villes environnantes,
- ✓ à la proximité d'axes routiers fréquentés, et notamment de la RD 249, située à environ 60 m au sud du site, de l'A21 à environ 420 m à l'ouest et de l'A2 située à environ 350 m au sud-ouest.

LES ÉMISSIONS INDUSTRIELLES

Dans un rayon de 5 km autour du site, les principales sources de pollution atmosphérique d'origine industrielle sont présentées dans le tableau suivant (source : IREP, registre français des émissions polluantes du Ministère proposé par l'INERIS).

Commune	Entreprise	Activité	Localisation par rapport au site
Denain	AIR LIQUIDE	Gaz industriels	4 km au nord du site
	AMD SOLUTIONS France	Métallurgie	1,2 km au nord-ouest du site
	CARCOOP	Station-service	2,2 km au nord-est du site
	DENAIN LOGISTIQUE	Logistique	950 m au nord du site
	FONDERIE ET ACIERIE DE DENAIN (FAD)	Fonderie et Aciérie	2,0 km au nord du site
	GTM France	Traitement des métaux	3,2 km au nord-est du site
	WILMOT RUCAR	Centrale d'achat non alimentaire	3,2 km au nord-est du site
Douchy-Les-Mines	SICCANOR	Fabrication de produits chimiques	200 m à l'ouest du site
Haulchin	ENTREPOT PETROLIER DE VALENCIENNES	Distribution de pétrole et dérivés	2,3 km à l'est du site
Lourches	RECYDEM	Valorisation des déchets de construction	700 m au sud-ouest du site

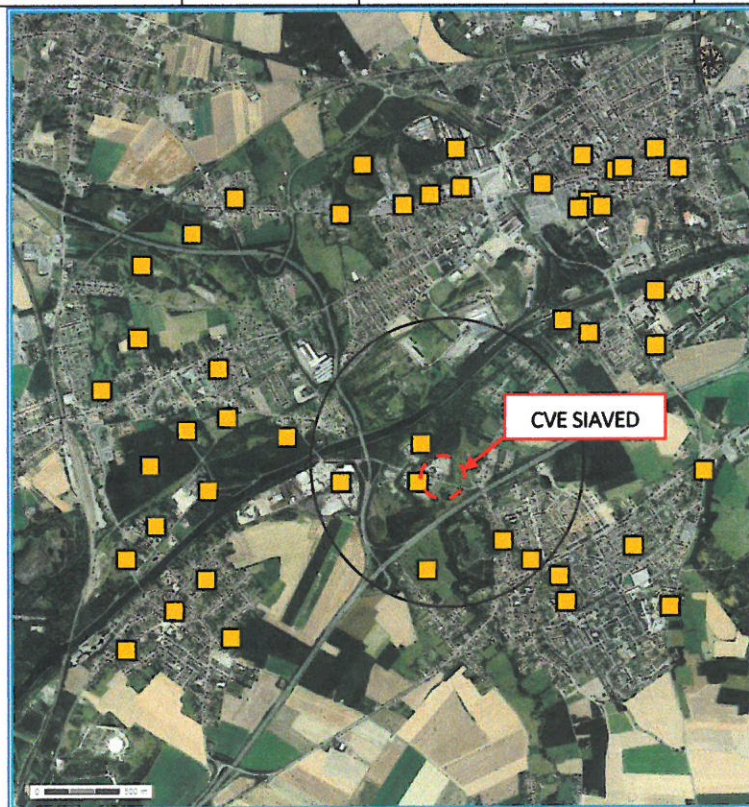
SITES POTENTIELLEMENT POLLUES A PROXIMITE

Les bases de données BASIAS et BASOL regroupent les sites potentiellement pollués (BASOL) et les industriels (BASIAS).

Dans un rayon d'1 km autour du CVE SIAVED, les bases de données BASIAS et BASOL recensent 6 sites.

Le tableau et la carte ci-dessous présentent les informations relatives à ces sites.

Identifiant	Nom	Commune	Activité	Etat	Distance au site (en m)
NPC5905243	SOCIETE BAIL INDUSTRIE	LOURCHES	Décharge de déchets industriels banals, décharge de déchets industriels spéciaux, terrils et/crassier de mines	Activité terminée Pollué connu	780 m au sud-ouest
NPC5905285	TERRIL 167	DOUCHY-LES-MINES	Terril et/ou crassier de mines	Activité terminée	250 m au nord-ouest
NPC5905356	GARAGE ANDRE PROUVEUR		Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques	En activité	780 m au sud-est
NPC5905719	QUOINCHON ET LARGILLET		Mécanique industrielle	Activité terminée	850 m au sud-ouest
NPC5905241	BAIL INDUSTRIE		Décharge de déchets industriels spéciaux	Activité terminée	280 m au sud-ouest
NPC5902162	VICTOR HAQUIN		Chaudronnerie, tonnellerie	Non renseigné	960 m sud-est



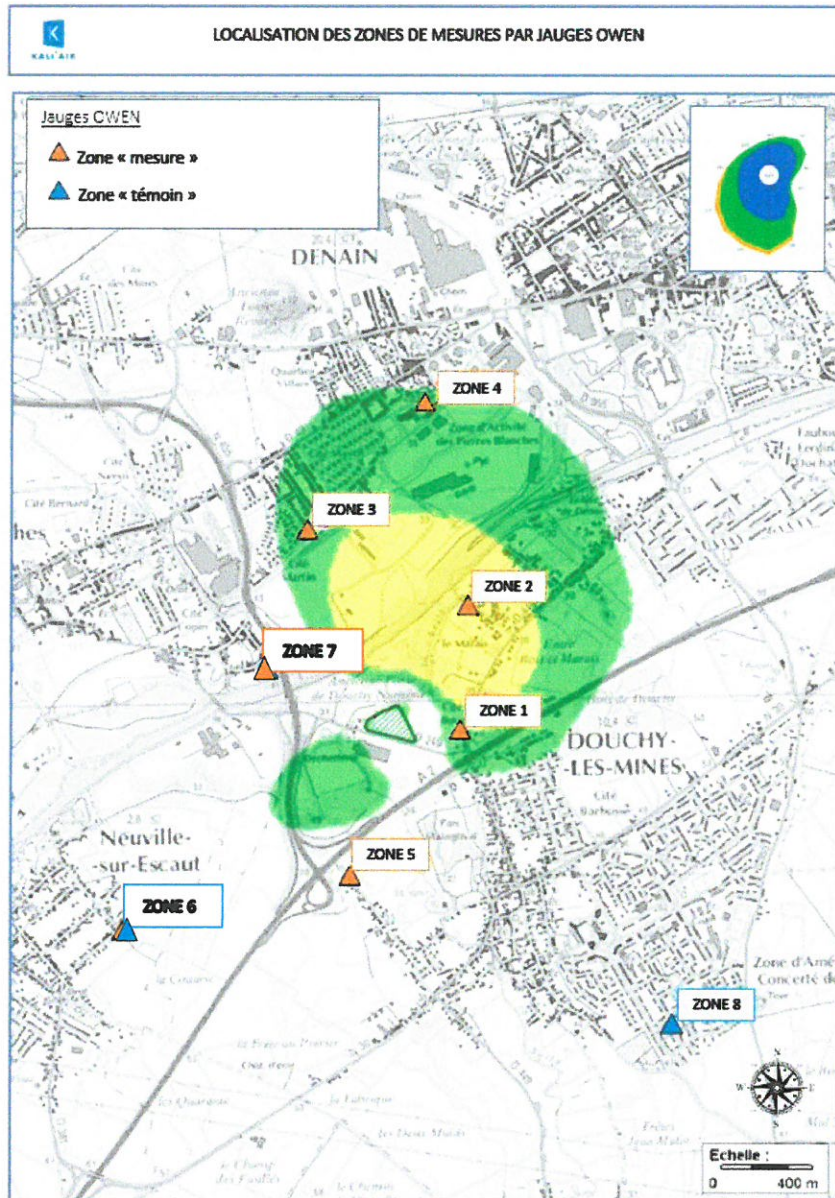
INVESTIGATIONS REALISEES – RAPPEL DU PROTOCOLE

DEFINITION DES INVESTIGATIONS

Le plan d'échantillonnage est résumé dans le tableau qui suit. Les zones de retombées principales ont été déterminées à l'aide de la modélisation de dispersion annuelle des rejets du CVE SIAVED réalisée en mai 2013.

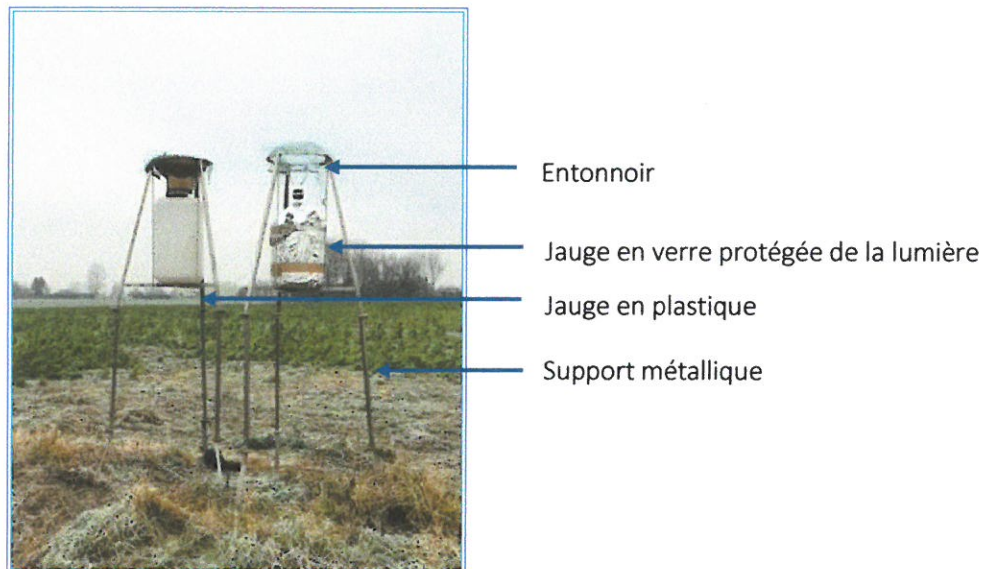
Type de surveillance	Surveillance des retombées du site
	Campagne 2018
Objet – but	Caractérisation des retombées du site et suivi de l'évolution de ces retombées
Composés analysés	<ul style="list-style-type: none"> * Poussières insolubles et solubles * 16 métaux (soit Cd, Hg, Tl, As, Se, Te, Pb, Sb, Cr, Co, Sn, Cu, Mn, Ni, V, Zn) * Dioxines et Furanés
Dispositifs de prélèvement	Jauges OWEN
Fréquence	Campagne annuelle
Nombre et localisation des dispositifs de surveillance prévus	<p>8 sites d'implantation de jauges OWEN + 1 blanc</p> <ul style="list-style-type: none"> * 6 sites « mesure », situés au niveau des zones principalement impactées par les retombées liées aux émissions du site * 2 sites « témoin », situés au niveau de zones non impactées par les retombées des émissions du site ou par d'autres sources connues, * 1 mesure à blanc <p>Chaque site est équipé de 2 jauges (1 verre et 1 plastique)</p>
Durée des campagnes de surveillance	Campagne d'un mois pour l'ensemble des paramètres

La carte ci-après présente les zones de mesures définies dans le protocole de surveillance en 2018. Pour des raisons évidentes de malveillance liées à la présence visible de la jauge sur un terrain non clôturé, nous avons dû localiser les jauges dans des enceintes sécurisées après avoir obtenu l'autorisation des propriétaires.



PRESENTATION ET INTERET DES SYSTEMES DE PRELEVEMENT

Ces collecteurs permettent la quantification des retombées sédimentables. Différents types de collecteurs existent. Leur forme est la suivante :



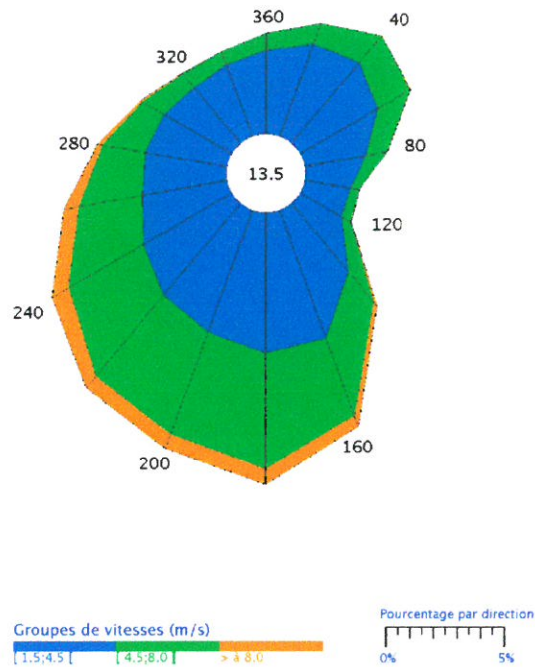
Le plus utilisé en France est le collecteur de type OWEN, constitué d'un entonnoir surmontant un récipient de collecte (cf. positionnement des points). Les jauges sont placées sur des supports qui permettent de les maintenir à une hauteur de 1,5 mètre au-dessus du sol. Les prélèvements sont donc réalisés en s'affranchissant des éventuelles pollutions passées des sols.

Les prélèvements par jauge OWEN font l'objet d'une norme française : la NF X 43-014 de novembre 2017 – « Qualité de l'air – Air ambiant – Détermination des retombées atmosphériques totales ».

CONDITIONS METEOROLOGIQUES GENERALES

Dans le cadre de l'établissement du protocole, les conditions météorologiques de Valenciennes (centre de mesures le plus proche du site) ont été étudiées. Les données concernent la période allant du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2010.

La rose des vents générale de la station Valenciennes figure ci-dessous :



Ainsi, pour la période comprise entre 2008 et 2010, les vents dominants ont été de secteurs sud-est/sud/sud-ouest. Notons également la présence de vents secondaires de secteur nord-est.

DEFINITION DE LA CAMPAGNE 2018

POSITIONNEMENT DES POINTS

Les localisations en coordonnées GPS des points échantillonnés lors de cette campagne sont les suivants :

Type d'exposition	Typologie de zone (d'après l'étude de dispersion)	Numéro	Localisation	Coordonnées GPS
Mesure en vents de secteur sud-ouest	Zone impactée	1	127 rue de Denain 59282 Douchy-Les-Mines	N 50°18'48'' E 03°23'15''
Mesure en vents de secteurs sud-ouest / ouest	Zone impactée	2	24 avenue Bocca 59282 Douchy-Les-Mines	N 50°18'34'' E 03° 23'6''
Mesure en vents de secteur sud-est	Zone impactée	3	8 allée de Nanteuil 59220 Denain	N 50°18'60'' E 03° 22'17''
Mesure en vents de secteur sud	Zone impactée	4	350 rue Arthur Brunet 59220 Denain	N 50°18'7'' E 03° 22'33''
Mesure en vents de secteurs nord/nord-est	Zone impactée	5	69 rue de Neuville 59282 Douchy-Les-Mines	N 50°18'7'' E 03° 22'33''
Mesure en vents de secteurs nord-est	Zone impactée	6	28 rue Jules Védrières 59293 Neuville-sur-Escaut	N 50°18'00'' E 03° 21'33''
Témoin	Zone non impactée	7	222 rue de Danton 59156 Lourches	N 50°18'41'' E 03°24'11''
Témoin	Zone non impactée	8	7 rés. Croix Sainte Marie 59282 Douchy-Les-Mines	N 50°18'31 '' E 03° 24'11''
Blanc	Les jauges servant de blanc ont été nettoyées comme les autres. Elles ont été déplacées et ouvertes sur chacun des sites lors de la mise en place et de l'enlèvement. Pendant la campagne, elles ont été stockées (fermées) en laboratoire. Le rôle de ces « blancs » est de valider l'absence de contamination des stations de mesures liée aux différentes manipulations réalisées au cours de la campagne.			

La carte ci-après localise l'emplacement des jauges OWEN.



LOCALISATION DES ZONES DE MESURES



METHODOLOGIE D'INVESTIGATIONS

PRÉLÈVEMENTS

Les prélèvements ont été réalisés par la société KALI'AIR entre le 08 mars et le 09 avril 2018.

Les conditions générales de la campagne sont les suivantes :

Station	Période de prélèvement	Analyse
Jauges	8 points de mesures + 1 blanc	Dioxines et furanes
	9 jauges OWEN en verre avec entonnoir en verre pour les mesures de dioxines	Poussières
	9 jauges OWEN en polyéthylène avec entonnoir en polyéthylène pour les mesures de métaux et poussières	Métaux phase soluble et insoluble (Cd, Hg, Tl, As, Se, Te, Pb, Sb, Cr, Co, Sn, Cu, Mn, Ni, V, Zn)

PRÉPARATION DES STATIONS DE SURVEILLANCE AVANT LA CAMPAGNE DE PRÉLÈVEMENT ET CONDITIONNEMENT POST-EXPOSITION

Le volume des jauges à vide était d'environ 20 litres pour éviter tout risque de débordement. Les jauges ont été nettoyées et conditionnées par le laboratoire réalisant les analyses avant l'intervention afin d'éviter tout risque de contamination liée à des utilisations antérieures. Un litre d'eau déminéralisée a été ajouté dans chaque jauge (y compris dans le blanc) au début de la campagne afin d'éviter tout risque d'évaporation entraînant une adsorption sur les parois – cette manipulation est recommandée par le laboratoire d'analyses

Les jauges « métaux – poussières » et les jauges « dioxines » ont été installées pendant une durée de 1 mois aux points déterminés. Après prélèvements, les jauges ont été bouchées puis transportées par nos soins au sein du laboratoire d'analyses.

Pour des raisons de suivi qualité :

- ↳ les jauges en verre pour les dioxines/furanes ont fait, avant la campagne, l'objet d'un ajout dosé permettant de tenir compte des éventuelles dégradations dans le temps,
- ↳ les jauges polyéthylène et plastique ont été nettoyées par le laboratoire d'analyses selon un protocole précis permettant de s'assurer de l'absence de contamination avant la réalisation du prélèvement.

Les protocoles de nettoyage ont été les suivants :

	Principe
Jauges et entonnoirs en verre	<ul style="list-style-type: none"> * Rinçage au détergent avec goupillon spécifique adapté aux jauges, * Rinçage à l'eau ultra-pure, * Rinçage à l'acétone 'qualité pesticides', * Rinçage au toluène, * Concentration et analyse du solvant de rinçage sur la haute résolution pour confirmation absence de dioxines-furanes, * Séchage jauges sous hotte dédiée.
Jauges et entonnoirs en plastique	<ul style="list-style-type: none"> * Rinçage au détergent, * Rinçage à l'eau ultra pure, * Rinçage à l'eau acidifiée, * Séchage, * Rebouchage.

ANALYSES

Les analyses ont été réalisées par le laboratoire EUROFINS Environnement basé à Saverne. Les protocoles relatifs aux différentes analyses réalisées sont regroupés dans le tableau ci-après. Les bulletins analytiques sont consultables sur demande.

Paramètre	Norme	Principe	Limite de quantification
Vanadium	Méthode interne adaptée de la NF X 43-014 NF EN 14902 NF EN 13 211	<p>Retombées séparées :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Evaporation de la totalité de la jauge * Minéralisation acide en microonde fermé du résidu sec * Analyse par ICP MS <p>Le laboratoire fournit 2 résultats (fraction soluble et insoluble séparés).</p>	<p><u>Phase soluble et insoluble séparés</u></p> <p>De 0,2 à 20 µg/L</p>
Chrome			
Manganèse			
Cobalt			
Nickel			
Cuivre			
Arsenic			
Cadmium			
Antimoine			
Thallium			
Plomb			
Mercure			
Etain			
Tellure			
Sélénium			
Zinc			
Retombées atmosphériques	NF X 43-014	<ul style="list-style-type: none"> * Passage du contenu de la jauge sur tamis de maille 1 mm, * Prélèvement d'un volume déterminé dans la jauge, * Evaporation, * Détermination de la masse totale (résidus secs). 	Non précisé
Dioxines et furanes	Méthode interne adaptée de la NF X 43-014	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pesée "liquide" 2. Filtration sur tamis 1 mm 3. Extraction : Filtrat 4. Extraction : Particules 5. Préparation intermédiaire (combinaison / purification / concentration) 6. Marquage <p>Analyse par HRGC/HRMS selon la méthode de la dilution isotopique.</p>	De 0,720 à 11,6 pg/échantillon selon les congénères

RESULTATS ET INTERPRETATION DE LA CAMPAGNE DE MESURES 2017

VALEURS DE REFERENCE

Il n'existe pas de valeur de référence ou de valeur réglementaire concernant les mesures de retombées.

D'après la bibliographie ; il existe des données concernant des plages de valeurs usuellement trouvées en fonction des zones qui font l'objet de mesures. *Il est important de préciser que les valeurs de référence pour les dioxines et furanes ont été révisées. Jusqu'en 2017, la société KALI'AIR utilisait les valeurs de référence proposées par l'INERIS en 2001 (document intitulé NOMINE – Méthodologie pour l'évaluation de la contamination par les dioxines au voisinage d'une source fixe). Pour rappel, les valeurs pour les collecteurs de précipitation étaient alors les suivantes :*

Zone	Concentration typique de dioxines et furanes dans des collecteurs de précipitation (en pg I-TEQ/m ² /j)
Rurale	5-20
Urbaine	10-85
Proche d'une source	> 1 000

Or, en 2012, le BRGM a publié un travail mettant à disposition de nouvelles valeurs de référence, inférieures à celles de l'INERIS, grâce à des données collectées entre 2006 et 2009. Ces données étant non seulement plus récentes mais également plus pénalisantes, ce sont celles que KALI'AIR utilise à partir de la campagne de 2018. Le tableau suivant présente ces valeurs réactualisées :

Typologie	Dépôts atmosphériques totaux en PCDD/F (en pg TEQ/m ² /j) valeurs guides BRGM publiées en 2012
Bruit de fond urbain et industriel	0 - 5
Environnement impacté par des activités anthropiques	5 - 16
Proximité d'une source	> 16

Ces nouvelles valeurs du BRGM sont établies à partir de concentrations données en TEQ OMS. Pour une meilleure lisibilité, KALI'AIR s'adapte en conséquence, et exprime désormais également ses résultats en TEQ OMS, au lieu de I-TEQ OTAN comme il en était jusque fin 2017.

Par ailleurs, une étude réalisée par OPAL'AIR en novembre 2003 sur la Côte d'Opale précise qu'en Allemagne, **une valeur limite de retombées de poussières de 350 mg/m²/jour** s'applique comme valeur réglementaire en moyenne annuelle. Elle est définie comme étant « la limite dans l'air ambiant pour éviter une pollution importante ».

Il n'existe pas de valeurs françaises concernant les retombées métaux. Néanmoins, des valeurs existent en Allemagne pour certains paramètres. Elles sont issues du document TA LUFT 2002.

Ainsi pour l'interprétation des résultats des mesures de jauges, KALI'AIR se rapproche des valeurs présentées dans ce document.

Elles sont présentées dans le tableau suivant :

Composé	Moyenne de dépôt autorisée par TA LUFT 2002 $\mu\text{g}/\text{m}^2/\text{j}$
Mercure	1
Nickel	15
Arsenic	4
Plomb	100
Cadmium	2
Thallium	2

CONDITIONS METEOROLOGIQUES

L'interprétation des mesures des retombées atmosphériques, dans les collecteurs de type jauge OWEN est basée sur les données de la station météorologique KALI'AIR, implantée au droit du CVE SIAVED.

Rappelons que dans sa méthodologie, l'INERIS insiste fortement sur la nécessité d'installer une station météorologique complète (vitesse et direction du vent, la température) sur le site qui assurera un suivi permanent local. Le manque d'informations précises à ce sujet est bien souvent une limite à l'interprétation des campagnes de mesures.

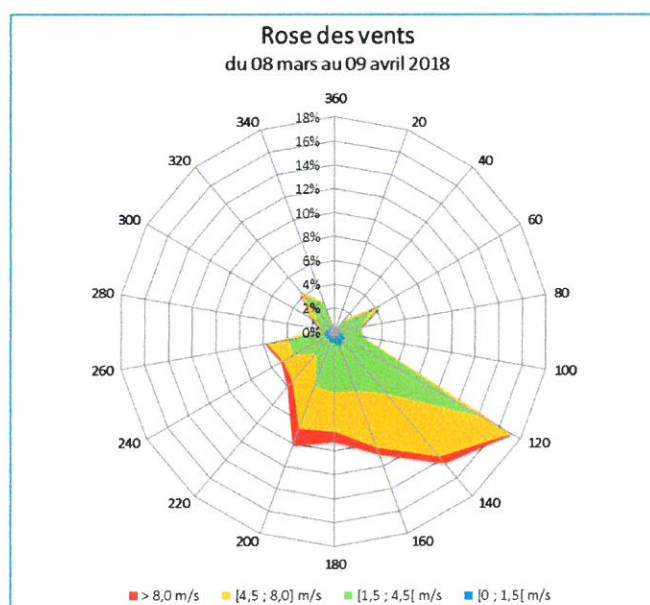
ROSE DES VENTS

La rose des vents présentée correspond au vent horaire à 2 m d'altitude, moyenné sur 10 minutes. Pendant la campagne, on note notamment deux origines de vent différentes dont une majoritaire.

Le tableau ci-dessous synthétise les informations principales issues des données météorologiques relevées lors de la période de prélèvement :

Du 08 mars au 09 avril 2018	
Vents dominants	Direction sud / sud-est (120° à 200°) soit 62,02 % des observations
Vents secondaires	Direction sud-ouest (220° à 260°) soit 16,93 % des observations

La figure suivante représente la rose des vents générale par classes de vitesses pour la station météorologique KALI'AIR sur la période allant du 08 mars au 09 avril 2018.

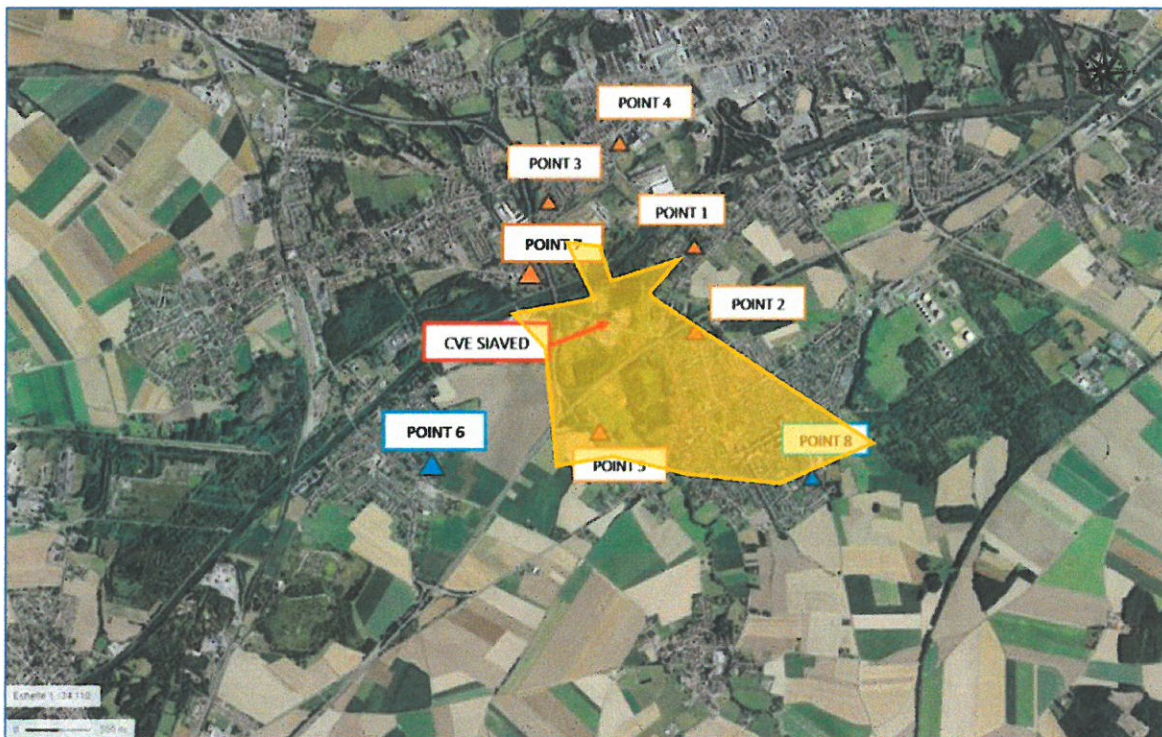


Les vents principaux au cours de cette période de mesures correspondent globalement aux directions prévues dans le cadre du protocole, bien que les vents de secteur nord-est soient moins présents.

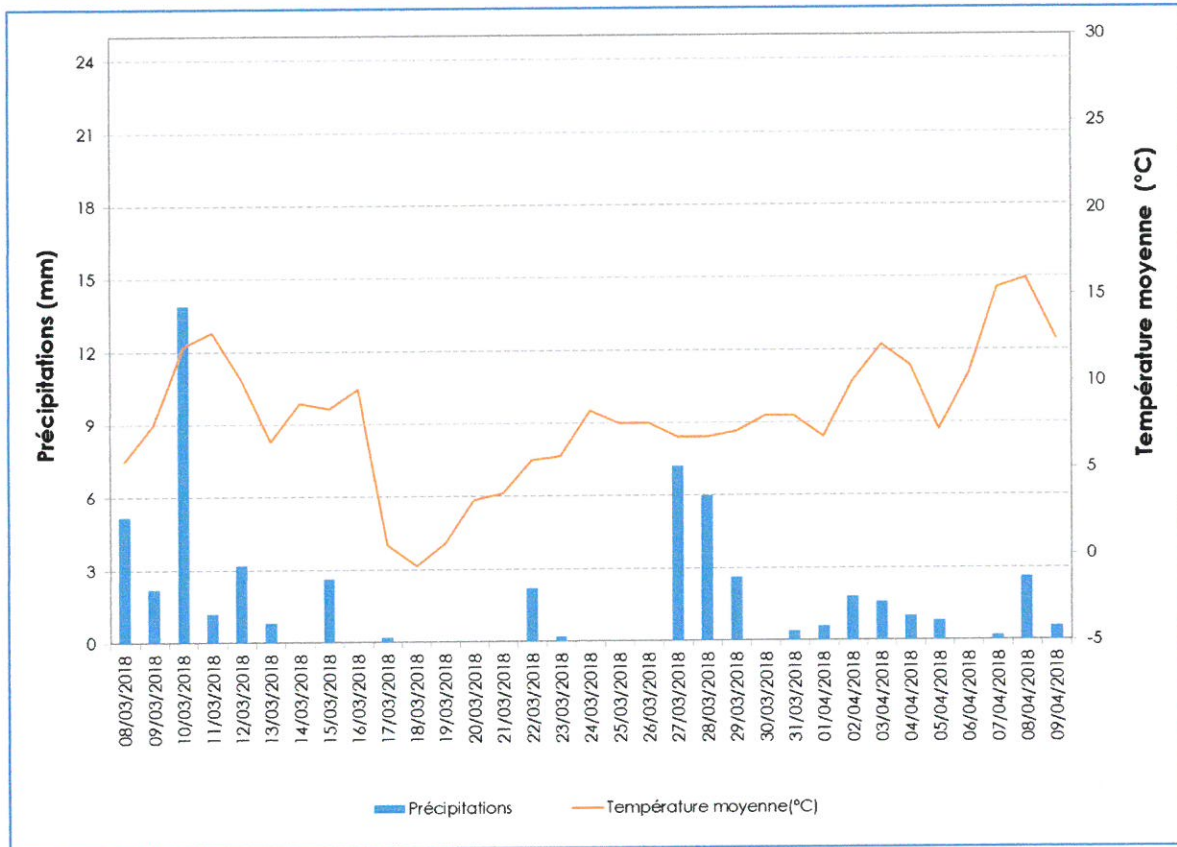
Pendant la période d'exposition, les points 1, 3, 4 et 7, situés au nord-est / nord / nord-ouest des installations du CVE SIAVED sont les plus susceptibles d'être exposés aux éventuelles retombées du site. Les points 2 et 5, situés respectivement à l'est et au sud du site sont également susceptibles d'être influencés par les vents en provenance du site mais dans une moindre mesure.

Les points 6 et 8 sont éloignés et peu susceptibles d'être influencés par les vents provenant des installations. Ils constituent donc les zones témoin de la campagne de mesures, représentatives du bruit de fond de la zone d'étude.

L'extrait de carte ci-après présente l'exposition des points selon la rose des vents correspondante à la période de mesures.



DONNEES PLUVIOMETRIQUES ET TEMPERATURES



Le total des précipitations durant la campagne de mesures est de **57,1 mm** pour 22 jours de pluie. Le maximum est mesuré le 10 mars 2018 avec 13,90 mm.

La moyenne des températures sur la période retenue est de **7,90 C°**. Le maximum est mesuré le 08 avril 2018 avec 15,9°C.

RESULTATS DES INVESTIGATIONS

DIOXINES ET FURANES

Remarque générale sur les unités de concentrations des dioxines/furanes

Très stables chimiquement, peu biodégradables, les dioxines et furanes persistent dans l'environnement et les êtres vivants dans lesquels elles s'accumulent. La toxicité chez l'homme pour une exposition chronique à faible dose est encore un sujet controversé car les études sur ce sujet sont difficiles à mettre en œuvre. Cependant, certaines études épidémiologiques (chez l'homme) rapportent une augmentation du nombre de cancers chez les personnes exposées à la dioxine la plus toxique : la 2,3,7,8 TCDD (appelée aussi « dioxine Seveso »), seule dioxine classée par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) comme substance « cancérogène pour l'homme ».

Etant donné le grand nombre de congénères de dioxines et furanes qui présentent des degrés de toxicité divers, un indicateur synthétique « l'équivalent toxique » (ITEQ, International Toxic Equivalent quantity), a été développé au niveau international pour caractériser la charge toxique globale liée aux dioxines et furanes.

A chaque congénère est attribué un coefficient de toxicité qui a été estimé en comparant son activité à celle de la dioxine la plus toxique. L'équivalent toxique d'un mélange de congénères est obtenu en sommant les teneurs des composés les plus toxiques, multipliées par leur coefficient de toxicité respectif. De plus, on associe parfois dans ce même indicateur d'équivalence I-TEQ la charge toxique liée à des substances chimiques différentes des dioxines et furanes mais voisines dans leur mode d'action (les PCB par exemple), avec des coefficients de toxicité pouvant varier de ceux pris en compte dans l'indicateur I-TEQ_{NATO}. L'indicateur est alors noté TEQ_{OMS}.

Les résultats de dioxines et furanes présentés dans le rapport de campagne de mesures par jauges OWEN sont présentés dans l'unité pg I-TEQ_{NATO}/échantillon habituellement utilisée dans le cadre d'études environnementales.

Les tableaux suivants présentent le coefficient de toxicité de chaque congénère dans les différents systèmes d'unités : I-TEQ_{NATO} et TEQ_{OMS}

Isomère ou groupe homologue (numéro IUPAC pour les isomères de PCB)	TEF (OMS 1998)	TEF (OMS 2005)
PCDD		
2,3,7,8-tetraCDD	1	1
1,2,3,7,8-pentaCDD	1	1
1,2,3,4,7,8-hexaCDD	0,1	0,1
1,2,3,6,7,8-hexaCDD	0,1	0,1
1,2,3,7,8,9-hexaCDD	0,1	0,1
1,2,3,4,6,7,8-heptaCDD	0,01	0,01
OCDD	0,0001	0,0003
PCDF		
2,3,7,8-TCDF	0,1	0,1
1,2,3,7,8-pentaCDF	0,05	0,03
2,3,4,7,8-pentaCDF	0,5	0,3
1,2,3,4,7,8-hexaCDF	0,1	0,1
1,2,3,6,7,8-hexaCDF	0,1	0,1
1,2,3,7,8,9-hexaCDF	0,1	0,1
2,3,4,6,7,8-hexaCDF	0,1	0,1
1,2,3,4,6,7,8-heptaCDF	0,01	0,01
1,2,3,4,7,8,9-heptaCDF	0,01	0,01
OCDF	0,0001	0,0003
PCB		
3,3',4,4'-TCB (77)	0,0001	0,0001
non ortho 3,3',4',5'-TCB (81)	0,0001	0,0003
3,3',4,4',5'-PeCB (126)	0,1	0,1
3,3',4,4',5,5'-HxCB (169)	0,01	0,03
PCB mono-ortho		
2,3,3',4,4'-PeCB (105)	0,0001	0,00003
2,3,4,4',5'-PeCB (114)	0,0005	0,00003
2,3',4,4',5'-PeCB (118)	0,0001	0,00003
2',3,4,4',5'-PeCB (123)	0,0001	0,00003
2,3,3',4,4',5'-HxCB (156)	0,0005	0,00003
2,3,3',4,4',5'-HxCB (157)	0,0005	0,00003
2,3',4,4',5,5'-HxCB (167)	0,00001	0,00003
2,3,3',4,4',5,5'-HpCB (189)	0,0001	0,00003

Les valeurs en gras indiquent un changement dans la valeur du TEF.

Congénères	I-TEF (OTAN, 1989)	OMS-TEF (1998) humains/mammifères
Liste des 7 PCDD	OTAN	
2,3,7,8-TCDD	1	1
1,2,3,7,8-PeCDD	0,5	1*
1,2,3,4,7,8-HxCDD	0,1	0,1
1,2,3,6,7,8-HxCDD	0,1	0,1
1,2,3,7,8,9-HxCDD	0,1	0,1
1,2,3,4,6,7,8-HpCDD	0,01	0,01
OCDD	0,001	0,0001*
Liste des 10 PCDF		
2,3,7,8-TCDF	0,1	0,1
1,2,3,7,8-PeCDF	0,05	0,05
2,3,4,7,8-PeCDF	0,5	0,5
1,2,3,4,7,8-HxCDF	0,1	0,1
1,2,3,6,7,8-HxCDF	0,1	0,1
1,2,3,7,8,9-HxCDF	0,1	0,1
2,3,4,6,7,8-HxCDF	0,1	0,1
1,2,3,4,6,7,8-HpCDF	0,01	0,01
1,2,3,4,7,8,9-HpCDF	0,01	0,01
OCDF	0,001	0,0001*
Liste des 12 PCB de type dioxine		
3,3',4,4'-TCB CB 77	-	0,0001
3,4,4',5'-TCB CB 81	-	0,0001
3,3',4,4',5'-PeCB CB 126	-	0,1
3,3',4,4',5,5'-HxCB CB 169	-	0,01
2,3,3',4,4'-PeCB CB 105	-	0,0001
2,3,4,4',5'-PeCB CB 114	-	0,0005
2,3',4,4',5'-PeCB CB 118	-	0,0001
2',3,4,4',5'-PeCB CB 123	-	0,0001
2,3,3',4,4',5'-HxCB CB 156	-	0,0005
2,3,3',4,4',5'-HxCB CB 157	-	0,0005
2,3',4,4',5,5'-HxCB CB 167	-	0,00001
2,3,3',4,4',5,5'-HpCB CB 189	-	0,0001

* valeur modifiée entre 1989 et 1998

Le blanc de site, mis en place pour apprécier le niveau de contamination résiduel ou induit par la manipulation des collecteurs de précipitations, présente un dépôt inférieur à 2,32 pg TEQ/m²/j. Cette contamination peut être considérée comme négligeable.

Les tableaux suivants présentent les résultats de dépôts de dioxines et furanes en prenant en compte la concentration maximale et la concentration détectée.

	CKL18/A128/1	CKL18/A128/3	CKL18/A128/5	CKL18/A128/7	CKL18/A128/9	CKL18/A128/11	CKL18/A128/13	CKL18/A128/15	CKL18/A128/17
	BLANC	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5	Point 6	Point 7	Point 8
2,3,7,8 TCDD	< 0,7200	< 0,7200	< 0,7200	< 0,7200	< 0,7200	< 0,7200	< 0,7200	< 0,7200	< 0,7200
1,2,3,7,8 PnCDD	< 0,9600	< 0,9600	< 0,9600	< 0,9600	< 0,9600	< 0,9600	< 0,9600	< 0,9600	< 0,9600
1,2,3,4,7,8 HpCDD	< 0,1920	< 0,1920	< 0,1920	< 0,1920	< 0,1920	< 0,1920	< 0,1920	< 0,1920	< 0,1920
1,2,3,6,7,8 HxCDD	< 0,1920	< 0,1920	< 0,1920	< 0,1920	< 0,1920	< 0,1920	< 0,1920	< 0,1920	< 0,1920
1,2,3,7,8,9 HxCDD	< 0,1920	< 0,1920	< 0,1920	< 0,1920	< 0,1920	< 0,1920	< 0,1920	< 0,1920	< 0,1920
1,2,3,4,6,7,8 HpCDD	< 0,0164	0,1610	0,1670	0,3590	0,3000	0,1630	0,1510	0,7770	0,0943
OCDD	< 0,0835	0,0224	0,0186	0,0564	0,0493	0,0209	0,0417	0,4225	0,2603
2,3,7,8 TCDF	< 0,1280	< 0,1280	< 0,1280	0,1400	0,1470	< 0,1280	< 0,1280	< 0,1280	< 0,1280
1,2,3,7,8 PnCDF	< 0,0516	< 0,0516	< 0,0516	< 0,0516	< 0,0516	< 0,0516	< 0,0516	0,1245	< 0,0860
2,3,4,7,8 PnCDF	< 0,5160	< 0,5160	< 0,5160	0,6330	< 0,5160	< 0,5160	< 0,5160	2,1750	< 0,8600
1,2,3,4,7,8 HpCDF	< 0,1600	< 0,1600	< 0,1600	< 0,1600	< 0,1600	< 0,1600	< 0,1600	0,5390	< 0,1600
1,2,3,6,7,8 HxCDF	< 0,1600	< 0,1600	< 0,1600	0,1850	< 0,1600	< 0,1600	< 0,1600	0,3850	< 0,1600
1,2,3,7,8,9 HxCDF	< 0,1600	< 0,1600	< 0,1600	< 0,1600	< 0,1600	< 0,1600	< 0,1600	< 0,1600	< 0,1600
2,3,4,6,7,8 HpCDF	< 0,1600	< 0,1600	< 0,1600	0,2140	< 0,1600	< 0,1600	< 0,1600	0,3670	< 0,1600
1,2,3,4,6,7,8 HpCDF	< 0,0152	0,0419	0,0493	0,1670	0,1100	0,0512	0,0330	0,2370	0,0231
1,2,3,4,7,8,9 HxCDF	< 0,0152	< 0,0152	< 0,0152	< 0,0152	< 0,0152	< 0,0152	< 0,0152	0,0336	< 0,0152
OCDF	< 0,0010	0,0017	0,0017	0,0065	0,0047	0,0016	0,0016	0,0414	< 0,0032
TOTAL MAXIMUM	< 3,643	< 3,834	< 3,832	< 4,497	< 4,090	< 3,843	< 3,834	< 7,827	< 3,656
TOTAL DETECTE	0,000	0,377	0,276	2,206	0,611	0,237	0,227	6,755	0,148

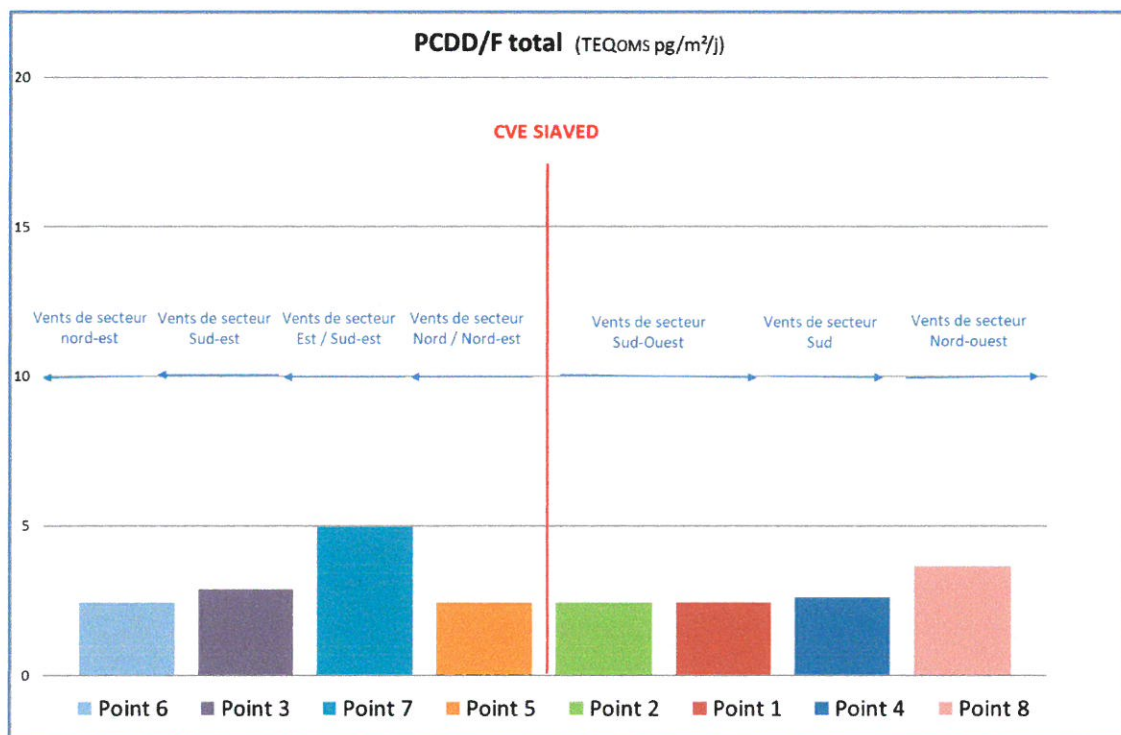
	CKL18/A128/1	CKL18/A128/3	CKL18/A128/5	CKL18/A128/7	CKL18/A128/9	CKL18/A128/11	CKL18/A128/13	CKL18/A128/15	CKL18/A128/17
	BLANC	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5	Point 6	Point 7	Point 8
	PCDD/F pg TEQ/m ³ /j								
2,3,7,8 TCDD	< 0,46	< 0,46	< 0,46	< 0,46	< 0,46	< 0,46	< 0,46	< 0,46	< 0,46
1,2,3,7,8 PnCDD	< 0,61	< 0,61	< 0,61	< 0,61	< 0,61	< 0,61	< 0,61	< 0,61	< 0,61
1,2,3,4,7,8 HpCDD	< 0,12	< 0,12	< 0,12	< 0,12	< 0,12	< 0,12	< 0,12	< 0,12	< 0,12
1,2,3,6,7,8 HxCDD	< 0,12	< 0,12	< 0,12	0,17	< 0,12	< 0,12	< 0,12	< 0,12	< 0,12
1,2,3,7,8,9 HxCDD	< 0,12	< 0,12	< 0,12	< 0,12	< 0,12	< 0,12	< 0,12	< 0,12	< 0,12
1,2,3,4,6,7,8 HpCDD	< 0,01	0,10	0,10	0,23	0,19	0,10	0,10	0,46	0,06
OCDD	< 0,09	0,01	0,01	0,04	0,03	0,01	0,03	0,26	0,03
2,3,7,8 TCDF	< 0,08	< 0,08	< 0,08	0,09	0,09	< 0,08	< 0,08	0,22	< 0,08
1,2,3,7,8 PnCDF	< 0,03	< 0,03	< 0,03	< 0,03	< 0,03	< 0,03	< 0,03	0,08	< 0,05
2,3,4,7,8 PnCDF	< 0,33	< 0,33	< 0,33	0,40	< 0,33	< 0,33	< 0,33	1,35	< 0,55
1,2,3,4,7,8 HpCDF	< 0,10	< 0,10	< 0,10	0,12	< 0,10	< 0,10	< 0,10	0,34	< 0,10
1,2,3,6,7,8 HxCDF	< 0,10	< 0,10	< 0,10	0,13	< 0,10	< 0,10	< 0,10	0,25	< 0,10
1,2,3,7,8,9 HxCDF	< 0,10	< 0,10	< 0,10	< 0,10	< 0,10	< 0,10	< 0,10	< 0,10	< 0,10
2,3,4,6,7,8 HpCDF	< 0,10	< 0,10	< 0,10	0,14	< 0,10	< 0,10	< 0,10	0,23	< 0,10
1,2,3,4,6,7,8 HpCDF	< 0,01	0,03	0,03	0,11	0,07	0,03	0,02	0,15	0,01
1,2,3,4,7,8,9 HxCDF	< 0,01	< 0,01	< 0,01	< 0,01	< 0,01	< 0,01	< 0,01	0,02	< 0,01
OCDF	< 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,03	< 0,00
TOTAL MAXIMUM en pg TEQ/m ³ /j	< 2,32	< 2,44	< 2,44	< 2,87	< 2,61	< 2,45	< 2,44	< 4,89	< 2,33
TOTAL DETECTE	0,00	0,14	0,14	1,41	0,39	0,15	0,14	4,30	0,09

Nous pouvons déterminer les intervalles calculés à partir des concentrations qui prennent en compte les limites de quantification comme valeur de concentration et les concentrations considérées comme valeur nulle si elles sont inférieures à la limite de quantification.

	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5	Point 6	Point 7	Point 8
Somme pg TEQ/m ² /j	0,14 < x < 2,44	0,14 < x < 2,44	1,41 < x < 2,87	0,39 < x < 2,61	0,15 < x < 2,45	0,14 < x < 2,44	4,30 < x < 4,99	0,09 < x < 2,33

Dans le cadre de ce rapport et pour l'interprétation des résultats, il a été choisi, à titre conservateur, d'assimiler la concentration des échantillons à la valeur limite de quantification pour chacun des congénères.

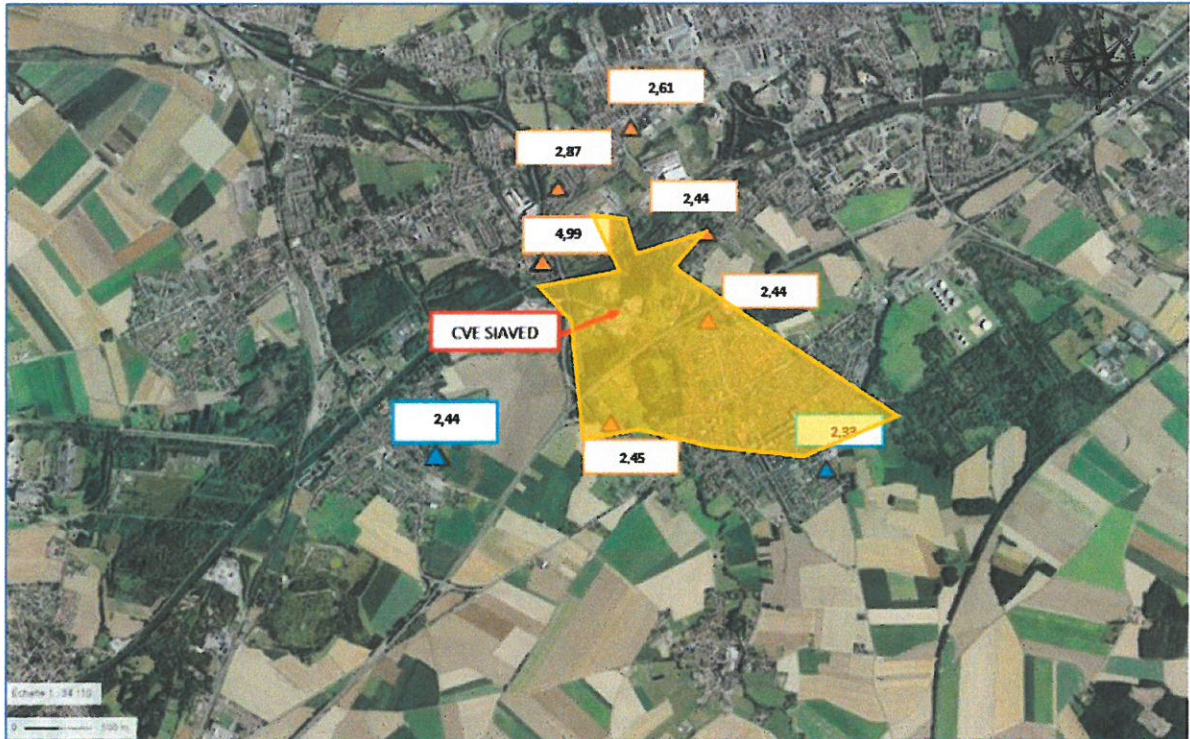
Le graphique suivant présente les niveaux de dioxines/furanes sur l'ensemble des zones en fonction de l'éloignement par rapport au site et en fonction de l'origine des vents.



Les teneurs en PCCDD/F sont comprises entre 2,33 et 4,99 pg TEQ/m²/j. De manière générale, les teneurs sont relativement proches entre les zones. Notons que le point 7 (susceptible d'être impacté par les vents en provenance du site) et le point 8 (témoin de la présente campagne) présentent des teneurs plus élevées.

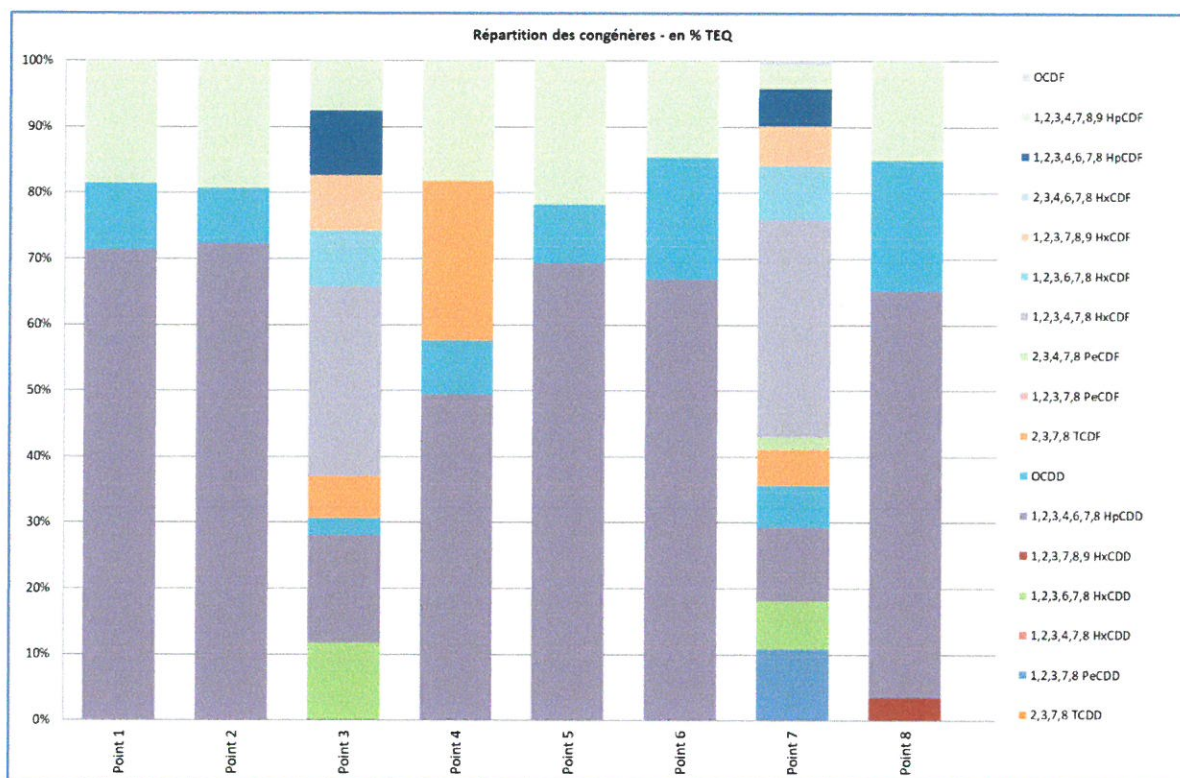
L'ensemble des points de mesures susceptibles d'être sous l'influence du site ne présente pas de teneurs du même ordre, et le point 8, témoin de la campagne présente des teneurs supérieures à certains points possiblement influencés par les retombées potentielles du site. Ce constat laisse ainsi supposer l'existence de plusieurs sources de PCDD/F dans les alentours du site.

L'extrait de carte suivant présente les teneurs totales à chaque point et la rose des vents associée à la période de mesures.



Notons qu'en prenant en compte l'ensemble des points relatifs au plan de surveillance des retombées atmosphériques (points mesures et point témoin), la moyenne des mesures en dioxines furanes est de 2,82 pg TEQ/m²/j.

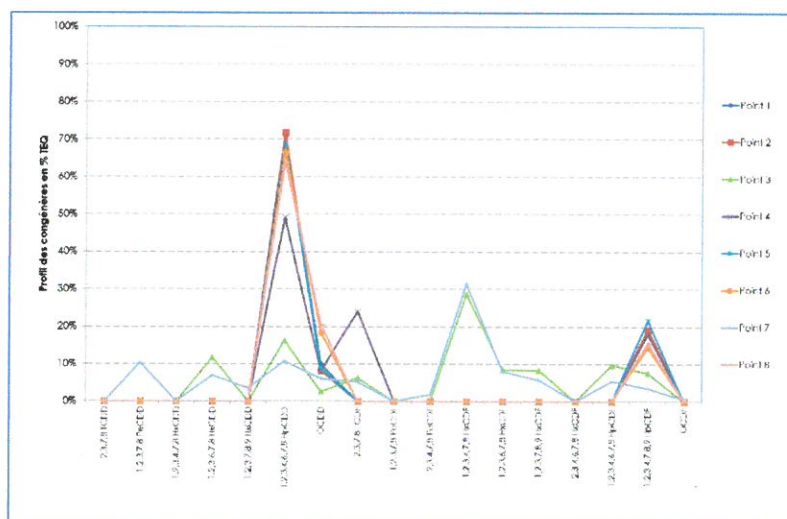
Le graphique suivant présente la répartition en pourcentage de chacun des congénères détectés par point de mesures.



Notons que les points 1, 2, 5, 6 et 8 ont des profils très similaires alors que le point 1 est susceptible d'être sous l'influence des vents dominants en provenance du site, les points 2 et 5 le sont dans une moindre mesure et que les points 6 et 8 sont des points témoin. Notons également que les points 3 et 7 présentent le plus grand nombre de congénères détectés.

La dioxine la plus toxique (dioxine SEVESO 2,3,7,8 TCDD) n'est pas détectée sur les points de surveillance. Les congénères 1,2,3,4,6,7,8 HpCDD, 1,2,3,4,7,8,9 HpCDF, OCDD, 1,2,3,4,7,8 HxCDF et 2,3,7,8 TCDF qui sont les molécules qui présentent les concentrations les plus élevées sur tous les points de surveillance ont des coefficients d'équivalence toxique allant de 0,0003 à 0,1.

En considérant les directions majoritaires des vents de secteurs sud / sud-est et sud-ouest, les points 1, 3, 4 et 7 sont soumis aux vents majoritaires en provenance des installations. Les points 2 et 5 sont également susceptibles d'être sous l'influence des retombées du site mais dans une moindre mesure. Nous constatons que ces points de mesures présentent des différences de congénères détectés et que par conséquent, il ne s'agirait donc pas d'une contamination liée à l'activité de l'usine.



Valeur de référence

Il n'existe pas de valeur de référence ou de valeur réglementaire concernant les mesures de retombées.

D'après la bibliographie, nous avons retrouvé des données concernant des plages de valeurs usuellement trouvées en fonction des zones qui font l'objet de mesures. Rappelons que les valeurs de référence pour les dioxines et furanes ont été révisées. Jusqu'en 2017, la société KALI'AIR utilisait les valeurs de référence proposées par l'INERIS en 2001 (document intitulé *NOMINE – Méthodologie pour l'évaluation de la contamination par les dioxines au voisinage d'une source fixe*). Pour rappel, les valeurs pour les collecteurs de précipitation étaient alors les suivantes :

Zone	Concentration typique de dioxines et furanes dans des collecteurs de précipitation (en pg I-TEQ/m ² /j)
Rurale	5-20
Urbaine	10-85
Proche d'une source	> 1 000

Or, en 2012, le BRGM a publié un travail mettant à disposition de nouvelles valeurs de référence, inférieures à celles de l'INERIS, grâce à des données collectées entre 2006 et 2009. Ces données étant non seulement plus récentes mais également plus pénalisantes, ce sont celles que KALI'AIR utilise à partir de la campagne de 2018. Le tableau suivant présente ces valeurs réactualisées :

Typologie	Dépôts atmosphériques totaux en PCDD/F (en pg TEQ/m ² /j) valeurs guides BRGM publiées en 2012
Bruit de fond urbain et industriel	0 - 5
Environnement impacté par des activités anthropiques	5 - 16
Proximité d'une source	> 16

Ces nouvelles valeurs du BRGM sont établies à partir de concentrations données en TEQ OMS. Pour une meilleure lisibilité, KALI'AIR s'adapte en conséquence, et exprime désormais également ses résultats en TEQ OMS, au lieu de I-TEQ OTAN comme il en était jusque fin 2017.

L'ensemble des points de surveillance présente des teneurs en PCDD/F inférieures au bruit de fond urbain et industriel (0 – 5 pg TEQ/m²/jour).

POUSSIÈRES

Le blanc de site, mis en place pour apprécier le niveau de contamination résiduel ou induit par la manipulation des collecteurs de précipitations, présente une concentration en poussières inférieure à 3,00 mg/m²/j.

Pour rappel, nous considérons la limite de quantifications comme valeur de concentration dans le cadre de notre interprétation.

Les résultats concernant les concentrations en poussières sur les 8 points de mesures sont présentés ci-après.

	CKL18/A128/2	CKL18/A128/4	CKL18/A128/6	CKL18/A128/8	CKL18/A128/10	CKL18/A128/12	CKL18/A128/14	CKL18/A128/16	CKL18/A128/18
	BLANC	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5	Point 6	Point 7	Point 8
	mg/m ² /jour								
Poussières insolubles	1,6	23,8	29,3	37,6	19,4	14,7	29,6	47,3	10,8
Poussières solubles	< 1,4	24,3	23,3	39,7	27,3	16,1	24,4	65,6	25,1
Poussières totales	< 3,0	48,1	52,7	77,3	46,6	30,8	54,0	113,0	35,9

Ce tableau nous indique que les proportions de poussières sédimentables sont comprises entre 30,8 et 113,0 mg/m²/j.

Ces teneurs sont les plus faibles au point 5, susceptible d'être sous l'influence des vents en provenance des installations dans une moindre mesure, et les plus élevées au niveau du point 7, susceptible d'être influencé par les vents principaux.

Les points 1, 2, et 4 présentent des teneurs en poussières totales de l'ordre de celle du point 6, témoin de la campagne.

Au vu des résultats mesurés sur les points influencés ou non par le site, il semble exister plusieurs sources de poussières dans l'environnement du CVE et notamment dans le secteur ouest du site (secteur du point de mesures 7).

Valeurs de référence

En France, il n'existe aucun seuil officiel pour ce type de détermination et aucune corrélation avec l'impact santé. Ces particules peuvent, cependant, générer une gêne pour les riverains. La difficulté d'établir une norme objective repose notamment sur la notion de gêne qui est très subjective.

Les poussières sédimentales peuvent être mesurées par jauges OWEN ou par plaquette de dépôts (appelée « plaquettes DIEM »). Ainsi, la norme AFNOR indique le seuil entre une zone « faiblement polluée » et une « zone fortement polluée ». Cette valeur est de 30 g/m² par mois, soit 1 g/m²/jour. La norme environnementale allemande, TA LUFT, mentionne comme « limite dans l'air ambiant pour éviter une pollution importante » la teneur de **350 mg/m²/j**. Nous retiendrons cette valeur guide qui est la plus pénalisante.

Par comparaison à la valeur de référence choisie (valeur limite allemande TA LUFT à 350 mg/m²/j), nous constatons que les niveaux de poussières sont relativement faibles sur l'ensemble des points de mesures situé dans l'environnement du CVE SIAVED.

MÉTAUX

Les tableaux suivants résument les résultats de dépôts de métaux lourds autour du CVE SIAVED. Au niveau de l'analyse, certaines valeurs sont inférieures aux valeurs limites de quantification. Dans le cadre de ce rapport et pour l'interprétation des résultats, nous avons choisi d'assimiler la limite de quantification comme une valeur de concentration pour les différents calculs de dépôt.

Le blanc de site mis en place pour apprécier le niveau de contamination résiduel ou induit par la manipulation des collecteurs de précipitations présente un dépôt en métaux totaux égal à 20,36 µg/m²/jour, essentiellement lié au zinc. Cette pollution sera considérée comme négligeable.

	CKL18/A128/2	CKL18/A128/4	CKL18/A128/6	CKL18/A128/8	CKL18/A128/10	CKL18/A128/12	CKL18/A128/14	CKL18/A128/16	CKL18/A128/18
	BLANC	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5	Point 6	Point 7	Point 8
	Fraction INSOLUBLE (µg/m ³ /jour)								
V	< 0,095	1,075	0,800	2,127	0,957	0,374	1,132	3,882	0,394
Cr	< 0,232	2,097	1,760	10,139	3,247	0,786	8,907	8,895	0,764
Mn	< 0,095	14,393	10,409	46,005	17,749	6,016	15,693	112,062	5,697
Co	< 0,095	0,175	0,151	0,583	0,237	< 0,109	0,213	1,158	< 0,104
Ni	< 0,933	< 1,079	< 1,102	3,473	< 1,161	< 1,075	< 1,047	7,707	< 1,025
Cu	< 0,933	5,539	7,665	18,904	9,858	3,226	10,518	39,151	5,032
As	< 0,232	< 0,270	< 0,274	< 0,275	< 0,289	< 0,270	< 0,261	< 0,260	< 0,256
Cd	< 0,095	< 0,109	< 0,109	0,137	< 0,118	< 0,109	< 0,104	< 0,104	< 0,104
Sb	< 0,232	0,294	0,336	0,749	0,389	< 0,270	0,322	0,322	< 0,256
Tl	< 0,095	< 0,109	< 0,109	< 0,109	< 0,118	< 0,109	< 0,104	< 0,113	< 0,104
Pb	0,450	3,532	3,175	13,693	5,450	1,876	3,397	32,247	1,353
Sn	< 0,232	0,677	0,885	2,255	1,265	0,351	0,943	6,336	0,337
Se	< 0,466	< 0,540	< 0,549	< 0,545	< 0,583	< 0,540	< 0,526	< 0,563	< 0,513
Te	< 0,232	< 0,270	< 0,274	< 0,275	< 0,289	< 0,270	< 0,261	< 0,284	< 0,256
Zn	2,760	13,399	14,620	77,702	19,669	9,379	22,032	169,275	8,545
Hg	0,095	< 0,109	< 0,109	< 0,109	< 0,118	< 0,109	< 0,104	< 0,113	< 0,104
TOTAL MAXIMUM INSOLUBLE	7,27	43,67	42,83	177,08	56,50	24,87	65,56	382,47	24,85
TOTAL DETECTE	3,30	41,18	39,80	175,77	55,82	27,01	63,15	381,03	22,32

	CKL18/A128/2	CKL18/A128/4	CKL18/A128/6	CKL18/A128/8	CKL18/A128/10	CKL18/A128/12	CKL18/A128/14	CKL18/A128/16	CKL18/A128/18
	BLANC	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5	Point 6	Point 7	Point 8
	Fraction SOLUBLE (µg/m ³ /jour)								
V	< 0,187	< 0,431	0,576	0,719	0,534	< 0,430	< 0,419	0,563	0,451
Cr	< 0,466	< 1,077	< 1,107	< 1,090	< 1,161	< 1,075	< 1,047	< 1,125	< 1,025
Mn	1,520	5,795	11,470	14,951	6,572	5,849	4,544	20,256	6,583
Co	< 0,187	< 0,431	< 0,443	< 0,436	< 0,464	< 0,430	< 0,419	< 0,450	< 0,410
Ni	< 1,855	< 4,308	< 4,429	< 4,359	< 4,545	< 4,301	< 4,188	< 4,501	< 4,101
Cu	0,544	7,647	14,902	17,610	5,243	8,366	13,131	11,479	10,848
As	< 0,187	< 0,431	< 0,443	< 0,436	< 0,464	< 0,430	< 0,419	< 0,450	< 0,410
Cd	< 0,187	< 0,431	< 0,443	< 0,436	< 0,464	< 0,430	< 0,419	< 0,450	< 0,410
Sb	< 0,466	< 1,077	3,233	2,267	3,344	< 1,075	5,005	2,791	1,497
Tl	< 0,466	< 1,077	< 1,107	< 1,090	< 1,161	< 1,075	< 1,047	< 1,125	< 1,025
Pb	0,476	2,283	4,008	4,969	2,067	3,183	3,372	3,646	1,646
Sn	< 0,933	< 2,154	< 2,214	< 2,179	< 2,322	< 2,151	< 2,094	< 2,251	< 2,051
Se	< 0,466	< 1,077	< 1,107	< 1,090	< 1,161	< 1,075	< 1,047	< 1,125	< 1,025
Te	< 0,187	< 0,431	< 0,443	< 0,436	< 0,464	< 0,430	< 0,419	< 0,450	< 0,410
Zn	< 4,663	33,606	56,686	93,062	62,703	23,656	57,800	147,871	32,812
Hg	< 0,187	< 0,431	< 0,443	< 0,436	< 0,464	< 0,430	< 0,419	< 0,450	< 0,410
TOTAL MAXIMUM SOLUBLE	13,09	62,69	103,05	145,56	97,24	54,39	95,79	198,98	64,93
TOTAL DETECTE	2,64	49,33	90,88	133,58	84,46	41,05	83,85	186,61	53,65

	CK18/A128/2 BLANC	CK18/A128/4 Point 1	CK18/A128/6 Point 2	CK18/A128/8 Point 3	CK18/A128/10 Point 4	CK18/A128/12 Point 5	CK18/A128/14 Point 6	CK18/A128/16 Point 7	CK18/A128/18 Point 8
TOTAL SOLUBLES + INSOLUBLES (µg/m³/jour)									
V	< 0,281	< 1,506	1,375	2,847	1,492	< 0,804	< 1,551	4,445	0,845
Cr	< 0,698	< 3,174	< 2,867	< 11,229	< 4,408	< 1,862	< 9,955	< 10,015	< 1,790
Mn	< 1,615	20,188	21,879	60,956	19,371	11,865	20,227	132,318	12,279
Co	< 0,281	< 0,606	< 0,594	< 1,019	< 0,701	< 0,539	< 0,632	< 1,609	< 0,515
Ni	< 7,798	< 5,388	< 5,531	< 7,837	< 5,806	< 5,376	< 5,236	< 12,209	< 5,127
Cu	< 1,576	13,187	22,567	36,514	19,101	11,591	23,649	50,629	15,880
As	< 0,419	< 0,701	< 0,717	< 0,711	< 0,754	< 0,700	< 0,679	< 0,710	< 0,666
Cd	< 0,281	< 0,540	< 0,552	< 0,573	< 0,583	< 0,539	< 0,523	< 0,554	< 0,515
Sb	< 0,698	< 1,371	3,569	3,015	3,733	< 1,345	5,327	3,112	< 1,753
Pb	< 0,561	< 1,186	< 1,216	< 1,199	< 1,280	< 1,184	< 1,151	< 1,239	< 1,130
Pb	0,925	5,815	7,183	18,662	7,517	5,059	6,769	35,893	2,809
Sn	< 1,185	< 2,831	< 3,099	< 4,435	< 3,588	< 2,501	< 3,037	< 8,587	< 2,388
Se	< 0,939	< 1,617	< 1,656	< 1,635	< 1,744	< 1,615	< 1,573	< 1,688	< 1,538
Te	< 0,419	< 0,701	< 0,717	< 0,711	< 0,754	< 0,700	< 0,679	< 0,734	< 0,666
Zn	< 7,424	47,284	71,206	170,764	82,372	33,035	79,832	317,146	41,357
Hg	< 0,281	< 0,540	< 0,552	< 0,545	< 0,583	< 0,539	< 0,523	< 0,564	< 0,515
TOTAL MAXIMUM TOTALIX	20,26	106,35	145,38	322,64	153,74	79,28	161,34	581,45	89,77
TOTAL DETECTE	5,94	90,51	130,68	309,34	138,28	63,06	147,00	567,63	75,77

Nous pouvons déterminer les intervalles calculés à partir des concentrations qui prennent en compte les limites de quantification comme valeur de concentration et les concentrations considérées comme valeur nulle si elles sont inférieures à la limite de quantification.

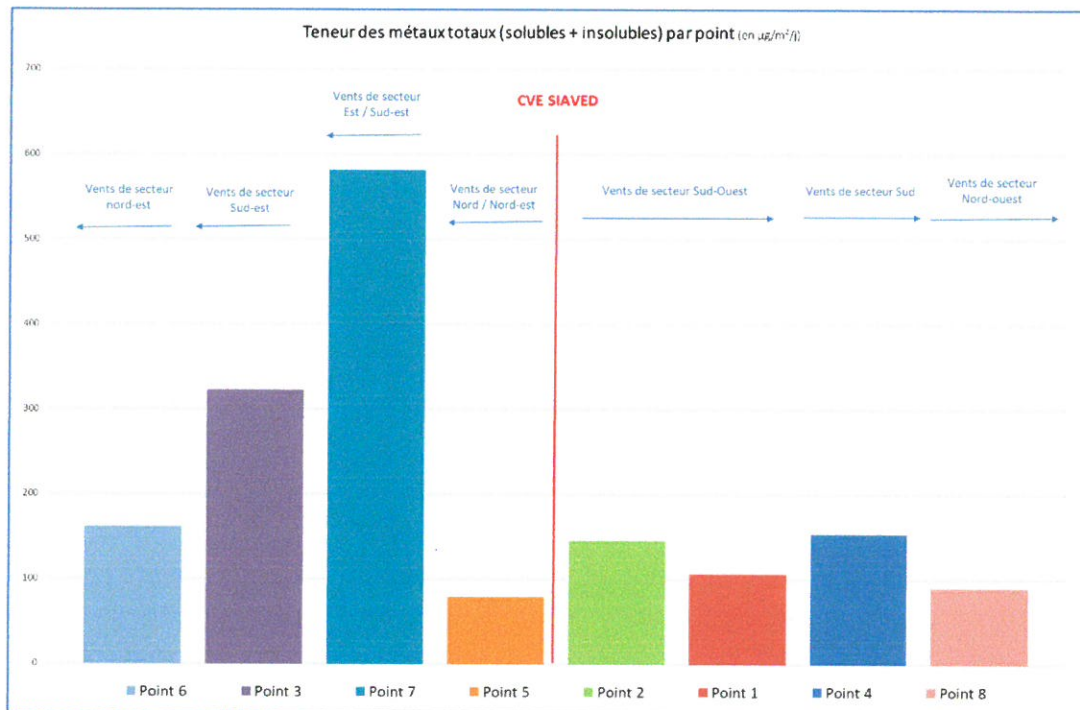
	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5	Point 6	Point 7	Point 8
Somme (µg/m ³ /j)	90,51 < x < 106,35	130,68 < x < 145,38	309,34 < x < 322,64	138,28 < x < 153,74	63,06 < x < 79,26	147,0 < x < 161,34	567,63 < x < 581,45	75,77 < x < 89,77

Concernant les dépôts totaux, les teneurs les plus importantes sont relevées sur le point 7, situé au nord-ouest du site et susceptible d'être influencé par les vents principaux en provenance des installations. Notons que les points 1, 3 et 4, susceptibles d'être impactés par les vents dominants, présentent des teneurs plus faibles que celles mesurées sur le point 7. Les teneurs en métaux totaux au niveau des points 1 et 4 sont même inférieures à celle du point 6, témoin de la campagne de mesures.

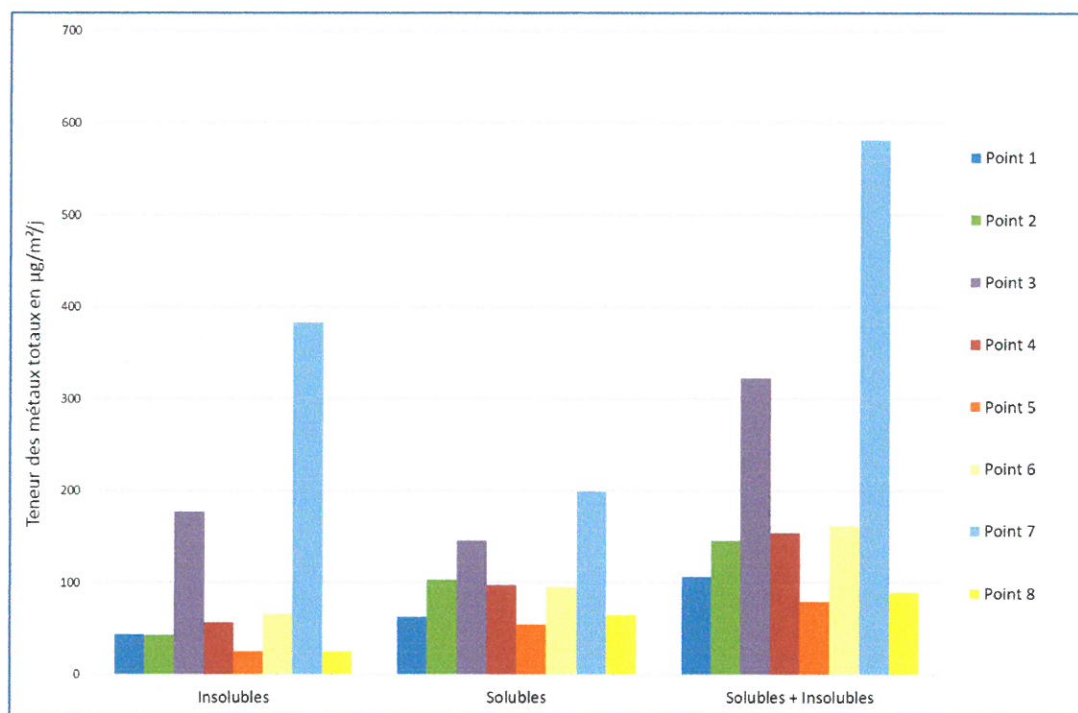
A noter que la teneur en métaux totaux plus élevée sur le point 7 est essentiellement liée à une teneur importante en zinc.

Les teneurs globales sur l'ensemble des points mesurés sont comprises entre 79,26 et 581,45 $\mu\text{g}/\text{m}^2/\text{j}$.
A noter que les concentrations mesurées au niveau du point témoin 6 ne diffèrent pas significativement de la moyenne des dépôts totaux, tous points confondus.

Le graphique et la carte suivants présentent les teneurs en métaux totaux (soluble+insoluble) en fonction de l'éloignement par rapport au site et en fonction de l'origine des vents.

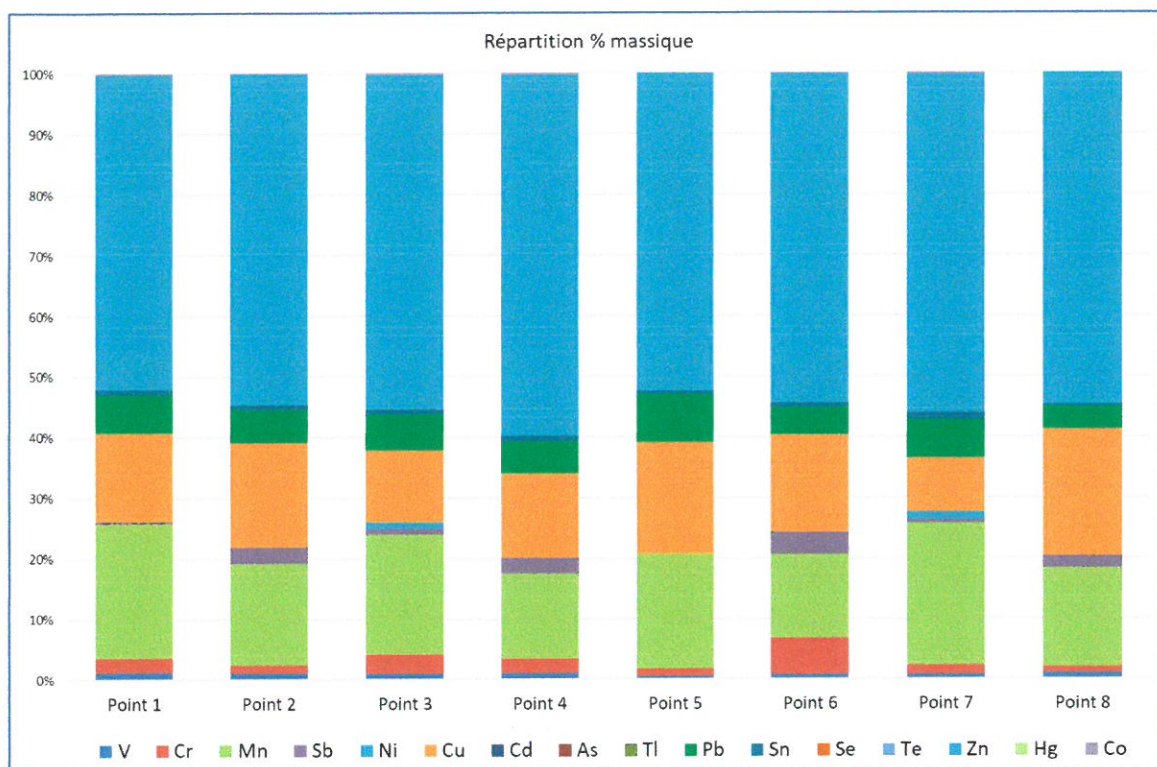


Le graphique suivant présente les fractions solubles et insolubles pour chacun des points suivis.



Notons que les dépôts métalliques sont majoritairement représentés par la fraction insoluble pour les points 3 et 7 et par la fraction soluble pour les points 1, 2, 4, 5, 6 et 8.

Le graphique suivant présente la répartition en métaux, exprimée en pourcentage de dépôts mesurés au niveau des jauges analysées. Les répartitions sont calculées à partir des concentrations détectées uniquement.



Parmi les métaux lourds, les dépôts totaux de zinc, manganèse, cuivre et plomb sont les plus importants : 54,80 % en moyenne pour le zinc, 18,10 % en moyenne pour le manganèse, 15,23 % en moyenne pour le cuivre et 5,76 % en moyenne pour le plomb.

La répartition en métaux lourds totaux observés sur les différents points mesurés est similaire avec cependant une composition en nickel plus marquée au niveau des points 3 et 7.

Ainsi, ce graphique qui présente une répartition des métaux proche entre les points (témoin y compris), permet de constater que plusieurs sources de métaux lourds sont à envisager dans l'environnement proche du site.

Valeur de référence

Il n'existe pas de valeurs françaises concernant les retombées métaux. Néanmoins, des valeurs existent en Allemagne. Elles sont issues du document TA LUFT 2002, nous nous rapprocherons de ces valeurs en termes d'interprétation des résultats des mesures de jauges.

Composé	Moyenne TA LUFT 2002 $\mu\text{g}/\text{m}^2/\text{j}$
Mercure	1
Nickel	15
Arsenic	4
Plomb	100
Cadmium	2
Thallium	2

Les valeurs retrouvées lors de la campagne 2018 sont comparées aux valeurs de référence dans le tableau ci-après.

VALEURS RELEMENTAIRES										
SIAVED du 08 mars au 09 avril 2018										
$\mu\text{g}/\text{m}^2/\text{jour}$ (fractions soluble et insoluble)										
	BLANC	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5	Point 6	Point 7	Point 8	Valeur limite TA Luft 2002
	CKL18/A128/2	CKL18/A128/4	CKL18/A128/6	CKL18/A128/8	CKL18/A128/10	CKL18/A128/12	CKL18/A128/14	CKL18/A128/16	CKL18/A128/18	$\mu\text{g}/\text{m}^2/\text{jour}$
Ni	< 2,80	< 5,39	< 5,53	< 7,83	< 5,81	< 5,38	< 5,24	< 12,21	< 5,13	15
As	< 0,42	< 0,70	< 0,72	< 0,71	< 0,75	< 0,70	< 0,68	< 0,71	< 0,67	4
Cd	< 0,28	< 0,54	< 0,55	< 0,57	< 0,58	< 0,54	< 0,52	< 0,55	< 0,51	2
Pb	0,93	5,82	7,18	18,66	7,52	5,06	6,77	35,89	2,81	100
Hg	< 0,28	< 0,54	< 0,55	< 0,54	< 0,58	< 0,54	< 0,52	< 0,56	< 0,51	1
Tl	< 0,56	< 1,19	< 1,22	< 1,20	< 1,28	< 1,18	< 1,15	< 1,24	< 1,13	2

Aucun dépassement des valeurs limites allemandes n'est observé au niveau des points de surveillance.

CONCLUSION

Le présent rapport synthétise les résultats de la campagne annuelle réalisée entre mars et avril 2018. Elle vise à donner les niveaux de concentrations dans l'environnement du CVE SIAVED, implanté sur la commune de Douchy-Les-Mines dans le département du Nord (59).

La campagne indique les éléments suivants :

Données météorologiques :

Les vents principaux au cours de cette période de mesures correspondent globalement aux directions prévues dans le cadre du protocole. En effet, les vents de secteur sud-ouest / sud / sud-est sont représentatifs de la rose des vents générale présentée précédemment bien que les vents de secteurs nord-est soient plus faibles.

Pendant la période d'exposition, les points 1, 3, 4 et 7, situés respectivement au nord-est, nord et nord-ouest des installations du CVE SIAVED sont les plus susceptibles d'être exposés aux éventuelles retombées du site (vents dominants). Les points 2 et 5, situés à l'est et au sud du site sont également susceptibles d'être influencés par les vents en provenance du site mais dans une moindre mesure.

Les points 6 et 8 sont éloignés et peu susceptibles d'être influencés par les vents provenant des installations. Ils constituent donc les zones témoin de la campagne de mesures, représentatives du bruit de fond de la zone d'étude.

Niveaux des retombées atmosphériques de la campagne mars-avril 2018.

Les dioxines et furanes

Les teneurs en PCDD/F sont comprises entre 2,33 et 4,99 pg TEQ/m²/j. De manière générale, les teneurs sont relativement proches entre les zones. Notons que le point 7 (susceptible d'être impacté par les vents en provenance du site) et le point 8 (témoin de la présente campagne) présentent des teneurs plus élevées.

L'ensemble des points de mesures susceptibles d'être sous l'influence du site ne présente pas de teneurs du même ordre, et le point 8, témoin de la campagne présente des teneurs supérieures à certains points possiblement influencés par les retombées potentielles du site. Ce constat laisse ainsi supposer l'existence de plusieurs sources de PCDD/F dans les alentours du site.

Notons qu'en prenant en compte l'ensemble des points relatifs au plan de surveillance des retombées atmosphériques (points mesures et point témoin), la moyenne des mesures en dioxines furanes est de 2,82 pg TEQ/m²/j.

En considérant les directions majoritaires des vents de secteurs sud / sud-est et sud-ouest, les points 1, 3, 4 et 7 sont soumis aux vents majoritaires en provenance des installations. Les points 2 et 5 sont également susceptibles d'être sous l'influence des retombées du site mais dans une moindre mesure. Nous constatons que ces points de mesures présentent des différences de congénères détectés et que par conséquent, il ne s'agirait donc pas d'une contamination liée à l'activité de l'usine.

L'ensemble des points de surveillance présente des teneurs en PCDD/F inférieures au bruit de fond urbain et industriel (0 – 5 pg TEQ/m²/jour).

↳ Les poussières

Les proportions de poussières sédimentables sont comprises entre 30,8 et 113,0 mg/m²/j.

Ces teneurs sont les plus faibles au point 5, susceptible d'être sous l'influence des vents en provenance des installations dans une moindre mesure, et les plus élevées au niveau du point 7, susceptible d'être influencé par les vents principaux.

Les points 1, 2, et 4 présentent des teneurs en poussières totales de l'ordre de celle du point 6, témoin de la campagne.

Au vu des résultats mesurés sur les points influencés ou non par le site, il semble exister plusieurs sources de poussières dans l'environnement du CVE et notamment dans le secteur ouest du site (secteur du point de mesures 7).

Par comparaison à la valeur de référence choisie (valeur limite allemande TA LUFT à 350 mg/m²/j), nous constatons que les niveaux de poussières sont relativement faibles sur l'ensemble des points de mesures situé dans l'environnement du CVE SIAVED.

↳ Les métaux

Concernant les dépôts totaux, les teneurs les plus importantes sont relevées sur le point 7, situé au nord-ouest du site et susceptible d'être influencé par les vents principaux en provenance des installations. Notons que les points 1, 3 et 4, susceptibles d'être impactés par les vents dominants, présentent des teneurs plus faibles que celles mesurées sur le point 7. Les teneurs en métaux totaux au niveau des points 1 et 4 sont même inférieures à celle du point 6, témoin de la campagne de mesures.

A noter que la teneur en métaux totaux plus élevée sur le point 7 est essentiellement liée à une teneur importante en zinc.

Les teneurs globales sur l'ensemble des points mesurés sont comprises entre 79,26 et 581,45 $\mu\text{g}/\text{m}^2/\text{j}$. A noter que les concentrations mesurées au niveau du point témoin 6 ne diffèrent pas significativement de la moyenne des dépôts totaux, tous points confondus.

Notons que les dépôts métalliques sont majoritairement représentés par la fraction insoluble pour les points 3 et 7 et par la fraction soluble pour les points 1, 2, 4, 5, 6 et 8.

La répartition en métaux lourds totaux observés sur les différents points mesurés est similaire avec cependant une composition en nickel plus marquée au niveau des points 3 et 7.

Ainsi, la répartition des métaux proche entre les points (témoin y compris), permet de constater que plusieurs sources de métaux lourds sont à envisager dans l'environnement proche du site.

Aucun dépassement des valeurs limites allemandes n'est observé au niveau des points de surveillance.